

rina

7

Observatorio de San Fernando

BIBLIOTECA

N.
Se
Ca
Es

Observatorio de Marina
BIBLIOTECA

Núm **06687**

TOMO.....

ESTAT PRESENT
DE
L'EMPIRE
DE MAROC.



A PARIS,
Chez MICHEL BRUNET, à l'Entrée
de la grande Salle du Palais, au
Mercure Galant.

M. DC. XCIV.

AVEC PRIVILEGE DU ROT.

DE

DE MARI

DE MARO



A PARIS

chez les Citoyens de la République
de la rue de la Harpe, n. 101



M. DE LA HARPE

AVEC PRIVILEGE

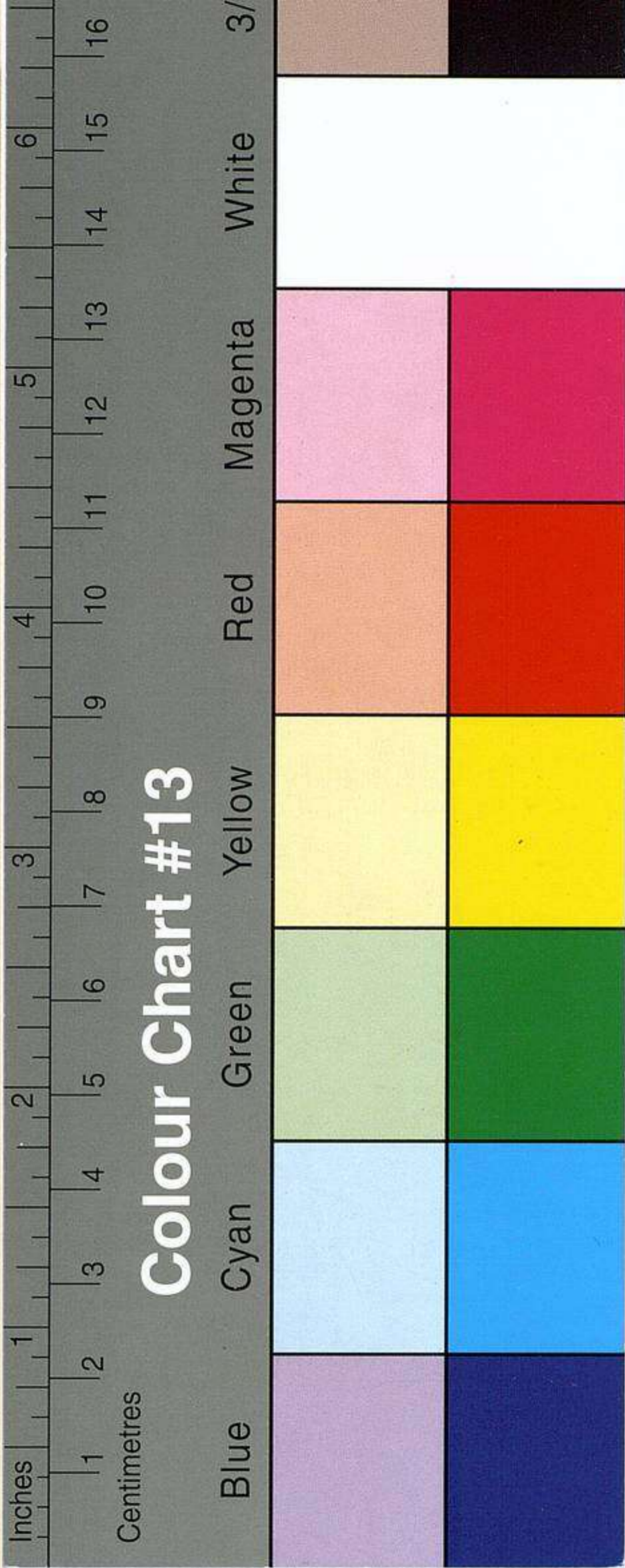


AUROROY.

SIRE,

*Quoique je ne doute pas que
VÔTRE MAJESTÉ n'ait
eu de temps en temps de fideles
Informations de ce qui regarde
l'Etat, les Forces, les Coûtumes
& la Religion des Maures,
& bien que ce que j'en ay vû
dans quelques Relations publi-*

ã ij



EPISTRE.

ques se soit trouvé assez confor-
 me à l'examen que j'en ay fait
 sur les Lieux-mêmes, toutefois,
SIRE, l'obeïssance & l'at-
 tention que je dois à l'exécution
 des Ordres de **VÔTRE MA-**
JESTÉ, & à ce qu'Elle m'en
 a fait prescrire dans mes instru-
 ctions, m'ayant engagé pendant
 mon séjour dans les Etats de
 l'Empereur de Maroc à des re-
 marques plus nouvelles & moins
 connuës, j'ose esperer qu'Elle
 aura la bonté d'agrèer, que sans
 affecter de grossir le Memoire
 que j'ay l'honneur de lui en pre-
 senter par des repetitions super-
 fluës, de ce que quelques Au-
 teurs en ont escrit, je me con-
 tente d'y joindre comme par ma-
 niere de supplément, les Obser-

E P I S T R E.

vations particulieres, dont il m'a paru qu'ils n'ont point fait mention, tant pour ce qui concerne le détail & la qualué du Commerce de cet Empire, que le Caractere, les Mœurs & le Genie de ceux qui ont le plus de part à son Gouvernement, & ce que les Conquêtes du Roy qui le possede aujourd'hui, peuvent avoir contribué à l'agrandissement de ses Etats, à l'augmentation de ses Forces, & à l'elevation de cette Vanité, qui ne regne pas moins en lui, que les autres qualitez qui le distinguent si fort.

Quand VÔTRE MAJESTE' s'est resoluë de m'honorer de son choix pour aller conclure en son Nom avec cet Empereur le Traité

EPISTRE.

de Paix qu'il avoit si fort témoigné desirer depuis quelques années, qu'il sembloit même avoir voulu par avance en applanir toutes les difficultez dans la Lettre qu'il en avoit écrite & envoyée à VÔTRE MAJESTÉ par le Consul de Salé, VÔTRE MAJESTÉ étoit déjà si justement prévenue par les fréquentes épreuves qu'Elle en avoit faites, du peu de fondement qu'on doit asseoir sur ses Propositions & ses Promesses, que l'attention que je devois avoir à ne m'en pas laisser surprendre, étoit un des Articles plus essentiels & plus recommandez dans mon instruction; aussi est ce à quoy je me suis attaché par toutes les voyes & temperamens qui

EPISTRE.

m'ont paru plus propres à concilier l'artifice de son Conseil & de ses Ministres, avec l'ardeur & la fidélité de mon Zele pour le Service & pour la Gloire de VÔTRE MAJESTÉ.

Ce que je dis même à ce Prince en ma première Audiance, & que je repèteray encore à la fin de ce petit Ouvrage, aura pû faire connoître à VÔTRE MAJESTÉ, que je n'ay point non plus ménagé les Eloges ni les Insinuations que j'ay jugé les plus capables de flater son ambition, & de le rendre favorable au succès de vos pieux & solides Projets pour la liberté de vos Sujets Esclaves, & pour la secreté de vos Negotians.

Cependant, SIRE, si

EPISTRE.

VÔTRE MAJESTÉ a eu le temps & la curiosité de se faire lire le Memoire ou Journal que je lui ay envoyé de mon sejour & de ma negociation dans les Etats de ce Prince & dans sa Cour, Elle aura vû que non non-seulement Elle n'en avoit point pris de fausses idées, mais que bien loin que mes tentatives pour renverser cette Foy Punique qui s'y professe aujourd'hui si generalement, & pour en arracher les rejettons devenus plus forts que leur ancienne tige; bien loin dis-je, que mes soins & mes efforts ayent pû suffire à les déraciner, ils n'ont pas seulement été capables de les ébranler.

J'aurois lieu, SIRE, à ce propos, de reprendre & rapporter ici la substance ou l'Extrait

EPISTRE.

de bien des choses que j'ay dé-
duites assez au long dans ce
Journal, si la crainte de me trop
éloigner de mon entreprise, qui
suivant les Ordres de VÔTRE
MAJESTÉ, ne doit regarder
que l'Etendue, le Gouvernement,
les Forces & le Commerce de
l'Empire de Maroc, ne m'oblige
oit à supprimer tout ce qui n'a
point de relation directe à leur
exécution.

Ce que néanmoins je ne croy
pas devoir commencer sans faire
auparavant à VÔTRE MA-
JESTÉ cette remarque aussi
nécessaire que véritable, que
tout ce que le maneige & les
discours des Ministres du Roy
de Maroc m'ont fait entrevoir de
ses desseins & de ses résolutions
au sujet des tentatives qu'il fait

EPISTRE

de temps en temps auprès de
VÔTRE MAJESTÉ, ne se-
 ront & n'ont jamais été autres,
 quelles qu'en soient les démon-
 strations, que de s'attirer des
 Presents, des Honneurs, & des
 secours pour la Conquête de ce
 que les Espagnols tiennent enco-
 re dans son Païs.

Outre que comme ce Prince
 & ses Ministres connoissent par-
 faitement que Vos bontez &
 Votre compassion pour vos pau-
 vres Sujets Esclaves, sont les
 seuls motifs qui vous portent à
 les écouter, il faut compter qu'ils
 ne se déferont point de ces Escla-
 ves, tant qu'ils se verront dans
 le besoin & dans l'esperoir d'en ti-
 rer les avantages que je viens de
 remarquer; qu'ils ne traiteront
 jamais qu'à des conditions de cer-

EPISTRE.

te nature, & qu'ils tâcheront
toûjours d'exiger ou de procurer
par quelle voye que ce soit, que
l'effet qu'ils croiront en devoir at-
tendre precede l'execution de ce
qu'ils en auront promis.

Il ne me reste plus, **SIRE**,
après cela, qu'à représenter à
VÔTRE MAJESTÉ, que
je me suis attaché si particulie-
rement à l'Examen de tout ce
qui fait le sujet de ce Memoire,
que je puis bien l'asûrer qu'il ne
contient rien qui ne soit tres-con-
forme à l'effet & à la verité ;
j'ose esperer aussi des bontez de
VÔTRE MAJESTÉ, qu'El-
le en excusera d'autant plus fa-
cilement les omissions & les dé-
fauts, que par le compte que
j'ay eu l'honneur de lui rendre de
mon séjour & de ma negociation

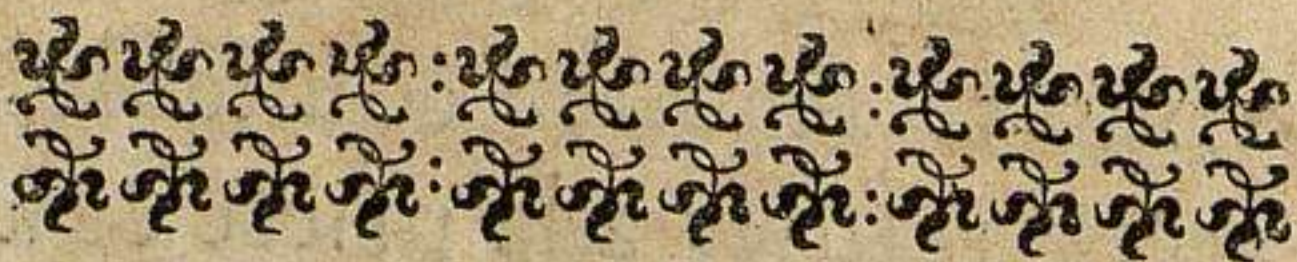
EPISTRE.

en ce Royaume, où j'ay presque
toûjours été retenu & observé
tres-exactement, & où l'on ne
souffre pas volontiers qu'on s'in-
forme des Affaires & du País,
Elle aura connu le peu de Com-
merce & de Relations que j'ay
pû avoir avec ce qui m'en au-
roit facilité une connoissance plus
parfaite & plus capable de con-
firmer à VÔTRE MAJESTE' la
fidelité du zele ardent & respe-
ctueux avec lequel je suis inviola-
blement,

SIRE,

DE VÔTRE MAJESTE'.

Le tres-humble, tres-obeissant,
& tres-fidele Sujet & Serviteur
PIDOU DE S. OLON.



AU LECTEUR.

L'Epître que Vous venez de voir vous fait assez connoître que cet Ouvrage n'avoit point été fait pour être public, & ce que vous en verrez dans la suite vous persuadera encore mieux que je ne suis pas doué des Talents nécessaires pour m'ériger en Auteur. Ainsi ne vous attendez pas d'y trouver ni l'arrangement, ni les ornemens, ni l'éloquence de ceux de cette Profession, & lisez-le s'il vous plaît, avec toute la prévention d'indulgence que

AU LECTEUR.

vous ne sçauriez équitablement refuser à la priere & à l'aveu que je vous en fais.

Ce n'est ici qu'un Memoire tout simple & tout naturel, de ce que j'ay remarqué dans mon Voyage de plus propre à remplir l'obligation ordinaire de ceux que le Roy honore de ses ordres chez les Princes Etrangers : J'ay tâché de le rendre le plus veritable & le plus court qu'il m'a été possible, & d'y éviter également l'exaggeration & la repetition des differens Auteurs qui font mention de ce Pais-là.

Je ne me suis aussi déterminé à vous le presenter, que

AU LECTEUR.

Sur les pressantes instances
qui m'en ont été faites par
un grand nombre de Per-
sonnes, dont le rang & le
merite ou l'amitié ne m'ont
pas laissé la liberté de m'en
excuser : ainsi pourvû que
vous ayiez la même bonté
qu'eux pour l'Auteur, & la
même curiosité pour l'Ou-
vrage, nous ferons égale-
ment contents, vous de le
lire, & moy de vous l'avoir
donné.



Extrait du Privilege du Roy.

P A R Grace & Privilege du Roy, Donné à Paris, le 24. Mars 1694. Signé **L E N O R M A N D**: il est permis au Sieur de Saint Olon, Gentilhomme Ordinaire, & Ambassadeur du Roy à Maroc, de faire imprimer, vendre & debiter un Livre intitulé *l'Etat Present de l'Empire de Maroc*, pendant le temps & espace de dix années, à commencer du jour qu'il sera achevé d'imprimer pour la premiere fois; avec défenses à toutes personnes telles qu'elles puissent être, de l'imprimer ou faire imprimer, à peine de trois mille livres d'amende, ainsi qu'il est plus au long porté audit Privilege.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 30. Avril 1694.

Signé **P. A U B O U Y N**, Syndic.

Et ledit Sieur de Saint Olon a cédé son droit au present Privilege à Michel Brunet, Marchand Libraire à Paris, suivant l'accord fait entr'eux.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois, le 15. May 1694.

L'ESTAT



ESTAT PRESENT
DE L'EMPIRE
DE MAROC.

MON dessein n'étant pas de suivre ici l'Histoire, & de rechercher l'origine de tout ce qui compose à present l'Empire de Maroc, mais de donner, comme je l'ay dit, une Relation exacte & précise de son étendue, de ses limites, de ses forces, de son commerce & de son gouvernement. Je croi qu'il suffira d'en preparer l'idée par un extrait le plus abregé qu'il sera possible de la maniere que le fameux Mouley Archy Roy de Tafilet, & Moulla Ismaël

Dessein de l'Auteur.

A

2 ESTAT DE L'EMPIRE
son frere & son successeur im-
mediat, ont réuni les Royaumes
de Maroc, Fez, Tafilet, & Suz,
& la vaste Province de Dara sous
une même puissance, & en ont
formé ce grand Estat où nous
voyons regner aujourd'hui ce
dernier si souverainement.

Histoire
du Roy
de Tafi-
let.

Mouley Cherit Roy de Tafi-
let & Pere de Mouley Archy, qui
remontent leur genealogie jus-
qu'à Mahometh duquel ils se
font descendre par sa Fille Fati-
ne, eut en mourant pour succes-
seur de son Royaume Mouley
Hameth aîné des 84. enfans mâ-
les, & 124. filles qui lui survécu-
rent; mais Mouley Archy l'un de
ses freres, dont le cœur fier &
ambitieux ne pouvoit se résou-
dre à obeir, ne l'en laissa pas
jouir long-temps avec tranquilli-
té; & soutenu par quelques-uns
des principaux Alcaydes qu'il
engagea dans ses interests, il
forma des desseins dont les com-

mencemens neanmoins ne répondirent pas aux projets de son ambition , car le Roy les ayant prévenu , fit prendre & mourir les Alcaydes , & le fit enfermer dans une prison.

Cependant ce Prince ayant trouvé moyen de s'en sauver , & plutôt aigri qu'attiré par la douceur de ce traitement , assembla des troupes , & tenta de nouvelles entreprises ; mais le succès n'en fut encor que de se laisser prendre & renfermer une seconde fois.

Cette prison quoi que plus longue & plus resserrée que la première , ne produisit pas un meilleur effet : car le Noir à qui le Roy en avoit confié la garde , & qu'il avoit choisi parmi les siens comme le plus fidele , ne le fut pas assez pour résister aux caresses & aux grandes esperances dont Mouley Archy le flatta pour en obtenir

4 ESTAT DE L'EMPIRE

sa liberté ; ils en concerterent ensemble les moyens & les executerent. Mais persuadé qu'il n'estoit pas sûr de se fier à celui qu'il voyoit capable de trahir ainsi son Maître, & craignant pour soy un semblable retour, il ne le paya d'un service si important que par la mort qu'il luy donna d'un coup de sabre en se sauvant.

Il se retira à Zaoüias où commandoit le Morabite Benbucar, que les habitans de cette Province avoient élu pour leur Prince à cause de sa vertu.

Ceux qu'on appelle Morabites en Affrique sont comme nos Hermites. Ils font profession de science & de sainteté, & ils se retirent dans les déserts, où le peuple qui les a en tres-grande veneration va quelquefois les chercher jusques au fonds de la solitude pour leur mettre la Couronne sur la teste, ainsi qu'il avoit fait à Benbucar.

Mouley Archy cachant ce qu'il estoit alla luy offrir son service en qualité de simple soldat. Ce bon vieillard le receut favorablement, & l'ayant connu homme de merite, il lui donna dans la suite divers emplois, dont il s'acquitta si bien, qu'il acquit en peu de temps son estime & son amitié.

Cependant ayant esté reconnu par quelques Arabes de Tafiler qui avoient apporté des dattes à vendre, & qui furent aussitôt le saluër comme frere de leur Roy; les Fils de Benbucar le soupçonnerent de n'estre pas venu ainsi déguisé dans leurs Etats sans quelque dessein, & resolerent de le faire mourir.

Ils luy dresserent à cet effet une Embuscade dont il s'échappa & se sauva à Quiviane, où ayant aussi offert ses services à celui qui en étoit le maître de la même maniere qu'il avoit fait à Benbucar,

6 ESTAT DE L'EMPIRE

il s'y fit encore si bien valoir, qu'il en devint en peu de temps le premier Ministre & le Favori.

Mais l'autorité de son poste, la confiance & l'amitié de son Maître & celle qu'il avoit eu l'adresse de s'acquérir parmi ses peuples, ne servirent que de nouveaux aiguillons à son ambition. Il se persuada que la conquête de cet Etat, où il étoit déjà si absolu, ne lui seroit pas moins facile que luy avoit esté l'élevation où il se voyoit; il se servit des trefors mêmes de son bienfaicteur pour s'attirer ceux dont il ne se croyoit pas assez assuré: & y ayant réüissi selon ses souhaits, il s'empara en peu de temps & sans peine du Prince de Quiviane, de ses biens, & de tout son Pais; & jugeant que sa mort étoit le plus sûr moyen de s'en affermir la possession, il s'en défit, & ensuite il leva des troupes avec lesquelles il se mit en état

d'aller exercer contre son Frere son ressentiment & ses premiers desseins.

Mouley Mehemet qui en eut avis travailla de son côté à le prevenir : & s'estant mis en campagne pour cet effet, ils se donnerent l'un à l'autre divers combats, dans lesquels Mouley Archy ayant presque toujours eu l'avantage, il réduisit son Frere à se renfermer dans Tafilet, où le chagrin de ses disgraces, & la crainte de l'inhumanité de son vainqueur le firent mourir. Ainsi cette mort l'ayant délivré de son principal compétiteur, & mis en chemin de suivre ses conquêtes, il les poussa avec tant de courage, de conduite & de bonheur, qu'il se soumit encor en assez peu de temps Salé, qui étoit une ville libre, & les Royaumes de Fez, de Maroc & de Suz, dont les uns se rendirent à la force de ses armes, & les autres à la terreur

8 ESTAT DE L'EMPIRE

qu'elles y répandoient.

Il n'en jouït pas cependant aussi long-temps que son âge & sa fortune sembloient le luy promettre; & il ne put éviter dans son propre Palais, & à quarante ans la mort qu'il avoit tant de fois affrontée dans les combats. Ce fut dans une Feste, où ayant assemblé sa Noblesse & fait excès de vin avec ses plus particuliers amis, ce qui lui arrivoit assez frequemment, il s'avisa en cet état de vouloir caracoller dans ses Jardins, où en passant sous une allée d'orangers son cheval l'emporta si violemment, qu'une grosse branche d'un des orangers lui fracassa le crâne, & le mit en trois jours dans le tombeau.

L'ordre & la paix que ce Conquerant commençoit à établir dans ses Etats furent bien-tôt troublez par l'accident impréveu de cette mort, arrivée en l'année

1672. Car ceux de sa famille auxquels il avoit confié le gouvernement de ses Royaumes, voulurent se rendre maîtres du Pais où chacun d'eux commandoit; mais Moulla Ismaël qui se trouva le plus brave, le plus entreprenant, & le plus estimé, fut aussi celui qui sçut le mieux en profiter.

Il se fit d'abord reconnoître Roy de Tafilet, il s'empara des tresors de son Frere, il se mit en campagne avec le plus de troupes qu'il put ramasser; & après en avoir gagné quelques-uns par promesses ou par presens, il vainquit les autres par les armes, & se rendit le maître de tout.

Celui d'entre ses concurrens qui lui fit plus de peine fut Mouley Hameth son Neveu, lequel s'étant aussi fait reconnoître Roy de Maroc & de Suz, & s'étant opposé à lui avec des forces considerables, l'a obligé pendant deux ou trois ans à divers

10 ESTAT DE L'EMPIRE

sièges ou combats, dont les défavantages qu'il y a souffert, l'ont enfin réduit à se soumettre comme les autres, & n'ont fervi qu'à faire d'autant mieux éclater la conduite & la valeur intrépide de ce Prince, qui ne doit qu'à ces deux qualitez la libre & souveraine possession où il se trouve aujourd'hui de tout cet Empire, dont l'étendue n'est pas moins considérable, que sa situation.

Etendue
de l'Empire de
Maroc.

Il a bien 250. lieues de distance du Nord au Sud, & 140. de l'Est à l'Ouest; ses limites sont du côté d'Orient le Royaume d'Alger qui le confine à Tremèçen, l'Océan Athlantique à l'Occident, le Fleuve Dara au Midy, & la Mer Méditerranée au Septentrion, à l'exception néanmoins de trois Places que les Princes Chrétiens tiennent encore sur ses Côtes, à sçavoir Mazagan, occupé par les Portugais sur l'Océan, & CeÛta & Melilla

par les Espagnols du côté de la Méditerranée, l'une à l'embouchure du Détroit, & l'autre plus en deçà.

Il n'y a que peu de temps que ces derniers avoient aussi deux autres tres-bonnes Places sur l'Océan, qui sont la Rache & la Mamorre, qu'ils se sont laissé enlever par Moula Ismaël, la première en l'an 1681. & l'autre en 1689. Les Anglois y étoient aussi maîtres de Tanger dans le Détroit, mais ils l'ont abandonné depuis quelques années en ruinant son Port & ses Fortifications.

De sorte que l'Empereur de Maroc a presentement pour Places considerables sur ses côtes de l'Océan Sainte Croix, Safy, Salé, la Mamorre, la Rache, Argile & Tanger; & sur la Méditerranée Zaffarine & Tetoïan, encore cette dernière est-elle située dans les terres à deux lieues de la marine, & sans aucune

fortification, aussi n'est-elle que comme un bourg assez bien bâti & fort peuplé.

Tetoüan.

Les Habitans de Tetoüan, qu'on fait monter à plus de quinze mille, se disent Andalous, & parlent presque tous espagnol; car tout le monde sçait que les Maures ont esté maîtres de l'Espagne pendant six ou sept cens ans, & qu'après bien des efforts que les originaires du pais avoient fait inutilement pour les en chasser, Ferdinand plus heureux les soumit entierement à son empire, & les obligea à embrasser exterieurement la Religion Romaine, pendant qu'ils travailloient secretement à la ruine de l'Etat. Mais Philippes III. ayant découvert leurs menées les en chassa en 1610. Ils en fortirent au nombre de plus de cent mille de tout sexe & de tout âge, & la plus grande partie se retira en Affrique, & s'établit à Salé & à Tetoüan.

Ils sont blancs, assez polis & fort affables aux Etrangers & aux Chrétiens. Le Consul François & tous les Marchands qui y sont établis, quoi que de nation & de Religion différentes, y entretiennent à frais communs, outre le droit de trois écus qui se leve pour ce sujet sur chaque Vaisseau, Tartane ou Barque qui y abordent, un petit Hôpital avec deux Recollets Espagnols pour le service de la Religion, & pour la consolation des esclaves : Il y en a autant à Salé, & de la même maniere.

Il n'y a aucun bon Port en pas une de ces Places; les meilleurs seroient Tanger, la Mamorre & Salé, mais on n'y peut entrer que par une barre qui en rend l'abord impraticable à toute sorte de gros Bastimens, ce qui fait aussi que le Roy ni ses Corsaires ne sçauroient y armer que des Brigantins ou Fregates legeres,

qui vont en course pour pirater.

Vai-
seaux &
forces de
mer du
Roy de
Maroc.

Le nombre de ces Bastimens n'est jamais fixe, il se regle suivant ce qu'il s'en perd ou ce qu'il s'en construit : il y en a presentement douze ou treize, dont six sont au Roy, & le reste à des particuliers; ils sont de dix-huit à vingt pieces de canon, les plus forts n'en passent pas vingt-quatre, mais ils ont jusqu'à deux cens hommes d'équipage, & sont la pluspart fort mal en ordre à cause de la disette du país pour les munitions, voiles, cordes & autres agrets, en sorte que si les Maures n'en tiroient comme ils font de temps en temps des Anglois & Hollandois, ce nombre se réduiroit bien-tôt & bien facilement à un plus petit.

L'entretien des Vaisseaux du Roy de Maroc ne lui coûte rien; c'est l'Alcayde ou Gouverneur du lieu où ils sont qui en paye les Officiers & l'équipage; s'ils

font des prises le Roy en a la moitié, & l'autre se partage entre l'Alcayde & les Officiers, qui en donnent aussi quelque portion à l'équipage; mais pour les esclaves, le Roy les prend tous, en payant cinquante écus pour chacun de ceux qui ne sont pas compris dans sa moitié.

Les vaisseaux des particuliers sont aux frais des Armateurs, dont ils se remboursent sur le produit des prises, sur lesquelles le Roy prend le cinquième avec tous les esclaves, moyennant aussi cinquante écus pour chacun.

Des quatre Royaumes spécifiés cy-dessus, Maroc & Fez sont les plus grands & les plus considérables, leurs capitales portent leurs mêmes noms. Celle de Maroc étoit autrefois tres-peuplée & fort renommée pour sa beauté & sa richesse, mais elle en est à présent beaucoup décheuë, &

ne contient pas plus de vingt-cinq mille habitans; ses ruës paroissent presque desertes, & personne ne prend soin de reparer les ruïnes qui s'y accumulent tous les jours & qui la defigurent entierement; son Palais & cette Mosquée si fameuse par sa grandeur & par ses ornemens, aussi bien que par ses portes de bronze & ses trois Pommes d'or, qu'on disoit enchantées ne sont plus rien, Moulla Ismaël n'a point apprehendé les vains pronostics de malediction contre ceux qui les osteroient, son avidité pour l'argent plus forte en cette occasion que la superstition assez ordinaire aux Maures, l'a déterminé à les faire enlever & enfoüir dans son invisible & inutile tresor; j'expliquerai dans la suite ce qui me le fait qualifier ainsi.

On prétend que ces Pommes d'or dont je viens de parler ont
esté

esté mises sur cette Mosquée par la femme de ce grand Almanzor si celebre & si connu dans l'Histoire par la conquête de l'Espagne. On dit donc que cette Reine voulant laisser à la posterité un monument de sa grandeur, employa à sa construction la plus grande partie de ses joyaux & de sa dot: Que ces Pommés avoient esté posées sous une telle constellation du Ciel, qu'on ne pouvoit les en ôter; & que l'Architecte avoit obligé certains Esprits par des conjurations à en être les gardiens. On assure mêmes que plusieurs Rois qui les ont voulu prendre en ont toujourns esté retenus par quelque accident: & les Maures tres credules sur la magie, s'étoient imaginez jusqu'à present qu'en vertu de cette conjuration le Diable romproit le cou à celui qui entreprendroit de les enlever; mais ce Roy-ci moins credule & moins

B

scrupuleux les en a détrompez.

Safy & Mazagan situées sur les côtes de l'Océan, & dont la dernière est une grande & belle ville possédée par les Portugais qui y tiennent une bonne garnison, sont après cette Capitale les seules villes de ce Royaume qui meritent qu'on en fasse mention; car bien que son étendue qui se divise en sept Provinces, soit assez grande, il n'est pas néanmoins fort peuplé, à cause que son territoire sablonneux, sec & ingrat dans sa plus grande partie, n'y permet pas l'abondance des grains ni des bestiaux; il n'est fertile qu'en Chameaux, qui s'y trouvent en nombre & à bon marché, en mines de cuivre, cire, & amandes, dont il se fait un grand débit en Europe.

On estime qu'il peut y avoir dans ses campagnes jusqu'à trente mille cabanes d'Adoïars, qui font près de cent mille hommes

payans garamme , c'est à dire payans annuellement au Roy un tribut de la dixième partie de tout ce qu'ils possèdent , à quoi ils commencent d'être sujets déz qu'ils ont atteint l'âge de quinze ans.

Un Adoüiar est une espece de Village ambulant (car il y en a tres-peu de bâtis & de stables en toute l'Affrique) composé de quelques familles Arabes qui campent sous des tentes , tantôt en un lieu , tantôt en un autre , selon que la bonté du terrain les y excite , & que la subsistance de leurs bestiaux , en quoy consiste tout leur bien , le requiert : chaque Adoüiar a son Marabon & se soumet à la conduite d'un Chef qu'ils s'élisent entr'eux ; chaque famille occupe une tente ou cabane , & y couche peslemelle , avec ses bœufs , moutons , chameaux , poules , chiens , &c. Rien n'est comparable à leur mi-

Adoüiar.

fere & à leur mal-propreté, cependant ce sont eux qui font les revenus du Roy les plus reglez & les plus certains: c'est ordinairement un Noir de sa garde qui va exiger leurs tributs, & qui bien que seul, fait jouier la bâtonnade comme il lui plaît contre le moindre défaillant, sans qu'aucun ose s'y opposer ni s'en plaindre.

Quand les Arabes transportent leurs Adoüars, ils mettent leurs femmes & leurs enfans sur des chameaux dans des machines d'ozier couvertes de toile & faites en forme de niches, mais toutes rondes, qui les couvrent entierement de l'ardeur du soleil, & d'où neanmoins elles peuvent prendre l'air de tel côté qu'elles veulent: si les chameaux ne suffisent pas pour leur bagage, ils les font porter par leurs taureaux & vaches, qui ont des Bats, ce que je n'avois point encore veu dans les autres pais.

Le Royaume de Fez, connu anciennement sous le nom de Mauritanie Tingitane, n'est pas moins grand que celui de Maroc, & se divise comme lui en sept Provinces; mais il est beaucoup plus fertile, mieux peuplé, & plus abondant en toutes sortes de grains, bestiaux, legumes, fruits, & cire; il le seroit encore davantage si l'on prenoit plus de soin de le cultiver, mais la bonté du terroir qui produit presque de soi-même, la non-chalance des habitans qui se contentent de ce qui suffit à leur subsistance, & leur scrupuleux entêtement à ne vouloir point laisser sortir leurs grains, sont causes que plus de la moitié de ces terres demeurent en friche.

Royaume de Fez.

Il y a quelques mines de fer, mais ils ne sçavent pas le raffiner, & ils ne s'en servent qu'à faire des Clouds & d'autres ferremens grossiers.

22 ESTAT DE L'EMPIRE

Ce Royaume a pour confins d'un côté celui de Maroc, & de l'autre celui d'Alger; il est traversé par le rapide Fleuve du Sebou qui passe à demie lieuë de sa capitale, & va se décharger par la Mamorre dans l'Océan. Ce Fleuve est le plus beau de tous ceux de l'Empire de Maroc, & a sur ses bords au dessus de la Mamorre une grande forest, qui peut fournir à la construction de quantité de vaisseaux: on dit aussi que peu loin de sa source il y a un fort beau Pont de pierres & de briques de cent cinquante toises de longueur, ce qui seroit remarquable & extraordinaire s'il n'estoit pas ancien; car non-seulement on ne s'attache plus en ces pays aux édifices publics, mais on n'y prend pas même le moindre soin des reparations requises dans les Chemins, pour la facilité de ce qu'on est obligé d'y faire passer; il est vray aussi

que n'y ayant aucune autre allure ni voiture que celle du Cheval ou du Chameau, ces reparations n'y font pas si absolument necessaires, qu'elles le feroient ailleurs.

A propos de quoi je remarquerai qu'il n'y a ni postes ni voitures publiques établies en tous ces païs, & que les correspondances qui n'y font pas frequentes, ne s'y entretiennent que par des exprés à pied ou à cheval, qui font cependant assez de diligence & ne coûtent pas beaucoup, tant parce que les hommes & les Chevaux font durs à la fatigue, qu'à cause qu'ils s'y nourrissent de peu de chose & à tres-bon marché.

On s'y fert pour les affaires importantes & pressées d'une maniere de monture qu'on nomme Dromadaire, qui est une espece de Chameau, & n'en differe que par sa vitesse & sa maigreur, qualitez qui lui font naturelles & tout-à-fait particulieres; car on

Dromadaires.

observe, à ce que disent ceux du
 pais, que cet animal fait par jour
 autant de lieuës qu'il est de jours
 à dormir, & sans voir clair en
 naissant, de sorte que s'il dort
 pendant six jours aussitôt après
 qu'il est né, il fait par jour soi-
 xante lieuës, & plus ou moins à
 proportion.

J'en ay veu un de cette espece
 à Miquenez, sur lequel on a vou-
 lu me faire croire que l'Oncle
 du Roy avoit fait jusqu'à cent
 lieuës en un jour, ce qui me pa-
 roît néanmoins tenir un peu de
 l'exageration; ceux qui l'assurent
 y ajoutent que la fatigue de cet-
 te alleure qui n'est qu'un entre-
 pas fort precipité, en égale la
 diligence, & qu'il ne feroit pas
 possible de la soutenir, si l'on
 ne se faisoit attacher sur la selle,
 & couvrir la bouche de crainte
 de suffocation; en effet il ne faut
 pas douter, si cela est veritable,
 qu'on ne se trouve harrassé outre
 mesure,

mefure, au bout d'une courfe de cette haleine & de cette vitteffe-là.

On eftime que les Adouïars des Arabes dans le Royaume de Fez y compofent près de trois cens mille hommes payans garammes. Sa Capitale qui porte fon nom eft fans contredit la plus belle, la plus riche, & la plus marchande qu'aucune autre Ville de l'Empire de Maroc : Elle fe divife en vieille & nouvelle Ville, bien basties & peuplées de plus de trois cens mille ames; la vieille Ville eft habitée par des Blancs, & la nouvelle par des Noirs : Elles contiennent toutes deux tant de Portes, de Ponts, de Fontaines, & Places publiques, de Gemmes ou Mofquées, de Colleges & de beaux Edifices, que l'ample description que Dapper en fait dans fon Histoire de l'Afrique, n'eft pas moins digne de la curiosité des Lec-
C

teurs, que toutes ces choses le font elles-mêmes de celle des Voyageurs qui vont en ce pais-là. Pour moy à qui l'on n'a pas voulu permettre d'y aller, quoiqu'elle ne soit éloignée de Miquenez que d'une journée, je suis réduit comme les autres à m'en rapporter aux Relations.

Ce Royaume a encore pour Villes remarquables Theza, Miquenez, la Mamorre, Arzille, la Rache, Salé, Tanger, Ceïta, Alcaffar & Tetoïan.

Miquenez est la demeure du Roy, & située dans le milieu des Terres; elle est petite, mais si remplie d'habitans, dont on fait monter le nombre à plus de soixante mille; qu'on ne sçauroit passer dans ses rues, d'ailleurs tres-étroites; qu'en s'y entrechoquant; j'en parleray plus amplement dans un autre endroit.

Theza est une petite Forte-

resse entre Fez & Miquenez.

Les autres Villes bordent la Mer, & sont toutes assez peuplées & fort marchandes; elles le feroient encore davantage si elles avoient quelque bon Port; mais la Barre que j'ay déjà dit qui regne en toutes ces Costes, n'y en permet aucun.

Tetoüian & Salé sont celles où les bâtimens de Mer abordent plus facilement & plus frequemment, ce qui a donné lieu à plusieurs Marchands de diverses Nations de s'y habituer, & au Roy de France d'y établir en chacune un Consul pour la commodité du Commerce, & pour sa seureté, c'en est au moins l'intention, mais que je puis dire estre sans effet par les manieres barbares & interessées de ces ennemis de la politesse & de l'honnesteté, qui les portent, ainsi que je l'ay vû, à une consideration bien plus grande pour

le moindre Marchand, par rapport au profit qu'ils en esperent, que pour les Consuls, dont le caractere qui leur est infructueux, est tous les jours exposé aux bizarreries de leurs caprices & aux indignitez de leurs mépris.

Salé.

Salé est plus connue & plus renommée que les autres à cause de ses Corsaires & de son Havre, qui n'est propre néanmoins que pour de petits Bâtimens: Elle est encore considerable par ses Fortereffes, par ses deux Villes divisées comme à Fez en vieille & nouvelle, & par son grand Commerce; ses habitans, qui ne sont pas plus de vingt mille, se qualifient d'Andalous, comme ceux de Tetoüan; elle avoit autrefois de beaux Edifices que les guerres & ses revoltes ont presque tous ruinez. Elle a fait de la peine pendant quelque temps aux Rois de Maroc, dont elle vouloit secouïer la do-

mination ; mais Mouley Archy la reduisit en 1666. par le gain d'une grande bataille contre le fameux Gayland Seigneur de Tetoïan , d'Arzile & d'Alcassar , dont elle avoit recherché la protection ; ces deux Villes sont separées par la riviere de Guerou, celle qui est du côté du Sud a deux Châteaux au haut d'une petite montagne qui est sur le bord de la Mer ; ils se communiquent par une grande muraille ; & contiennent environ trente pieces d'Artillerie assez mal en ordre ; il y a un Fortin au dessus du vieil Château sur l'embouchure de la riviere, garni de trois Canons de fer & de deux de bronze de douze à quinze livres de balle , pour faciliter la retraite de ses Corfaires quand ils sont poursuivis.

Alcassar s'est aussi renduë fameuse par la grande bataille que Dom Sebastien Roy de Portugal

Alcassar.

30 ESTAT DE L'EMPIRE
perdit avec la vie en l'année
1578. dans la plaine qui est en-
tre cette Ville & la Riviere de
Moukazem ; elle est petite , peu
remplie d'habitans & fort mal
bâtie , mais dans une situation
agreable par cette Riviere & par
les beaux jardins qui l'environ-
nent de tous côtez , Gayland y
faisoit sa principale demeure
dans un assez grand Palais , qui
est presentement tout ruiné ; je
ne puis m'empêcher de dire en
passant que je crois que cette
Ville est le reduit de toutes les
Cicognes de cette Barbarie , &
qu'il y en a plus que d'habi-
tans , je n'en ay jamais tant vû
ensemble & dans un même en-
droit ; aussi y font-elles en feu-
reté , car les Maures tiennent à
peché d'en tuer , & le défendent
tres-rigoureusement , à cause qu'ils
croient qu'à la priere de Maho-
meth Dieu a transformé en ces
oiseaux une troupe d'Arabes qui

voloient les Pelerins de la Meque.

Ceüta est , comme j'ay déjà dit , aux Espagnols , lesquels outre cette place considerable , en tiennent encore une autre en ce même Royaume , & sur le bord de la Mer en tirant vers Alger qui est Melille , & le Pêñon de los Velez , petite Forteresse bâtie sur la pointe d'un Rocher entouré d'eau , & si bien située qu'elle est presqu'imprenable.

Le Royaume de Suz est contigu à celui de Maroc entre son Midi & son Couchant ; il est petit & peu rempli d'habitans , Royaume de Suz. en avan-
 des Negres ; il peut y avoir dans ses campagnes environ quinze mille Adouïars d'Arabes , tous gens braves , entreprenans , & impatiens de la domination ; le Roy d'à-present a eu beaucoup de peine à les assujettir ,

32 ESTAT DE L'EMPIRE
encore y a-t-il deux montagnes
dont il n'a pû venir à bout jus-
qu'à present, ceux qui les habi-
tent ne le reconnoissant point,
& se gouvernans par un Chef
qu'ils se font eux-mêmes.

Ses deux Villes principales
sont Illec & Tarudante, grandes
& assez peuplées, eu égard au
reste du País, y ayant bien en
chacune cinquante mille habi-
tans, le Roy n'y envoie point
d'Alcaydes, comme dans celles
de ses autres Royaumes, il n'y
tient qu'un Capitaine, qu'on
nomme Bascha, & qui a sous lui
des Officiers, dont il se sert
pour l'exécution de ses Ordres
traitez bien plus doucement qu'à
Maroc & à Fez, ils n'y payent
que leurs redevances annuelles,
& ne sont sujets ni contraints à
aucune Garamme extraordinaire,
la politique du Roy l'engage à

en user ainsi pour ne point donner de prétexte à leur penchant tumultueux, & à la facilité que la situation du País feroit trouver à leur rebellion.

Le País habité est assez fertile en grains, legumes, fruits & olives, ses Montagnes sont abondantes en mines de cuivre, & l'on prétend qu'il y en a aussi quelques-unes d'or.

La ville de Sainte Croix située sur l'Océan, est des dépendances de ce Royaume, & il s'y fait un commerce assez bon, tant des Marchandises qu'on y porte de Maroc, que de celles que le País même produit, qui sont comme à celui-là du Cuivre, de plus de fort belles plumes d'Austruche.

Le Royaume de Tafilet est encore assez petit, & n'a de Ville remarquable que sa Capitale, qui porte son même nom; elle

Royaume
de Tafilet.

34 ESTAT DE L'EMPIRE
n'est fermée que de murailles,
mais elle a un assez bon Châ-
teau.

Ce Royaume situé au delà du
Mont Atlas, & anciennement
connu sous le nom de Numidie,
ne comprend qu'un terroir fa-
blonneux & ingrat entre les de-
serts de Zahara & la Province de
Dara, ayant au Septentrion le
Royaume de Maroc, dont il est
separé par le Mont Atlas: il est
aussi sterile en bleds & autres
grains, qu'abondant en Dattes,
toutes celles qu'on transporte en
Europe venans de là, parce que
le Roy de Maroc ne veut pas per-
mettre qu'on en transporte d'ail-
leurs; c'est en ~~ordinaire~~ au lieu de
nourriture ordinaire au lieu de
pain, avec de la chair de Cha-
meau, la sécheresse du Pais n'y
permettant pas la subsistance
d'aucuns autres bestiaux, si ce
n'est d'une espee de Mouton
sans Cornes & sans Laine, qu'on

dit y être toujours gras & de fort bon goût, les Chevaux y sont communs & beaux, & n'y sont nourris que de Dattes.

Son peu d'étendue n'empêche pas que le Roy ne le regarde, & ne le traite comme le plus noble de tous ces Royaumes, parce qu'il passe parmi les Maures pour le premier qui a suivi leur Prophete & son Alcoran; de sorte que ses habitans qui ne sont pas en grand nombre, tiendroient à deshonneur pour eux & pour leur Loy, d'être gouvernez par d'autres que par des décendants de ce Prophete, ce qui engage le Roy à y tenir toujours un de ses Enfans pour Gouverneur; celui qui y est à present se nomme Moulla Bensar, & n'y est pas moins avide & absolu pour les exactions & garrames, que les Alcaydes le sont ailleurs; cette prétendue Noblesse ne l'en mettant point à couvert.

Il croît de l'Indigo dans ce País, dont les Peuples joignent le trafic à celui des Dattes; ils fabriquent aussi de certaines Toiles rayées de soye à la Moresque, qu'ils nomment Haïques, & qui pour être fort en usage dans toute la Barbarie, s'y débitent facilement, & avec profit; ce qui leur est d'un grand secours pour le payement de leurs garammes.

Les anciens Rois de Tafilet se disoient aussi Seigneurs de Dara, grande Province contiguë & dépendante de ce Royaume, auquel son territoire aussi-bien que son produit, ses habitans & leur nourriture ont beaucoup de rapport.

Voilà ce qui se peut dire en peu de mots de plus juste & de plus précis, touchant l'étendue, la situation, & la qualité de ces Royaumes, dont si l'on souhaite une plus ample information, il

n'y a qu'à consulter Dapper & Marmol dans leurs Histoires & Geographies d'Afrique, pour y satisfaire parfaitement sa curiosité : pour moy qui n'ay en veuë que de donner une idée de leur Etat & Gouvernement present; j'ay crû qu'il suffiroit d'en tirer ce simple extrait, pour en faire ensuite l'application necessaire à l'accomplissement de mes ordres & de mon sujet.

En consequence desquels après avoir remarqué que ces Affri-
quains en general sont peu bra-
ves & peu aguerris, adroits à
cheval & à la lance, forts & in-
fatigables; spirituels, mais point
polis, jaloux, impudiques, men-
teurs, superstitieux, hypocrites,
fourbes, cruels, & sans foy; que
les moins barbares sont ceux qui
habitent les Côtes de la Mauri-
tanie Tingitane, & le Royaume
de Fez, & que de tous les Chrê-
tiens, dont ils sont ennemis ir-

Caracte-
re des
Affri-
quains.

38 ESTAT DE L'EMPIRE

reconciliables, par la prévention de leur Loy, les François sont ceux qu'ils estiment & craignent davantage.

Après avoir encore observé que si ces Pais étoient en toute autre main que de ces Infideles, qui par la rusticité qui leur est naturelle, & par l'ignorance qu'ils affectent, ne s'appliquans pour la plûpart à d'autre étude qu'à celle de leur Alcoran, les negligent & ne sçavent pas en connoître l'utilité, il y auroit de quoy en faire un Estat délicieux & florissant, tant par sa propre situation, & par la beauté & pureté du climat, assez temperé dans tout ce qui est en deçà du Mont Atlas, que par la fécondité & qualité de ses habitans sains & robustes, par la quantité, la douceur & la fraischeur de ses Eauës, par l'abondance & la bonté de ses Pâturages, par celle des terres qui produisent pres-

que d'elles-mêmes , & qui feroient d'une fertilité merveilleuse , si l'on prenoit soin de les cultiver ; par le mélange utile & agréable de ses Contrées, en Bois, Plaines , Côteaux, Montagnettes & Valons , par le bon goût de ses Legumes , de ses Fruits & de ses Vins , & par la facilité du commerce & transport de toutes ses Denrées.

Après avoir enfin déploré le malheur de voir un si riche trésor , enfoüi , pour ainsi dire , dans le centre de la paresse , de l'ignorance , & de l'inhumanité ; Je commenceray par la description particulière des mœurs , inclinations & qualitez du Prince qui en a la possession.

Il se nomme Moulla Ismaël , & se qualifie de grand Cherif , c'est-à-dire le premier & le plus puissant des Successeurs de Mahomet , dont il prétend descendre , comme j'ay dit , par Aly &

Fatyme, gendre & fille de ce Prophete, il se tient plus fier & plus honoré de cette parenté, que de l'antiquité de la Couronne dans sa Famille; ce qui prouve assez que ses Predecesseurs, qui se faisoient aussi appeller Miramamolins, qui signifie Empereurs des Fideles, se sont servis du prétexte de Religion pour leur établissement.

Religion
des Mau-
res,

A propos dequoy je diray avant que de passer plus avant, que cette Religion étant fondée sur l'Alcoran, que les Maures & Arabes expliquent à leur maniere, & selon l'interpretation extravagante du Dócteur Melich, l'un des quatre Chefs de la Secte de Mahometh, ils fondent leur croyance sur de certains points principaux, sans lesquels ils se persuadent qu'on ne peut être sauvé.

Ils tiennent qu'il n'y a qu'un Dieu sans Trinité de Personnes,
que

que JESUS-CHRIST étoit un grand Prophete, né d'une Vierge appellée Marie, dont l'Incarnation a été telle que nous la croyons, & même annoncée par l'Archange Gabriël Ambassadeur de Dieu; qu'il étoit le plus Saint de tous les hommes, qu'il a fait plusieurs miracles, mais qu'il n'est point mort comme nous le croyons, ayant esté enlevé dans le Ciel, où il est en Corps & en Ame; lorsque Judas le voulut livrer aux Juifs; qu'un de ses Disciples à qui Dieu fist prendre sa ressemblance fut crucifié en sa place, & que c'est celui-ci que nous adorons.

Ils croyent encore que ce même JESUS-CHRIST doit revenir vivre quarante ans sur la terre, pour réunir toutes les Nations sous une même Loy; qu'il fera mis dans le Tombeau que Mahometh a fait faire au Côté

D

droit du sien ; que ceux qui ont suivi la doctrine de JESUS-CHRIST jusqu'à la venue de Mahometh feront sauvez ; mais que celle que nous suivons aujourd'hui , n'étant pas la même qu'il nous a enseignée , & que la persecution des Juifs l'a empêché de perfectionner , ceux qui ne suivront point la Loy de ce dernier Prophete , qui n'a été envoyé de Dieu que pour la perfectionner , & lequel ils nomment son grand favori & l'interprete de ses volontez , souffriront les peines éternelles.

Ils estiment pour Ecritures Saintes , les Livres de Moïse , les Pseaumes de David , les Saints Evangiles , selon que Sergius les leur a interpretez , & l'Alcoran.

Ils croient le Paradis , l'Enfer , la Resurrection & la Predestination ; ils font consister la récompense éternelle dans la vision beatifique de Dieu , de ses

Anges, & de Mahometh, & dans la jouïſſance de ſoixante-dix Vierges, avec leſquelles ils prendront inceſſamment leurs plaiſirs, ſans qu'elles perdent leur virginité; qu'ils auront à ſouhait toute forte de Mets délicieux, des Rivieres de Lait, de Miel, & d'Eau-rose pour ſe laver; que les Excremens du Corps s'évaporent en d'agréables ſueurs, & qu'ils habiteront dans des Maisons de délices, conſtruites de Perles, & de Pierres précieufes.

Ils ont un Carême, ou Ramadan, de trente jours qu'ils obſervent ſi religieufement, que non ſeulement ils ne mangent ni boivent depuis la petite pointe du jour, juſqu'aux premières Etoilles de la nuit, mais ils ne prennent aucun Tabac, & ne ſeurent aucune odeur; il faut dire auſſi qu'ils s'en récompentent bien pendant les Nuits, qu'ils paſſent preſque toutes en débauches.

La veille de ce Ramadan, ils s'y préparent par des réjouïssances accompagnées de décharges de Fusils & de Moufquets, & par des cris redoublez de *Allah*, qui ressembtent plûtoft à des hurlemens qu'à des cris de joye; ils sont tous au guet à qui verra le premier paroître la Lune, & ils tirent des coups de Moufquet vers elle, à mesure qu'ils l'apperçoivent, après quoy ils s'assemblent pour faire leurs Prières, ayant leur Maraboug à leur teste, s'agenoüillans, se levans & se prosternans la face en terre par reprises, & toujourns tournez du côté de l'Orient.

Pâques
des Mau-
res.

Ils ont trois Pâques qu'ils fanctifient pendant sept jours, sans s'abstenir neanmoins de vendre & acheter, ainsi qu'ils font les Vendredis, qui sont leurs Dimanches.

La premiere se celebre le premier jour de la Lune qui suit

leur Ramadan, & si elle échoit à un Samedi, qui est le Dimanche des Juifs, ceux-ci sont obligez de donner au Roy, en espece ou en valeur, une Poule & dix Pouffins d'or. Dans les premiers jours de cette Pâque, le Roy a coûtume de faire venir devant lui tous les prisonniers de la Ville où il est, & de les abfoudre ou faire mourir, selon la qualité de leurs crimes, & l'humeur où il se trouve, il en fit mourir vingt de cette maniere le troisiéme jour de sa Pâque, qui estoit le quatriéme de mon arrivée à Miquenez.

La seconde Pâque, qu'ils nomment la grande, est septante jours après celle du Ramadan, leur maniere de la celebrer consiste à sacrifier à Mahometh autant de Moutons, qu'il y a d'enfans Mâles dans chaque famille, & ce en memoire du sacrifice d'Abraham pere d'Ismaël, premier Pere

46 ESTAT DE L'EMPIRE
des Arabes Sarrazins , d'où ils
croient que descend la Mere de
leur Prophete ; le Roy en fait
une ceremonie publique à une
Chapelle , ou selon leur manie-
re de parler , à un Saint , qui est
à un quart de lieuë de Mique-
nez , mais avec cette circonstan-
ce superstitieuse, que dès que ce
Mouton est égorgé (car ils ob-
servent fort de ne point faire
mourir autrement tous les Ani-
maux qu'ils tuent croyant qu'ils
ne saigneroient pas assez d'une
autre maniere , ce qui rendroit
leur chair impure & deffenduë)
aussi-tôt , dis-je , que ce Mouton
est égorgé , un Maure le porte
à toute bride , enveloppé dans
un linge , à l'Alcassave ou Palais
du Roy ; que si en y arrivant le
Mouton se trouve encore en vie,
ils en tirent un bon augure &
en font de grandes réjoüissan-
ces , mais s'il meurt en chemin,
chacun s'en retourne fort triste ;

& la feste se termine là.

La troisiéme Pâque est toujours trois Lunes & deux jours après la seconde, & se celebre en l'honneur de la naissance de Mahometh; & dans le premier jour les Maures mangent de la Boïrillie, en memoire de celle qu'il mangea.

Ils allument dans leurs Mosquées pendant la Nuit qui la precede, quantité de Lampes & de Cierges, & tous leurs Talbes ou Prêtres y chantent ses loüanges sans discontinuer jusqu'au jour.

Ils solemnisent la Feste de S. Jean par des feux qu'ils font dans leurs Jardins, où ils brûlent pendant la nuit quantité d'Encens autour des Arbres fruitiers, afin d'y attirer la benediction divine.

Ils admettent la Circoncision, mais ils n'en fixent ni l'âge, ni le temps.

Ils font tous le Sala , ou la Priere , qu'ils nomment aussi la Messe , quatre fois le jour & une fois la nuit à certaines heures réglées , & qui leur sont marquées par les cris , ou pour mieux l'exprimer , par les hurlemens que font du haut de leurs Gemmes ou Mosquées ceux qui sont chargés de ce soin , car l'usage des Cloches n'est ni connu ni admis dans leur Religion.

Ils se lavent tres-souvent la Teste , les Mains & les Pieds , & ils prétendent se purifier par là de tous leurs pechez. Toutes les fois qu'un homme a connu sa femme , ou commis quelque crime , il est obligé avant d'entrer dans la Mosquée , de se laver generalement toutes les parties du Corps , ou de prononcer ces paroles les plus sacrées de leur Loy : *La illa illenta Mahameth Dara zoulla* ; qui signifient qu'il n'y a qu'un Dieu , & que Mahometh est

est son Envoyé, ce qu'ils prétendent avoir la même vertu que le bain, & leur en tenir lieu.

Ils n'entrent jamais que pieds nuds dans les Mosquées, & ils observent la même chose dans les visites qu'ils se rendent les uns aux autres, laissant toujours leurs Babouches ou Souliers à la porte de la Mosquée ou du logis où ils doivent entrer.

Ils croyent que tous les enfans qui meurent avant l'âge de quinze ans, soit Chrétiens, Juifs ou Idolâtres, vont au Ciel, mais que s'ils passent cet âge sans reconnoître Mahometh pour le favori de Dieu, ils sont perdus éternellement, à l'exception néanmoins des filles qui meurent Vierges, lesquelles seront réservées à ce qu'ils prétendent, pour accomplir le nombre de septante, que chacun d'eux doit avoir à sa disposition dans le Ciel, ne pouvant pas s'en trouver un af-

50 ESTAT DE L'EMPIRE
sez grand nombre pour y suffire
parmi celles de la Loy Maho-
metane.

Ils disent que l'Alcoran or-
donne qu'on le fasse recevoir par
force de ceux qui ne s'y sou-
mettront pas de leur gré.

Ils ont si fort en horreur le
Nom Chrétien , qui dans leur
Langue est sinonime avec celui
de Chien , qu'ils en font l'inju-
re la plus commune & la plus
méprisante parmi eux : Ils ne le
prononcent jamais , qu'ils n'y a-
joûtent , que Dieu le détruise ,
ou que Dieu brûle ses Pere &
Mere : c'est par où ils commen-
cent à apprendre à parler à leurs
enfans ; & quand il paroît quel-
ques Chrétiens dans Miquenez ,
il est toujours exposé à une huée
generale du peuple & des En-
fans , dont quelques-uns ne le
suivent que pour avoir le plaisir
de l'injurier ou de lui jeter des
Pierres.

Ils sont aussi persuadez que ceux qui meurent en combattant les Chrétiens vont droit en Paradis; qu'il y a des récompenses infinies attachées au mérite de les tuer; & que les Chevaux qui meurent dans ces combats les accompagnent dans le Ciel.

Ils ont de plus une maxime aussi bigearre qu'elle leur est particulière, sur ce qui regarde la fidélité de leurs paroles: car le mensonge & la liberté de se dédire quand bon leur semble, sont si bien établis parmi eux, qu'ils s'en font bien moins un scrupule qu'une vertu. Jusques-là même qu'un Talbe, auquel un jour j'en témoignois mon étonnement, ne feignit pas de me dire qu'ils en faisoient une des distinctions principales de leur Religion avec la nôtre, & qu'ils étoient persuadez qu'ils seroient bien-tôt, comme nous, les esclaves de la fausse croyan-

52 ESTAT DE L'EMPIRE
ce & de l'idolâtrie, s'ils l'é-
toient auffi, comme nous, de
leurs paroles & de leurs engage-
mens.

Ils admettent la pluralité des
Femmes, & peuvent en époufer
jufqu'à quatre, aufquelles ils
donnent dot, mais ils tiennent
autant de Concubines qu'il leur
plaît, & ils les repudient toutes
quand bon leur femble; les pre-
mieres en payant leur dot, &
les autres qui font leurs Efcla-
ves, en les chaffant ou les ven-
dant, & en gardant leurs En-
fans.

Ils tiennent pour Saints, mê-
me dés leur vivant, tous les In-
nocens & pauvres d'esprit, auffi
bien que ceux qui fçavent faire
quelque forcellerie, qu'ils difent
avoir l'esprit de leur Prophete,
ils font bâtir fur leurs Tom-
beaux, après leur mort, des Cha-
pelles, où ils vont en pelerina-
ge, où ils fe refugient, & dont

ils font des aziles inviolables pour l'impunité de leurs crimes & contre la colere de leurs Rois.

Ils ont quantité d'autres superstitions auffi extraordinaires, & qu'on peut même qualifier de très-extravagantes, comme de ne vouloir pas recevoir en témoignage ceux d'entr'eux qu'ils auroient veu faire leur eau debout, leur coûtume étant de la faire accroupis comme les femmes : mais parce que le détail en deviendroit trop long & peut-être hors de sujet, je ne m'y étendrai pas davantage ici.

Je diray seulement que leurs femmes n'entrent point dans les Mosquées, parce qu'ils les croient incapables d'être admises en Paradis; d'autant, disent-ils, qu'elles n'ont esté créées que pour servir à la generation: mais elles font leurs prieres dans leurs maisons, & vont les Vendredis dans les Cimetieres prier

54 ESTAT DE L'EMPIRE
& pleurer sur les Tombeaux de
leurs parens; elles y vont vêtues
de bleu, qui est la marque du
deuil en leur país, comme chez
nous le Noir.

Enterre-
ment des
Maures.

A l'occasion dequoy je croi
devoir observer que quand quel-
qu'un d'entr'eux vient à mourir,
les parens & amis en font tou-
jours paroître beaucoup de dou-
leur, jusques-là même que quand
c'est quelque personne de qua-
lité & de distinction, ils louent
des pleureuses qui poussent des
cris & des gemiffemens sans nom-
bre, se battant la tête, & s'égra-
tignant le visage.

Avant que de mettre le Corps
en terre, on le lave & envelop-
pe dans un Drap neuf, & on le
fait porter dans une Bierre sui-
vie d'un grand nombre de per-
sonnes, qui marchent fort vite,
& invoquent Dieu & Maho-
meth à haute voix. On l'enter-
re hors la Ville dans une fosse

étroite par en haut & large par en bas, afin qu'elle soit plus aisée à recouvrir, & que le corps y étant, disent-ils, plus à l'aise, soit plus prest au jour du Jugement, & ne perde pas le temps à chercher ses Os, raisons dont ils se servent encore pour ne pas enterrer deux personnes dans un même Tombeau. On porte aussi des viandes sur ces fosses & l'on enterre de l'argent & des joyaux avec les morts, afin qu'ils puissent s'en servir pour avoir en l'autre monde les mêmes commoditez qu'en celui-ci.

L'entrée des Mosquées est encore deffenduë si expressement aux Juifs & aux Chrétiens, qu'il n'y auroit point de milieu entre l'alternative de renier ou d'être brûlez pour ceux qu'on y trouveroit; il en seroit de même si on les voyoit converser ou avoir quelque entretien particulier avec des Mahometanes.

Il y a aussi cette circonstance pour les Juifs à l'égard des Mosquées, qu'en quelque temps & saison que ce soit, il ne leur est pas permis de passer devant sans ôter leurs souliers, & ils sont même obligez d'aller Pieds nuds dans les Villes Royales, comme Fez, Maroc, Miquenez, &c. à peine de la bastonnade, ou de la prison, d'où ils ne sortent qu'en payant une grosse amende.

J'observeray encore avant que de finir ce Chapitre de la Religion des Maures, que l'Alcoran leur deffend de jouer à aucun jeu de hazard pour de l'argent, & que le Bâton, l'Amende, ou la Prison est la peine ordinaire des contrevenans; ainsi ils ne jouent qu'aux Eschets, aux Dames, & à une espece de Triétrac, tout - à - fait différent des nôtres, mais ils ne font pas de tout cela un grand usage, & je ne me suis point

apperçu parmi ceux que j'ay pratiqué, qu'ils soient fort adonnez au jeu; ils ne le sont guere plus à la lecture, & l'on peut dire fort justement, que le dormir, le manger, le boire, les femmes, les Chevaux, & la priere font le partage, & presque tout l'employ de leurs temps, dont ils abandonnent ce qui en reste à une grande & inutile oisiveté; aussi les voit-on souvent dans les Ruës assis sur leurs Talons le long des Murs, & tenans de grands Chapelets dont les grains deffilent dans leurs Doigts avec une vîtesse égale à la briéveté de la priere qu'ils font dessus, & qui ne consiste qu'en la prononciation des differens Attributs qu'ils donnent à Dieu: comme de dire sur chaque grain séparément Dieu est grand, Dieu est bon, Dieu est infini, Dieu est misericordieux, &c.

Je ne dois pas non plus ob-

mettre la remarque de leur veneration particuliere pour ceux qui ont fait le voyage de la Meque, ils les nomment Hadgys ou Saints, & ils en outrent le culte à un tel point, qu'ils tiennent même pour Saints comme eux, les Chevaux qui y ont esté. Ils les font ensevelir & enterrer quand ils meurent comme ils feroient leurs principaux parens ou amis, & ils se font un plaisir & un exercice singulier de les visiter souvent, & de les voir manger.

Le Roy de Maroc en avoit un de cette nature. La premiere fois que je fus admis en sa présence, il le faisoit marcher immédiatement devant lui; & outre la distinction que la richesse de sa selle & de son Harnois en faisoit paroître, sa Queue étoit portée par un Esclave Chrétien qui tenoit en ses Mains un Pot & un linge pour recevoir ses Excremens & pour l'essuyer.

On me dit que le Roy alloit de fois à autre baïſſer la Queue & les Pieds de cet Animal.

Tous ces Chevaux ainſi ſanctifiez ſont ordinairement diſpenſez de tout ſervice, & ſi leurs Maîtres n'ont pas le moyen de les nourrir, ils leur font aſſigner des Penſions pour leur ſubſiſtance ſur les Moſquées du lieu où ils ſont. On les remarque par les Chapelets ou Reliques dont leur col eſt toujours entouré, & qui ne ſont autre choſe que des Écrits enveloppez d'Etoffe d'Or ou de Soye, contenant les noms de leur Prophete, ou de quelques prétendus Saints de leur Loy. Ils ſervent auſſi d'azile aux Criminels, comme les Tombeaux & les Chapelles des Saints dont j'ay déjà parlé.

Ces Lieux qui ſont diſperſez en differends endroits ſont deſtinez ſelon ce qu'ils contiennent pour la demeure d'un, ou

V de plusieurs Marabous ou Talbes, qui sont les Prêtres des Maures, lesquels peuvent se marier, & sont parmi eux, & surtout parmi les Arabes en grande veneration, ils y sont entretenus selon les facultez ou la devotion de ceux qui les fondent, & ils y vivent oisivement & grassement au dépens de ces miserables, qui tiennent à bonheur de pouvoir leur donner pendant leur vie, ou leur laisser après leur mort; Il me semble qu'on peut assez justement comparer ces lieux-là & leurs fondations à nos Abbayes, Prieurez & Chapelles.

Portrait
du Roy
de Maroc.

Mais pour reprendre l'idée du Portrait que j'ay commencé du Roy de Maroc, & pour le continuer, je diray qu'il est âgé de 49. à 50. ans, bazanné, maigre & d'un poil noir, qui commence à grisonner, que sa taille est medio-

cre, son Visage ovale, ses Jouës enfoncées, aussi-bien que ses yeux qui sont noirs & pleins de feu, que le Nez en est petit & aquilin, le Menton pointu, les Lèvres grosses, & la Bouche assez bien proportionnée; qu'il est avare & cruel jusqu'à l'excès, qu'il n'y a presque rien dont l'intérêt & l'avidité d'argent ne le rendent capable, & qu'il aime si fort à répandre le sang par lui-même, que l'opinion commune est, que depuis vingt ans qu'il regne, il faut qu'il ait fait mourir de sa propre main plus de vingt mille personnes.

Ce que je pourrois d'autant mieux presumer ou confirmer, qu'outre que j'en ay compté jusqu'à quarante-sept qu'il a tuez pendant vingt-un jours que j'ay passé dans sa Cour, il n'eut pas même honte de paroître devant moy dans la dernière Audiance qu'il me donna tout à Cheval à

la Porte de ses Ecuries , & ayant encore ses Habits & son bras droit tous teints du sang de deux de ses principaux Noirs, dont il venoit de faire l'exécution à coups de Coûteau.

Toutes les Nations sont surprises de la soumission & patience de ces Peuples à souffrir une cruauté si excessive; mais il faut qu'on sçache qu'outre leur impuissance generale & particuliere à s'y opposer, ils sont si fortement prévenus que la mort qui leur est ainsi donnée par les mains d'un Roy Cherif & descendant de leur Prophete, les meine droit en Paradis; que la plus grande partie d'entr'eux tient à bonheur, ce que le nombre plus petit & mieux sensé deteste & ne peut empêcher; aussi ceux de ce nombre s'abstiennent-ils de s'en approcher le plus qu'ils peuvent, & s'estiment autant heureux de ne le

point voir, que les autres se le croient d'en être tuez.

On dit cependant que ce Prince est assez traitable hors de ses emportemens, & dans ses entretiens familiers; mais il est sujet à des caprices violents, & d'autant plus dangereux, qu'ils sont toujours voilez du manteau de la Religion, dont il affecte de paroître exact Observateur, & il est si persuadé qu'on le croit tel, qu'il se permet toutes choses sur ce fondement, & sur cette prévention.

Il ne s'attache qu'à se faire craindre de ses Sujets, & se soucie tres-peu de s'en faire aimer; aussi ne l'approchent-ils tous qu'en tremblant, & par devoir, mais jamais par inclination, & d'autant plus qu'on ne se presente point devant lui sans ordre, ou permission, ni sans presens.

Il a beaucoup d'esprit & de valeur, il est actif, infatigable,

64 ESTAT DE L'EMPIRE
& fort adroit à tous les Jeux &
Courses de Lances & de Che-
val, en quoy je remarqueray en
passant que tous les Maures font
d'une adresse merveilleuse, &
qui semble n'avoir point dege-
neré de celle qu'on nous vante
si fort, des anciens Grenadins
dans leurs Tournois.

Il ne boit point de Vin, par-
ce que sa Religion le luy dé-
fend, mais quand il prend de
l'Opium, ou d'un certain Hy-
pocras qu'il compose lui-même
avec de l'Eau de vie, Clouds de
Girofle, Anis, Canelle, & Mus-
cade, ce qui lui arrive assez
souvent, malheur à qui se trou-
ve exposé à quelqu'une de ses
fumées.

On ne craint pas moins sa
rencontre quand il porte un Ha-
bit jaune, c'est une remarque
faite & éprouvée depuis long-
temps, que cette couleur est en
lui un présage dangereux, &
presque

presque toujours funeste à quelques-uns de ceux qui l'approchent quand il en est revêtu, il avoit une Veste de cette couleur quand il me donna l'Audience de Congé en la maniere enfanglantée que j'ay remarqué.

Il est fort adonné aux Femmes, & en tient près de quatre cens dans son Alcaffave pour son usage; car outre cela il y en a encore environ cinq cens autres pour les servir: Il en a cent dix-huit Enfans Mâles & vivans, sans les Filles qu'on ne compte point, & dont le nombre se monte bien à deux cens. Il ne prend de ses Concubines qu'il change souvent que les Garçons, & leur laisse les Filles sans leur donner même de quoi les nourrir.

De toutes ces Femmes, il n'en a épousé que quatre, sa Loy n'en permettant pas davantage, les autres sont ses Concu-

bines, & ses Esclaves, il est entièrement gouverné par une de ses Femmes qui est Noire, & n'a aucun trait de beauté; elle est Mere de celui de ses Enfans qu'il semble se destiner pour successeur, & qu'il fait appeller *Mouley Zidan*, il affecte de paroître modeste & humble, & il rend toujours Dieu l'Auteur du bien ou du mal qu'il fait, cependant il est tres-vain, & donne autant qu'il peut dans l'ostentation.

Il est absolu dans ses Etats, & il se compare souvent à l'Empereur de France, qu'il dit être le seul qui sçache regner comme lui, & faire une Loy de sa volonté; il cite souvent une Lettre qu'il prétend que son Prophete a écrite à Heraclius, & il ajoûte que toutes les prosperitez des Rois de France ne proviennent que du soin religieux qu'ils ont toujours eu de la con-

Cherchez donc par l'Empi
de M. de
de l'Empi
de l'Empi



Audiance donnée par l'Emp^r
de Maroc
au S^r de S^t Olon, Ambassadeur
de France 1693.



f. Ertinger del. et sculp.

server ; il traite tous les autres Princes Chrétiens de dépendans, & il n'en parle jamais qu'avec mépris.

Ce fut dans ce sens que voulant élever les grands Eloges qu'il fit du Roy dans la premiere Audiance qu'il me donna à la Porte de son Alcaffave ou Palais, étant vêtu tres-mediocrement, ayant le visage caché d'un Mouchoir à Tabac assez sale, les Bras & les Jambes nuës, assis sans Natte ni Tapis sur le Seiil de deux Poteaux de bois, qui servoient d'étaye à ce Portique, & ayant autour de lui quelques Alcaydes assis à terre, & les pieds nuds ; ce fut, dis-je, apparemment dans ce sens, que voulant m'expliquer la juste distinction qu'il fait du Roy avec les autres Princes de l'Europe ; il me dit que l'Empereur d'Allemagne n'étoit que le Compagnon de ses Electeurs : que le

Roy d'Espagne étoit moins le Maître de ses Etats que ses Ministres : que le Roy d'Angleterre étoit dépendant & comme l'Esclave de son Parlement, & qu'il ne regardoit l'autorité de tous les autres que comme plus apparente que véritable.

Cependant malgré cette possession dont il se flatte d'une domination absolüe & personnelle, il n'y a gueres de Prince dont l'esprit soit plus facile à prévenir & à séduire que le sien; aussi ceux de ses Alcaydes qui l'approchent le plus, sçavent-ils si bien en profiter, qu'ils le tournent & conduisent comme il leur plaît, & où ils veulent, sur tout quand le pretexte de Religion, d'intérest, ou de vanité leur en peut servir de guide.

Cette vanité n'est jamais mieux remplie que lorsque quelque Prince Chrétien lui envoie des Ambassadeurs, il est pour lors

au comble de sa joye, & il bai-
se toujourns la Terre à leur pre-
miere vûë, & même en leur pre-
fence, pour marque des graces
qu'il en rend à Dieu.

Il en ufa ainsi à mon égard
dés qu'il m'eut apperçû sur un
Pan de Muraille assez haute, &
non encore achevée, où l'on
m'avoit posté sans Sieges, sans
Couvert & sans Tapis, pour y
être Spectateur par son ordre
d'une Revûë de dix mille Che-
vaux & de deux mille Hommes
de pied qu'il faisoit exprés pour
moy prés les dehors de la Ville,
& qu'après quelques mouvemens
sans ordre & toujourns accom-
pagnez de grands cris, il fit dé-
filer le long de ce mur, en me
faisant chacun la décharge de
son Arme au visage, pour me
rendre, à ce qu'ils disoient, plus
d'honneur, il est vrai que c'est
là leur maniere de s'honorer en-
tr'eux, & qu'ils en usent ainsi à

70 ESTAT DE L'EMPIRE
l'égard de leurs Princes & de
leurs Chefs.

Le Roy de Maroc ne distin-
gue les Ambassadeurs que sui-
vant leurs qualitez & le rang
qu'ils tiennent auprès de leurs
Maîtres, mais sur tout quand ils
lui portent de riches presens.

Ses Predecesseurs & lui ont si
bien établi l'usage, ou pour
mieux dire l'obligation de ces
presens, qu'ils en ont fait com-
me une Loy pour tous ceux, tant
leurs Sujets qu'Etrangers qui
vont en leur Cour, & auxquels,
comme je l'ai déjà observé, il
n'est pas permis d'y paroître sans
y apporter, c'est même un arti-
cle essentiel de leur Ceremonial
à l'égard des Ambassadeurs, de
commencer toujourns la rece-
ption qu'on leur fait par ces
questions, adoucies neanmoins
de quelque préliminaire d'excuse
& d'honnêteté, qui êtes-vous?
d'où venez-vous? que demandez-

vous ? qu'apportez-vous ? & c'est sur ce qu'ils répondent à la dernière de ces questions , que se regle la maniere de leur acceüil & de leurs traitemens.

C'est aussi dans la vûë & le desir de ces Presents que ce Prince fait tout son possible pour s'attirer des Ambassadeurs, ou pour engager à en recevoir de sa part, & quand il les demande, ou les promet d'une élévation distinguée, il faut croire que c'est bien moins par le motif de l'honneur qu'il veut ou faire, ou recevoir, que par celui des Presens, qu'il compte devoir être proportionnez à leur qualité.

Cependant il s'imagine que sa grandeur ne paroît & ne se soustient jamais mieux que par leur abaissement, c'est sur cette maxime qu'il n'y a point de chicanes & de subtilitez dont ses Ministres ne se servent pour y

72 ESTAT DE L'EMPIRE
réüffir ; & qu'ils ont auffi tenté
avec toute forte d'adrefle &
d'opiniâreté de me foumettre à
la regle qu'ils croyent en avoir
établie par les violences qu'ils
ont faites aux derniers que l'An-
gleterre & l'Efpagne y ont en-
voyé. Mais pour ne pas ex-
pofer le Roy dans l'engage-
ment de s'en reffentir, comme a
fait fi juftement le Roy d'An-
gleterre, qui n'admit l'Ambaf-
fateur de Maroc à fon Audiance
que nuds Pieds & fans Turban,
pour reprefailles de ce que ce
Prince avoit forcé le fien à fe
déchauffer pour y être reçû ; je
n'ay rien obmis dans cette oc-
cafion pour leur faire connoître
la difference & la fuperiorité de
Sa Majefté fur tous les autres,
& je me fuis oppofé à cette en-
treprife avec tant de raifons, de
fermeté & de patience que j'ay
eu la fatisfaction de voir par le
fuccés. que Sa Majefté même a
honoré

honoré de son approbation, que je leur avois inspiré la juste idée qu'ils doivent concevoir, de tout ce qui a rapport au mérite, à la puissance & à la gloire de S. M.

On dit que ce Prince a fait un serment solennel de ne donner jamais la liberté aux Esclaves Chrétiens, qu'on ne lui rende en échange au moins autant de ses Sujets, & les derniers Traitez que les Espagnols en ont fait avec lui de dix, & plus nouvellement de quatre Maures contre un Espagnol, l'ont si fort enflé de gloire & de presumption sur ce point-là; qu'ils l'y ont rendu presque intraitable à toutes les autres Nations.

Il fait son séjour ordinaire à Miquenez, parce que c'est le lieu de sa naissance, c'est une petite Ville située dans les Terres à quarante lieues de Salé, à soixante de Tetoïan, & à douze de Fez; elle est fort peuplée &

Miquenez.

74 ESTAT DE L'EMPIRE
contient plus de soixante mille
Habitans ; mais elle est si mal
bâtie & si defagreable par el-
le-même , qu'elle ne passeroit
que pour un miserable Bourg
sans ce grand nombre de Peu-
ple ; & sans la presence de son
Prince , & l'ornement de son Al-
cassave , dont l'étendue n'est
gueres moins grande que la sienne
propre , & dont la structure est au
dessus de ce que tous les autres
Edifices que j'avois vû en ce Pais,
pouvoient en faire imaginer.

Alcaf-
sava ou
Palais
du Roy
de Ma-
roc.

Comme ce Palais est plus éle-
vé que la Ville , entouré de plu-
sieurs Murailles , fort hautes,
fort épaisses , & fort blanches ,
& composé d'un grand nombre
de Pavillons , outre les Minarets
assez hauts de ses deux Mos-
quées ; c'est ce qui s'offre d'a-
bord à la vûë en y arrivant , &
ce qui en donne une grande
idée , mais elle ne se soutient
pas à ses approches , car le tout

en est construit avec si peu d'art & de regularité, qu'il seroit tres-difficile aux plus habiles Architectes d'en démêler l'œconomie & le dessein, & je suis même persuadé sur ce que j'en ay vû par les Dehors; car il ne m'a pas été permis d'entrer dedans, que le Roy lui-même qui en est l'Auteur & le Conducteur ne le sçauroit dire, & qu'il n'a d'autre vûë dans ce qu'il y détruit & rebâtit continuellement, que d'abaisser sous le joug de la seruitude & du travail le grand nombre de ses Sujets qu'il y employe; il en fait aussi l'occupation & le supplice ordinaire des Esclaves Chrétiens qu'il y fait travailler en tous temps & sans relâche; on les y rend Manueuvres & Massons à force de coups de bâton & de misere, à laquelle ils succombent d'autant plus facilement, que leur nourriture journaliere ne con-

Des Esclaves Chrétiens.

liste qu'en une tres-petite quantité de Pain d'Orge & fort noir, avec de l'eau, & qu'ils ne gîtent que dans des Matamorres, ou lieux souterrains, dans lesquels ils n'ont pour Lit que la Terre, & où ils ne respirent qu'un air fort mauvais, & mêlé de beaucoup de puanteur.

Il se trouve pourtant parmi ce genre d'Esclavage si rigoureux, & presque insupportable, une espece d'humanité qu'on ne sembleroit pas devoir attendre de la cruauté de ce Prince, qui est que les Femmes & les Gens mariez ne travaillent point, les premieres à cause de leur foiblesse, & les autres étant, à ce qu'il dit, assez chargez du poids d'une Femme, & de l'employ qu'ils en doivent faire, pour qu'on ne les accable pas sous celui d'un autre travail; mais cette espece de compassion est bien défigurée par son avarice, qui

Mata-
morres.

le porte à ne leur rien donner pour se nourrir.

Ceux qui se font Renegats font aussi exempts de travail, mais ils n'en font pas moins Esclaves, le Roy en fait les Gardes de ses Portes, ou les envoie dans les Provinces à ses Alcaydes qui leur donnent des Emplois proportionnez à leur force ou à leur capacité. Il les mene avec lui à la Guerre, & les fait toujours marcher à la tête de ses Troupes, & s'ils témoignent la moindre envie de reculer, il les met en pieces.

Il n'y a de Bâtiment regulier dans l'Alcassave qui renferme environ quarante-cinq Pavillons avec chacun sa Fontaine dans sa Cour, & qui a pour principale Entrée une tres-belle Porte avec des Colomnes qui la font appeller la Porte de Marbre, que deux Mosquées & un Michoüart ou grande Cour, ornées

78^e ESTAT DE L'EMPIRE
au dedans de Colomnes & Bas
reliefs de Marbre sans Figures
Humaines ni d'Animaux, mais de
Chiffres & Lettres Arabesques,
où sont décrites les principales
ACTIONS Militaires de ce Roy.

Rouës
ou Ecu-
ries du
Roy de
Maroc.

Les Ecuries qu'ils appellent
Rouës, y sont encore fort bel-
les, elles forment deux longues
Galleries à droit & à gauche,
toutes voûtées & à grandes Ar-
cades, ayant par espace dans le
milieu d'une espece de Chemin
pavé qui les separe de petits Pa-
villons fort propres, dans cha-
cun desquels il y a une Fontai-
ne & un Abrevoir pour les Che-
vaux, qui sont en ce Pais-là,
comme tout le monde sçait,
d'une extrême beauté, mais à
l'égard desquels, les Maures
ont aussi-bien que pour les Bleds
cette maxime erronée dont ils
font un point de Religion, de n'en
laisser sortir aucun, sous quelque
pretexte que ce soit, pour les

Chrétiens; Ils ont encore ce même entêtement pour les Livres, qui y font d'autant plus curieux & rares, qu'il n'y a presque plus d'Imprimeries dans leurs Pais.

Les Jardins du Roy font plan-
tez dans le milieu d'un grand
Bois d'Oliviers, & font assez
beaux: on y voit en tous temps
des Fleurs, des Legumes, des
Fruits, & des Arbres de toutes
especes; mais comme ils sont
un peu éloignez de l'Alcassave,
cette distance qui en ôte la com-
modité, en diminuë aussi beau-
coup l'agrément: les Allées en
font fort étroites: on n'y voit
ni Eauës jallissantes, ni Bassins;
mais il y passe quelques Ruis-
seaux qui servent à les arroser.
C'est un Esclave Espagnol nom-
mé Antonio Lopes, qui en a le
soin, cet homme paroît avoir
quelque naissance, & le Roy le
traite assez bien, mais le servi-
ce utile & agreable qu'il en re-

Jardins
de Mi-
quenez.

So ESTAT DE L'EMPIRE

tire, est cause qu'il ne lui permet ni promet de le laisser jamais retourner en son Pais.

Il y a quelques Palais assez beaux aux environs de celui du Roy, que des Alcaydes y font bâtir pour lui plaire, mais sur la joiissance desquels ils n'oseroient s'assûrer, persuadez qu'ils font par l'épreuve que quelques-uns d'entr'eux en ont déjà faite, qu'ils ne leur demeureront qu'autant de temps qu'il ne prendra point envie à ce Prince de les leur ôter.

Hôpital
de Mi-
quenez.

Il y a dans Miquenez un Hôpital que le Roy d'Espagne y a établi depuis peu, pour la consolation & le foulagement des Esclaves, & qui leur est aussi d'un grand secours; il peut contenir jusqu'à cent Malades, & a été bâti aux dépens de Sa Majesté Catholique, qui y entretient quatre Religieux Recollets, & un Medecin, pour la

substance desquels il a assigné un revenu annuel de deux mille écus; il n'est souffert en ce lieu, & les Religieux qui en dépendent aussi, ne le font encore à Fez, à Salé, & à Tetoüan, que moyennant quelque tribut.

Il y a dans cette Ville comme dans toutes les autres d'Af-
Des Ecoles.
 frique, plusieurs Ecoles, où l'on montre aux Enfans à lire, à écrire, & à chiffrer, & rien de plus. Quand on les châtie, on se sert d'une Verge de bois fort plate, avec laquelle on leur donne des coups sous la plante des pieds. Toute leur Etude ne consiste qu'à lire l'Alcoran d'un bout à l'autre; & quand un Ecolier a parcouru son Livre, on le pare, & ses Compagnons le menent à Cheval & comme en triomphe par la Ville, & publient ses loüanges.

Les Juifs y ont aussi un Quar-
Juifs de l'Afrique.
 tier assez grand, mais qui n'est

pas plus propre que dans les autres Villes. C'est dans celui-là que le Chef de tous ceux du Royaume qui y font bien au nombre de seize mille, fait sa principale demeure, c'est lui qui a soin d'imposer & d'exiger toutes les Garammes ordinaires & extraordinaires qu'on leur fait payer: Celui qui l'est à present se nomme Maymoran, il est borgne & ne paroît pas fort spirituel, mais le Roy le considere à cause des frequents dons qu'il lui fait, & de l'utilité qu'il en retire en toutes occasions; c'est aussi par lui & par ses soins que ce Prince entretient un commerce pecunieux & politique avec toutes les Nations, tant Ennemies qu'Amies; lui & sa Famille sont tres-bien logez, mais tout le reste l'est fort mal.

Ces Juifs, quoiqu'en si grand nombre dans cet Empire, & d'un secours si avantageux, n'y

font pas neanmoins plus confiderez qu'ailleurs, on les y choisit toujours pour les plus vils Emplois; ils n'ont que la nourriture pour tout salaire des travaux qu'on leur impose souvent, & ils font si sujets aux taxes, aux injures & aux bastonnades, qu'on peut les regarder comme le but & le jouët perpetuel de l'avarice & injustice des Grands, & de l'averfion de tous.

Il ne leur est pas permis de se défendre contre le moindre Enfant qui les maltraite de paroles, ou de coups de pierres, & ils font distinguez des Maures, dont les Bonnets font toujours rouges, par les Bernous & Bonnets noirs qu'ils font obligez de porter.

Ils ont par tout des Quartiers separez, & dont l'entrée est gardée par des gens établis par le Roy, afin qu'ils puissent y vaquer tranquillement à leur com-

84 ESTAT DE L'EMPIRE
merce & à leur Religion, mais
ils n'osent aller seuls en Cam-
paigne & sans y être escortez de
quelque Maures, parce que les
Arabes & les Barbares les y
égorgeroient sans remission.

Cependant avec ces apparen-
ces exterieures de misere & de
mépris, ils ne laissent pas d'être
à leur aise au dedans, &
d'y avoir plus leurs commodi-
tez que les Maures mêmes; la
raison en est qu'ils travaillent &
trafiquent, ce que les Maures
ne font pas; aussi les Femmes
des Juifs font-elles pour la plû-
part assez bien vêtues, & com-
me elles ne se cachent point le
visage à la maniere des Maures-
ques, elles prennent plus de
soins qu'elles de leurs coëffures
& ajustemens.

Pour moy qui n'ay vû que des
Juifves, j'avoüeray que j'ay trou-
vé dans quelques-unes tant de
bonne mine & de beauté, que

je ne doute pas qu'on ne soit bien fondé à se former une idée semblable de celles (je veux dire des Affriquaines) que la jalousie des Hommes & l'usage du País obligent bien plus à se cacher, que leur propre inclination ; car il est constant que la contrainte dans laquelle les Maures tiennent leurs Femmes, sert plutôt à réveiller en elles le desir qui leur est assez naturel au libertinage, qu'à l'étouffer ; & qu'étant plus spirituelles & plus vives que les Européennes, elles ne leur cedent en rien sur l'adresse & l'industrie nécessaires pour leur satisfaction.

Elles aiment particulièrement les Chrétiens, à cause qu'ils ne sont pas circoncis, & il n'y a point de stratagême dont quelques-unes ne se servent pour gagner les Esclaves qui sont chez elles, & qui ont la liberté d'entrer dans leur Logis,

7 Maria-
ges des
Maures.

Mais il s'observe dans leurs Mariages une certaine Ceremonie, qui ne contribuë pas peu à les retenir jusqu'à ce temps-là, à moins qu'elles n'y prennent bien leurs précautions ; c'est que quand les Parens de part & d'autre sont convenus, on fait porter l'Epouse publiquement, & toute voilée au son des Tambours & des Haut-bois au Logis de l'Epoux, auquel il n'est pas permis de lui découvrir le Visage, ni de la voir en aucune partie du Corps qu'il ne l'ait reconnüë Pucelle ; ce qui étant fait, il lui ôte son Bandeau, & défait son Calçon teint du Combat, qu'il jette dans la Cour, & que les Femmes qui l'ont conduite ramassent, en chantant & dansant en signe de joye de ce qu'elle est acceptée pour Epouse ; que s'il ne la trouve pas Vierge ; il lui fait dépouïller ses Habits nuptiaux, la fait sortir

de sa Chambre sans la voir, & la renvoye chez son Pere, auquel il est permis par la Loy de l'étrangler, s'il veut en faire justice.

Quand les Maures se marient ils font venir un Cadis & un Notaire, le dernier écrit dans une Cedula la Dot que le Mary donne à sa femme, car les Peres ne donnent rien à leurs Filles, & lorsque le Mary repudie la Femme, il est obligé de lui donner la Dot promise, & ne peut se remarier de quatre Mois après; mais quand c'est la Femme qui se retire, elle n'a pas droit de lui rien demander.

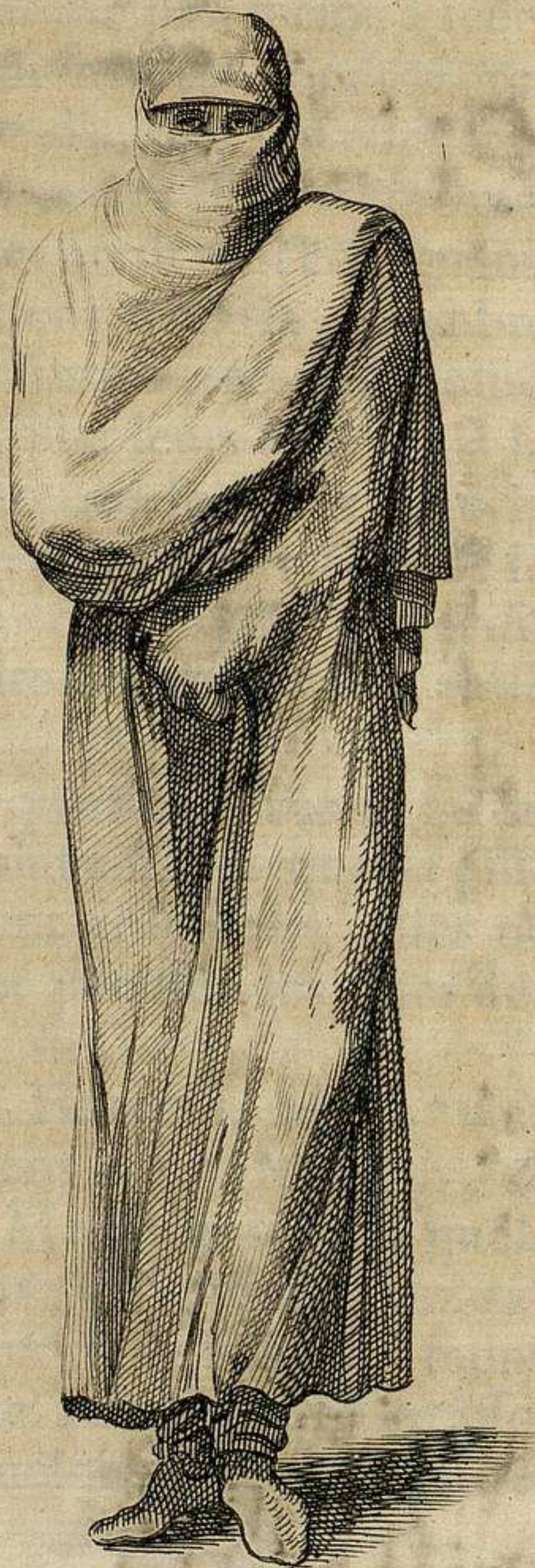
Comme les Femmes les plus grasses & les plus grosses sont les plus estimées, elles ne mettent jamais d'Habits qui les serrent, afin de devenir telles, ce qui leur rend aussi les Mammelles abbatuës & pendantes jusqu'à l'excès; elles portent toutes des

Echarpes dont elles se ceignent le Ventre, elles se tiennent le Corps fort propre, quoiqu'elles ayent toujourns les Jambes nuës; elles mettent beaucoup de Vermillon aux Jouës & aux Lèvres, elles se noircissent les Sourcils avec de la fumée de Noix de galle, elles se jaunissent le dessous des Pieds & le dedans des Mains, elles se rougissent les Ongles, elles se parent la Gorge, les Oreilles, les Bras, & les Jambes de Colliers, de Brasselets, de Pendants, & de quantité de Babiotes, & ne se croient pas belles, quand il leur manque quelqueun de ces ornemens empruntez.

Lorsqu'elles sortent par la Ville, elles se couvrent d'un grand Voile blanc fort délié, & se bandent le milieu du Visage, afin de n'être point vûës, n'ayant que les Yeux découverts pour voir à se conduire, elles ne parlent

femme Maure

allant par la Ville



lent jamais aux Hommes dans leur Chemin, pas même à leurs Maris, qui ne sçauroient les reconnoître d'autant qu'elles sont couvertes toutes de la même manière; elles ôtent tout cela quand elles entrent dans la Chambre de leurs Amies, & ont grand soin de laisser leurs Souliers à la porte, afin que le Maître de la Maison n'y entre pas, ce que le Mari de celle qui rend visite prendroit en fort mauvaise part.

Quoy qu'elles n'ayent qu'un Mari à plusieurs, & que la plupart vivent ensemble, elles ne font point jaloufes les unes des autres.

Aucun Homme ne les voit jamais dans leurs Maisons, & quand le Mari veut regaler quelques Amis, ce qui est assez rare entr'eux, les Femmes montent sur le Toit fait en Terrasse, ou dans quelque Chambre haute,

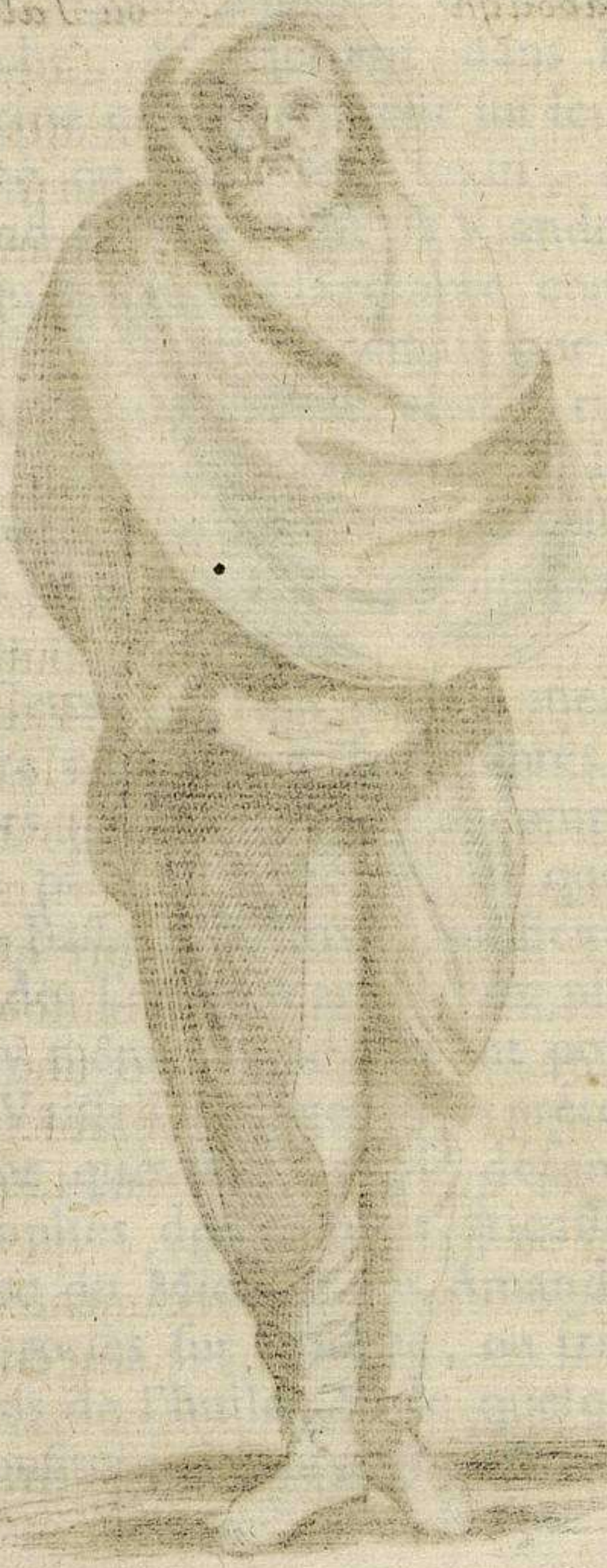
H.

90 ESTAT DE L'EMPIRE
& y demeurent jusqu'à ce qu'ils
soient fortis, ce qui fait aussi
que les Repas sont courts, ne
s'arrêtans point à discourir ou à
se divertir entr'eux, comme on
fait en Europe.

Repas
des Af
friquains

Je diray à propos de ces Re-
pas, que la maniere de manger
parmi les Maures, est de s'af-
seoir en rond Maître & Valets
à terre & sans Souliers, autour
d'une Peau de Cuir toujours fort
grasse, qui leur sert de Table &
de Nappe, sur laquelle le Mets
le plus ordinaire qu'on leur sert
dans une espece de Terrine lar-
ge par le haut, & fort étroite
en bas, est du Couscouffous, qui
est une Pâte faite de fine fleur
de Farine, & semblable à de
l'Anis un peu couvert, laquelle
on a fait cuire avec quelques
Poules & des Pigeonneaux, ou
du Mouton; ils mangent ce
Couscouffous à poignées, & en
font une maniere de petites Pe-

Handwritten text at the top of the page, possibly a title or name, which is mostly illegible due to fading and bleed-through.



Marabough

ou Talbe



lotes , qu'ils lancent dans leur bouche , & rejettent dans la Terrine ce qui en reste sur leur barbe ou dans leur main , & quand ils prennent la Viande , & qu'ils veulent la rompre , comme ils ne mettent jamais que la Main droite au Plat , chacun tire son morceau , comme font les Chiens acharnez à une Carcasse , sans dire une seule parole pendant tout le Repas.

Ceux qui font un peu meilleure chere , sont servis après ce Mets (qu'une Salade accompagne presque toujours) de quelque Bassin de cuivre , ou Ecuelle de Terre (car ni eux ni le Roy même ne se servent point de Vaisselle d'argent , ils prétendent que leur Loy le défend) remplies de Viandes fricassées avec du Miel & des Amandes , ou roties sur la flâme , ou frites dans de l'huile , & de quelques Confitures à leur mode , sans au-

92 ESTAT DE L'EMPIRE
cun Deffert; & après que leur
Repas est achevé, ils s'effuyent les
Doigts sur le bord du Plat, ou a-
vec la langue: Ils ne boivent que
de l'Eau, & tous dans un même
Vafe, parce que l'Alcoran leur
défend le Vin, mais non pas
l'Eau de Vie, dont ils s'enyvrent
tres-souvent: Ils sont aussi grands
amateurs de toutes nos Liqueurs
de Provence, comme Eau de
Cette, de Canelle, Ratafia,
Rossolis, &c. mais l'usage du
Sorbec & du Café n'est point
établi parmi eux, comme dans
le Levant.

L'Ecurie est le lieu qu'ils
choisissent plus souvent & plus
volontiers pour manger, & ils
n'ont d'autre plaisir après leur
Repas que de visiter leurs Fem-
mes ou leurs Chevaux.

Je crois qu'après avoir parlé de
la maniere de manger des Mau-
res, je puis bien aussi dire un mot
de celle de leurs habillemens.



f. Ertinger. sc.

Les Hommes portent une Chemise assez courte, & dont les Manches sont larges & quelquefois pendantes, mais le plus souvent retrouffées sur les Epaulles, & sur tout dans l'Été qu'ils ont les Bras nus : sous cette Chemise est un Caleçon de toile qui ne descend que jusqu'aux Genouïls, & leur laisse les Jambes nuës jusqu'aux Pieds, qu'ils chaussent dans une maniere de Souliers ou Pantoufles qu'ils appellent Babouches, & qui n'ont ni Oreilles ni Talons ; les Marabouts ou Talbes ont au haut de leurs Babouches de certaines pieces découpées par le bord en maniere de Fleur de Lys, & ce n'est qu'à cette marque qu'on les connoît & distingue d'avec les autres.

Habillemens des Maures.

Ils portent tous par dessus leur Chemise un Cafetan ou Veste de Drap sans Manches, & de telle couleur qu'il leur

plaît, cette Veste est ceinte d'une Echarpe de Soye, dans le devant de laquelle ils mettent une Guaine avec un ou deux Coûteaux, dont ils affectent que le manche & le bout de la Guaine soit toujours de quelque métal riche ou de quelque Ouvrage singulier; ils portent par dessus ce Cafetan, qui n'est boutoné que jusqu'à la ceinture, un Hayque, qui est une piece d'Etoffe de Laine blanche tresfine, contenant environ cinq aunes de long sur une aune & demie de large, dont ils se couvrent la Tête & tout le Corps à plusieurs tours & retours, par dessous & par dessus les Bras de la même maniere qu'on le voit aux Drapperies des Figures antiques des Apôtres & des Israélites.

Ils mettent par dessus tout cela & principalement en Hyver un Bernous ou espeece de Man-









teau de Laine ou de Drap bordé d'une Frange, & d'où pend par derriere un Capuchon avec une Houpe au bout.

Ils portent un Chapeau de paille quand ils vont en Campagne, mais par tout ailleurs ils ne mettent sur leur Tête qu'ils ont toujours rase, qu'un simple Bonnet de Laine rouge, qu'ils entourent quelquefois de Mousseline pour en faire un Turban, pourvû que ce ne soit pas en presence de leur Roy, devant lequel aucun d'eux, de telle qualité qu'il soit, n'ose paroître qu'en Bonnet, il n'est permis qu'aux Cherifs ou Décendants de Mahometh de le porter verd, & ceux des Juifs ne sçauroient être que noirs: les jeunes gens n'en portent point du tout, & vont Tête nuë jusqu'à l'âge de vingt ans, à moins qu'ils ne soient mariez, ou qu'eux ou leur Pere n'ayent été à la Me-

que, auquel cas il leur est permis de porter un Bonnet dès l'âge de quatorze ans.

Cette maniere d'habillement est commune à tous les Maures, qui ne se distinguent entre eux que par la richesse de leurs Cafetans, & par la finesse de leurs Hayques ; il n'y a que les Alcaydes qui se font remarquer par des Ceinturons du cuir brodez d'or, où pend un Sabre, & qu'ils portent en Baudrier, & par dessus des especes de Bernous de Drap écarlate ou noir, lesquels n'ont point de Capuchon, le Roy même ne s'habille pas autrement, mais il porte toujours sous sa Chemise une Cotte de Mailles, pour se garantir des entreprises secretes qu'il sçait bien que sa cruauté ne sçauroit manquer d'inspirer.

Les Noirs du Roy qui sont destinez pour sa garde, sont aussi vêtus de la même maniere, &

tres-

Noir de la Garde du
Roj de Maroc





tres-proprement, on les voit rarement avec des Bernous, mais presque tous avec des Bas de Soye, dont ils sont fort curieux, ils portent des Sabres, & quand ils sont à Cheval, ils ont toujours des Lances ou des Fusils.

L'habillement des Femmes est assez semblable à celui des Hommes, il n'en differe que par les Manches de leurs Chemises qui leur couvrent les Bras & qui sont ferrées jusqu'au Poignet, & par la longueur des Caleçons qui leurs descendent jusqu'au gras des Jambes; le Col de leurs Chemises est plissé, & presque toujours orné de quelque Broderie, leur Veste est ouverte par devant jusqu'à la Ceinture, elles attachent aux Manches de ces Vestes de grands morceaux de Mouffeline, qui font le même effet que nos Engageantes, mais qui pendent beaucoup plus bas: elles por-

98 ESTAT DE L'EMPIRE
tent dans leurs Maisons un Jup-
pon fort court, & quand elles
fortent par la Ville, elles s'en-
tourent d'un Hayque qui les
couvre entierement depuis le
Col jusqu'aux Pieds, elles se ca-
chent aussi le Visage, en sorte
qu'on ne leur voit que les Yeux :
quant à leur Coëffure elle n'est
gueres differente de celle des
Espagnoles; elles font deux Tref-
ses de Cheveux qu'elles jettent
en arriere avec quelques Pla-
ques de Rubans, & ne se cou-
vrent la Tête que d'un simple
Voile ou d'un Bandeau; elles ne
portent ni Souliers ni Babou-
ches, mais seulement des Chauf-
fons de Maroquin rouge ou jau-
ne sans Semelle & sans Talon.

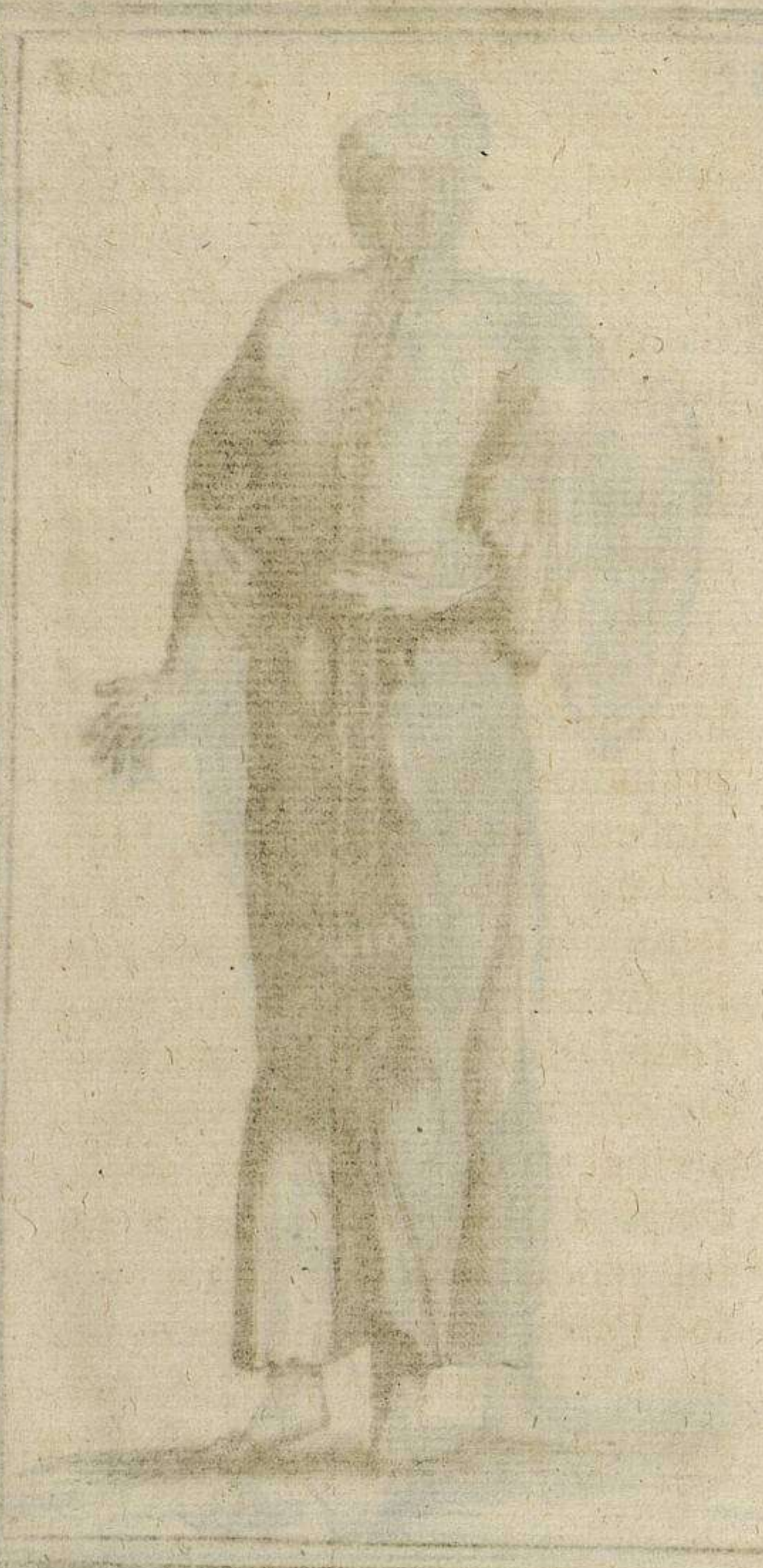
Je ne puis finir cet article sans
y remarquer une circonstance as-
sez plaisante touchant la pré-
caution des Maures pour se pa-
rer de la Pluye, quand ils s'en
trouvent surpris en Campagne, &







f. Ertinger sc.



qu'ils n'ont point de Bernous, c'est que pour lors ils se deshabillent tous nuds, & font un Paquet de leur Hayque, Veste & Chemise, sur lequel ils s'asseoient, & essuyent ainsi la Pluye jusqu'à ce qu'elle soit passée, après quoy ils remettent leurs Habits qui se trouvent secs, & continuent leur chemin.

J'ay dit en faisant l'énumération des Enfans du Roy, dont le nombre & l'éducation font présumer qu'il est difficile que plusieurs ne restent sans biens & sans employ, que ce Prince sembloit en avoir choisi un pour lui succeder, dont il aime beaucoup la Mere, il se nomme *Mouley Zidan*, & peut avoir vingt-un à vingt-deux ans, il est Moulatre & d'assez belle taille; il paroît moins attaché à l'argent que son Pere, mais il n'a pas moins de panchant que lui aux exécutions sanglantes; il est fort

Enfans
du Roy
de Ma-
roc.

100 ESTAT DE L'EMPIRE
addonné à la débauche, & sur
tout à celle du Vin & des Eaux
de Vie, qu'il boit souvent jus-
qu'à l'excès, & avec danger
pour ceux qui se trouvent sous
sa main dans ces temps-là.

Il n'est point logé dans l'Al-
cassave, mais dans un beau Pa-
lais y attenant, que l'Alcayde
Aly ben Abdalla, dont je parle-
ray ci-après, s'y étoit fait bâtir,
& que le Roy s'est approprié,
ainsi qu'il fait ordinairement de
tout ce qu'ont ses Sujets qui
l'accommode ou qui lui plaît.

Il a déjà épousé trois Fem-
mes dont il a huit Enfans, &
on lui destine une Fille de l'Al-
cayde Aly pour sa quatriéme.

Il affecte de paroître plus fa-
milier & plus genereux que son
Pere, & pour s'en attirer l'opi-
nion, & se faire aimer, il ne
feint pas avec ses Amis d'en
desapprouver la conduite aux oc-
casions; Il s'en expliqua même

en ce sens assez ouvertement, à ce qu'on m'a assuré, après ce déni que j'ay remarqué que ce Roy fit de sa Parole & de son Ecrit, au sujet de la Paix qu'il avoit si fort témoigné desirer avec Sa Majesté.

La plûpart des autres Enfans du Roy sont élevez, je ne diray pas seulement avec si peu de marques de Noblesse & de Grandeur, mais j'y ajoûteray avec tant de negligence & si peu d'éducation, qu'il n'y a gueres de bassesses, dont ils ne soient capables, sur tout pour ce qui regarde la débauche & l'argent; ils vont souvent visiter les Juifs pour y trouver à boire, ou à prendre; car ils sont Larrons comme des Choïetes, & ne cèdent en rien dans cet Art aux plus habiles Lacedemoniens du temps passé: & quand ils rencontrent quelque Esclave, ils le fouillent & lui prennent tout ce

qu'il a, aussi leur approche & leurs visites ne font-elles pas moins évitées dans les Maisons des Particuliers, que celles des Bohémiens dans nos Villages.

Je n'ay pas été exempt de cette épreuve dans une visite que j'ay essuyée d'un d'entr'eux âgé de douze à treize ans, dans laquelle il ne me fit d'autre salut ni compliment, que de se jeter d'abord sur tout ce qui lui parut dans ma Chambre digne de sa tentation; je ne sçaurois mieux comparer son entrée & sa sortie qu'à celle d'un Singe qui sauteroit tout d'un coup sur quelque Panier de Fruits qu'il auroit apperçû, & s'enfuiroit avec ce qu'il auroit pû y attraper; j'en fus quitte néanmoins pour une paire de Pistolets, & quelques Boëtes de Confitures, mais je m'en fis une leçon pour me parer des Mains aussi habiles de ses autres Freres, que je me

donnay bien de garde de recevoir ailleurs que dans la Cour, ou à la Porte du Palais où on m'avoit logé.

Il est à remarquer qu'à mesure que ces Enfans croissent en âge, le Roy les établit Alcaydes ou Gouverneurs de divers Pais, Provinces, & Cantons de ses Etats; & qu'après la mort du Pere, celui qui se trouve le plus en credit & le plus fort surmonte & tuë les autres pour regner seul, & établit en leur place ses Favoris ou ses propres Enfans. C'est pourtant celui qui se trouve près du Roy lors de sa mort qui est ordinairement le plus en état de terrasser les autres, parce qu'il est Maître des Armes, & quelquefois des Tresors quand il peut les découvrir. L'Empereur d'aujourd'hui approuve fort, à ce qu'on dit, cette maxime, & tient que cela rend tous leurs Enfans Guerriers pour parvenir

104 ESTAT DE L'EMPIRE
à la domination de leurs Freres;
mais c'est ce qui produit tou-
jours des Guerres entr'eux, & ce
qui divise auffi facilement les
Etats, que les Vainqueurs ont
eu de peine à les réünir.

Au reste on void ces En-
fans dés neuf à dix ans sur des
Chevaux fougueux sans Selle &
sans Bottes ni Eperons, s'aban-
donner à toute leur vîtesse, &
s'y tenir cependant parfaite-
ment bien : c'est l'usage Mau-
resque de monter ainsi les Che-
vaux à poil & de fort bonne
heure, tant pour le Cheval que
pour le Cavalier, car on y fait
monter & travailler les Chevaux
dés qu'ils ont un an.

J'ay tenté inutilement l'infor-
mation & le calcul des revenus
de l'Empereur de Maroc, qui
n'a presque point de Domaine,
j'ay trouvé qu'il étoit autant im-
possible de les déterminer que
de fixer ses caprices pour les Im-

Revenus
du Roy
de Ma-
roc.

posts, & son avidité infatiable pour l'or & l'argent ; la Disme de tous les biens de ses Sujets en est la regle generale, aussi-bien que la Taxe Annuelle sur tous les Juifs de six écus par chaque Mâle depuis l'âge de quinze ans & au dessus ; mais il fait si frequemment sur eux & sur ses autres Sujets des Imposts, ou selon leurs termes des Gammes extraordinaires, en cotisant tantôt une Ville, & tantôt une autre, sans aucun pretexte ni sujet que sa volonté, qu'il est tres-difficile d'en penetrer & d'en regler le produit, qui ne laisse pas neanmoins d'être considerable.

Ce qu'il y a de certain est, qu'il fait fondre & enterrer tout l'or & l'argent qu'il en retire, (car les Taxes ne se font ordinairement que par Quintaux d'or ou d'argent) & qu'il tue toujours les Ministres & les Confi-

r. Quintal d'argent vaut 2500. livres.

106 ESTAT DE L'EMPIRE
dens de ces Tresors , afin d'y
être autant le Maître de son Se-
cret , que de leur possession , ce
qui est cause aussi que souvent
il le fait fondre lui-même , &
le cache sans témoins , & c'est
ce qui m'a donné lieu de qua-
lifier ce Tresor d'invisible &
d'inutile , à l'occasion que j'ay
eu d'en parler dans l'article de
la Ville de Maroc.

On estime qu'il peut bien a-
voir de cette maniere jusqu'à
cinquante Millions effectifs : ce
feroit un riche Tresor à enva-
hir , & une belle Mine à fouil-
ler , si elle étoit aussi facile à
découvrir & à approcher.

Alcay-
des. Il tire beaucoup de ses Al-
caydes , auxquels il abandonne
tout le revenu de leurs Gouver-
nemens , mais il les oblige à
luy faire en recompense des Pre-
sens Annuels à la Grande Pâ-
que , qui est celle du Sacrifice
du Mouton , lesquels montent

souvent plus haut que ce revenu, ce qui fait aussi qu'ils n'y sont pas moins absolus que le Roy même, & qu'ils y exercent leur domination en véritables Tyrans.

On peut dire que ce sont ces Alcaydes qui gouvernent tout le Royaume sous l'autorité de leur Prince; car il n'a ni Parlement, ni Cour de Justice, ni Conseil particulier, ni Ministre: il est lui seul l'Auteur, l'Interprete, & le Juge Souverain de ses Loix, lesquelles à l'exception de celles de son Prophete, n'ont d'autre fondement ni d'autres bornes que sa volonté; aussi n'ont-elles de poids & d'effet que par l'extrême cruauté qu'il s'est mis en possession d'exercer lui-même à droit ou à tort, contre ceux qu'on peut plutôt appeller les Victimes de sa fureur & de sa cruauté, que de sa Justice, qui ne merite ce Nom, qu'à l'égard

108 ESTAT DE L'EMPIRE
des Volleurs & des Affassins, dont
il s'est rendu l'équitable Perse-
cuteur ; il est vray qu'il s'y est
attaché avec tant de soin & de
succés , qu'il en a nettoyé les
Grands Chemins & les Cam-
pagnes , qui en étoient toutes
remplies , ce qui doit être re-
marqué comme une chose des
plus memorables & plus utiles
qu'il ait faites pendant son Re-
gne : l'ordre qu'il y a mis pre-
sentement est si bon & si regu-
lièrement observé , en faisant
punir capitalement ou pecuniaii-
rement tous les Voisins des lieux
du délit, qu'on traverse aujour-
d'hui tous les Etats avec autant
de confiance & de seureté ,
qu'on faisoit auparavant avec
crainte & danger.

Cette autorité qui paroît &
qui est effectivement si Despoti-
que , ne laisse pas d'en recon-
noître une supérieure , & d'y
être subordonnée , c'est celle du

Mouphaty & de ses Officiers, que le Roy n'a pas le pouvoir de déposer, quoiqu'il ait celui de les établir; il est soumis comme tous les autres aux Decrets de cette Justice, & ne pourroit la décliner, ni s'en soustraire, s'il plaïsoit au moindre de ses Sujets de l'y appeller; mais il faut avoïer en même temps que la vengeance seure & mortelle qui s'en ensuivroit, les en garde bien, aussi n'a-t-elle lieu pour l'ordinaire à son égard, que lorsqu'il la consulte, ou qu'elle trouve à propos de lui faire quelque remontrance utile & nécessaire à son service & au bien de son Etat.

Ce Mouphaty est Juge Naturel & Souverain des Adulteres qu'il condamne ordinairement à la mort; il est de plus si absolu pour ce qui concerne les Particuliers de tous les differens desquels il peut connoître, que ses Sentences

Du Mou-
phaty &
des Ca-
dis.

110 ESTAT DE L'EMPIRE
ne souffrent jamais ni appel ni
delay, le Bâton est toujours le pre-
mier mobile qui en entraîne l'e-
xecution, & malheur à celui
qui cite à son Tribunal, ou qui
y est traduit par une Partie plus
riche ou plus liberale qu'il ne
l'est : car outre que les Cadis
qui sont comme les Subdeleguez
du Mouphty dans toutes les Vil-
les & Bourgades, vendent tou-
jours leurs Suffrages au plus don-
nant, les Faux Témoins, qu'on
n'y punit point, y sont si com-
muns & à si bon marché, qu'on
ne peut jamais s'y assûrer sur
son innocence, ni sur son bon
droit.

Les Alcaydes commettent un
Cadis dans chaque Ville ou Vil-
lage de leurs Gouvernemens sous
l'autorité neanmoins du grand
Mouphty, & y mettent encore
deux autres Officiers qui sont
fixes comme celui-là, mais qu'ils
peuvent déposer quand il leur

plaît, à la difference du Cadis, sur lequel ils n'ont pas le même droit.

Le premier de ces deux Officiers se nomme Galife ou Lieutenant du Gouverneur, il a soin de tout ce qui regarde le détail & l'autorité du Gouvernement, & il connoît & decide de tous les délits & querelles des Maures & des Juifs, ce qui ne se fait jamais qu'au profit de l'Alcayde, parce que les delinquans ou querelleurs sont toujours punis ou accommodez aux dépens de leur bourse, & que le Galife tient compte de cette Amende à son Gouverneur, mais ils ne sont en droit ni l'un ni l'autre de condamner personne à mort, à moins que le Roy ne l'ait ordonné; c'est encore cet Officier qui fait l'imposition des Garammes ordinaires & extraordinaires dont la recolte ne se fait, que par quelque Noir que le Roy envoie

Galife.

112 ESTAT DE L'EMPIRE
sur les Lieux pour cela.

Amoka-
dem.

L'autre Officier est l'Amokadem ou Juge de Police ; sa fonction est de mettre tous les jours la Taxe & le Prix aux Denrées comestibles & combustibles, qui se vendent toutes au poids, & de tenir la main à leur execution : le Droit qu'il s'établit & approprie sur toutes ces choses rendroit cette Charge tres-lucrative, s'il étoit seul à en profiter, mais si les Presents Annuels qu'il est obligé de faire à son Alcayde, & quelquefois même au Roy, ne lui en enlevent pas tout le profit, ils le diminuent au moins de la plus grande partie.

Voilà donc à quoy se réduit le Gouvernement interieur de tout ce grand Royaume, dont il ne reste plus qu'à examiner les Forces de Terre & de Mer, & le Commerce pour connoître parfaitement tout ce qui le compose.

J'ay

J'ay déjà fait voir que ses Forces de Mer sont peu de chose, & j'en ay fait le détail particulier; ce qu'il y a maintenant à dire de celles de Terre, est qu'elles pourroient être considérables, si ce Prince sçavoit discipliner ses Sujets, & s'il avoit dequoy les armer; mais on peut juger de leur qualité sur deux deffauts si essentiels, aussi-bien que sur celui de n'entretenir aucunes Troupes; quand ce Roy a projeté quelque expedition, il ordonne à ses Alcaydes de lui lever le nombre de Troupes qu'il y destine, sur quoy ils conviennent entr'eux de ce que chacun doit en fournir à proportion de l'étenduë de son Gouvernement, où la repartition s'en fait suivant les Rôlles de ceux qui payent les Garammes; on fait ensuite marcher de force ceux d'entre les Gens mariez qui ne s'y portent pas de leur gré, ou

Forces
de Terre
du Roy
de Ma-
roc.

K.

114 ESTAT DE L'EMPIRE
du moins on les oblige d'en
mettre d'autres en leur Place ;
on peut de trois Frères en pren-
dre deux , mais il faut qu'ils
soient mariez , car pour les jeu-
nes & non établis on ne sçau-
roit les y forcer.

Ces Gens ainsi levez , soit Of-
ficiers , Soldats , ou Cavaliers ,
font obligez de se nourrir , mon-
ter , armer , & entretenir à leurs
dépens pendant toute la Cam-
paigne , & comme ils n'ont pour
la plûpart ni Armes à feu , ni
Poudre , ils n'y vont qu'avec
des Epées , des Lances , ou des
Bâtons.

Cependant il y en a dans cha-
que Ville ou Village un certain
nombre proportionné à la gran-
deur du Lieu , qui doivent tou-
jours être armez , & prests à
marcher au premier Comman-
dement ; on donne seulement
des Chevaux à ceux qu'on y
destine pour Cavaliers , qu'ils sont

obligez de nourrir, & tous ceux qui composent ce nombre, soit Fantassins ou Cavaliers, sont exempts de toutes Garammes: ainsi on peut les dire entretenus, non pas aux dépens du Roy, mais du Lieu d'où ils sont.

Lorsqu'ils sont prests à combattre, ils rangent leurs Armées de cette maniere: ils divisent la Cavalerie en deux, & la mettent sur les Aîles, l'Infanterie remplit le milieu, de sorte que le tout prend la forme d'un Croissant, ils ne mettent jamais que deux rangs de Soldats, quand le Combat se donne dans la Plaine, mais lorsque c'est entre des Montagnes, où ils n'ont pas de quoy s'étendre, ils en mettent davantage.

Ils font d'abord un grand cry qui est suivi de quelques courtes Prières, pour demander à Dieu la Victoire. Les Armes de la Cavalerie, qui est toujours

Manieres
des Mau-
res pour
combate-
re.

116 ESTAT DE L'EMPIRE

prés la personne du Roy, & toute composée de Noirs, font des Fusils & des Cimenterres avec quelques Pistolets à la Ceinture, celle qui est plus éloignée est mêlée de Lances & de Mousquets; quant à l'Infanterie, une partie est armée de Fusils, & l'autre d'Arbalètes, de Frondes; de Massuës, de Demy Piques, ou Zagayes, & de Sabres.

Quand il s'agit de se faire la Guerre les uns aux autres, ils n'y vont pas volontiers, mais quand c'est contre les Chrétiens, chacun s'empresse & fait gloire d'y aller gagner des Indulgences pour satisfaire à leurs pechez, & pour lors les Armées sont fort nombreuses.

Tous les Arabes & Barbares qui se trouvent sur le passage de l'Armée, sont obligez de faire trouver *gratis* par tout où elle doit camper des Provisions de Bleds, d'Orges, de Farines.

de Beurre, d'Huiles, de Miel, & de Bestiaux pour sa subsistance, & cela sous peine de voir mis au pillage tout ce qu'ils ont, & d'être eux-mêmes taillez en pieces.

On prétend que dans une occasion pressante, & qui regarderoit la Religion, le Roy pourroit bien mettre sur pied jusqu'à cent mille Hommes, dont il y en auroit la moitié de Cavalerie, mais il ne sçauroit y en avoir vingt-cinq mille au plus de bien armez; on tient que le Roy a pour cela dix mille Mousquets dans son Alcaffave, desquels il reserve la possession, ainsi que du Tresor à celui de ses Enfans qu'il se destine pour Successeur, afin de le mettre en état de maintenir sa Couronne contre ceux de ses Freres ou autres qui voudroient la lui disputer; car il est constant, comme je l'ay déjà remarqué, que celui qui est

118 ÉTAT DE L'EMPIRE
Maître des Armes & de l'Argent, le devient bien-tôt de tout le Royaume, qui n'est ni Hereditaire, ni Electif, mais toujours à celui d'entre les Cherifs qui se trouve le plus en credit.

Il y a encore dans l'Alcassave, outre tous ces Mousquets, cent cinquante Pieces de Canon de Fonte, dont une partie vient du Vaisseau la Capitaine d'Espagne, qui se perdit il y a dix ans devant Ceüta, & l'autre de la Forteresse de Larache quand elle a été reprise sur les Espagnols.

Garde
du Roy.

Quoique ce Prince n'ait aucunes Troupes réglées, il a néanmoins une Garde ordinaire de trois ou quatre cens Noirs armez de Mousquets tres-pesans; ils sont tous fort jeunes, & il les choisit ainsi, pour ne vouloir pas confier la garde de sa Personne a de plus âgez, de crainte de

quelques entreprises ; ils sont presque tous Enfans du Serrail, auxquels il ne donne que la nourriture & les vêtemens, mais ils sont mieux habillez, & plus proprement que les plus grands Seigneurs.

Outre cette Garde le Roy a toujours près de sa Personne sept ou huit Alcaydes, qui composent toute sa Cour, & qui ne l'approchent jamais que les Pieds nuds, & sans Turban, mais seulement avec un Bonnet de Laine rouge sur la Tête.

Il y a trois sortes d'Alcaydes, les Principaux sont les Gouverneurs de Provinces, où ils se disent & sont effectivement comme autant de Vice-Rois, les autres sont ou Gouverneurs Particuliers des grandes Villes, ou Commandans Generaux de ses Armées ; ils sont tous obligez d'être dans leurs Postes, & le Roy ne retient près de soy que

Officiers
Principaux du
Roy de
Maroc.

ceux qui lui font de quelque utilité particulière, & aux Enfans desquels il permet d'exercer leurs Emplois; car il n'a ni pour sa Maison, ni pour l'Administration generale ou particuliere de son Etat aucun autre Officier considerable que le Grand Mouphty pour la Religion & la Justice, le Grand Eunuque pour ses Femmes & son Serrail, & un grand Tresorier pour ses Finances, mais qui n'a que des fonctions passives & onereuses, ne faisant jamais aucune distribution de l'argent qu'il reçoit, & qu'il est obligé de remettre aussi-tôt entre les mains du Roy pour en faire l'usage inutile & souterrain que j'ay déjà remarqué; & pour ce qui regarde la dépense ordinaire de sa Maison & de ses Femmes, ou l'occasion de quelques frais extraordinaires en temps de Guerre, il faut que cet Alcayde

cayde en prene le fonds sur foy-même & sur les Revenus de son Gouvernement; ce Prince ne donnant d'ailleurs ni Gages, ni Pensions, ni Gratifications en argent à qui que ce soit.

Celui qui exerce à present cette Charge de Grand Tresorier, est l'Alcayde Abdalla Rouffy, il est Gouverneur de tout le Royaume de Fez, dont il laisse l'administration à un de ses Enfans, & se tient toujours à Miquenez, il est âgé d'environ cinquante-six ans, petit & maigre, ayant les yeux à fleur de tête & la Phisionomie assez belle, il passe pour Homme de bien & de parole, ce qui est tres-rare parmi les Maures, il n'a point de naissance, son Pere étoit Mulletier, il est assez aimé, parce qu'il est honnête Homme, & bien-faisant, mais cette même raison fait qu'il n'a pas un grand credit.

Il y a encore un autre Offi-

L

cier qui est comme le Sur-Intendant des Bâtimens, il s'appelle Aly ben Jehou ; il a l'inspection & le soin de tous ceux que le Roy fait faire à Miquenez, il en est si fort occupé, qu'il passe quelquefois des Semaines entieres sans voir son Maître, & bien lui en prend d'être riche pour supporter l'extrême dépense de tous les Materiaux, tant du dehors que du dedans, qu'il est obligé de fournir pour ces Ouvrages ; il est vray aussi que son Gouvernement qui contient tout le Pais, qui se trouve depuis Miquenez jusqu'à Tremecen, est d'une grande étendue & d'un grand rapport ; je suis cependant persuadé quelle que soit son économie, vû les dépenses sans bornes, auxquelles cet Employ le foumet que sa subsistance est tout le profit qu'il en retire au bout de l'an ; il peut avoir qua-

rante-huit ans ; il est Moulatre, & d'une grande & belle taille ; il a l'œil vif, l'esprit aisé, & les manieres assez douces, les Esclaves qui le voyent tous les jours, disent qu'il est bon Homme, & s'en loüent fort ; mais comme il s'adonne entierement à son Employ, il ne se mêle aucunement des Affaires d'Etat.

Celui qui paroît y avoir plus de part, & auquel le Roy semble seul s'en rapporter est l'Alcayde Mehemeth Adou ben Atar ; il tient rang auprès de ce Prince comme de son premier Ministre, & il y a effectivement les mêmes accès & le même credit qu'un Favori, aussi est-il celui de tous ceux qui l'approchent qui sçait mieux flater les passions, & entrer dans tout ce qu'il lui plaît ; il a été Ambassadeur en Angleterre il y a douze ans, & c'est lui que j'ay remarqué ci-dessus qu'on y obligea d'aller à

l'Audiance fans Souliers & fans Turban ni Bonnet, en reprefailles de ce qu'on avoit forcé le dernier Ambaffadeur d'Angleterre d'aller nuds pieds à celle du Roy de Maroc ; on pourroit croire, comme il le dit, que ce traitement l'auroit rendu grand Ennemi de cette Nation, fi fon naturel mal-faisant ne le faisoit pas connoître pour tel à l'égard de toutes les autres.

Comme il n'a point de Gouvernement ayant cédé à fon Frere celui de Salé, pour se dispenser de l'obligation des Presents, il est le moins riche, mais le plus interessé de tous les Alcaydes ; il peut avoir cinquante-cinq ans ; il a l'Oeil vif, & la Phifionomie fine, aussi-bien que les manieres & le discours, mais il est fourbe & scelerat au dernier point ; il se dit Ami des François, & leur publie tou-

jours que sa Mere étoit Marfeilloise ; cependant il n'est Ami que de l'argent, & ne se plaît qu'à faire mal ; il est craint & point du tout aimé parmi les Maures dont il n'y a pas un qui ne deteste son Ministère , & ne lui donne en secret toute sorte de maledictions ; il est aussi l'intime du Mouley Zydan Fils du Roy, & le Compagnon de tous ses plaisirs.

L'Alcayde Aly ben Abdalla & lui sont Rivaux & Jaloux du credit l'un de l'autre, ce qui rend les affaires difficiles ; l'Alcayde Aly toujours absent ne soutient le sien que par la richesse de ses Presents, mais celui de Mehemeth Adou, semble mieux établi par son sejour continuel à la Cour, & par ses ruses & son adresse à manier l'esprit du Roy, & à le reduire à ne pouvoir se passer de lui.

Cet Alcayde Aly ben Abdalla,

L iij

est celui de tous ceux qui sont éloignez de la Cour, qui a plus de marque de grandeur & d'autorité; il est Vice-Roy des Algarbes, & Gouverneur de la Province du Riffe, & de toutes les Places Maritimes depuis Ziffarine jusqu'à Salé qui a ses Gouverneurs particuliers; ce qui fait que le Roy se repose entièrement sur lui pour tout ce qui regarde la Marine, & que comme il est fort vain, il se qualifie chez les Etrangers d'Amiral des Côtes d'Afrique; autrefois il se tenoit toujours à Tetoüan, mais à present sa demeure la plus ordinaire est à Tanger, il peut avoir cinquante ans, & est Homme de fortune, & sans naissance, étant Fils de Pêcheur; mais c'est un des plus riches de tout cet Empire, & duquel le Roy tire tous les ans de plus grands Presents, les moindres étant de valeur de plus

de quatre cens mille livres, ce qui joint à l'étenduë de son Gouvernement que le Commerce & la Mer rendent un des meilleurs, lui procure encore un grand credit auprès de son Maître; il ne sçait rien, pas même lire, mais il a un bon sens, & une grande pratique des affaires qui suppléent à tout; il est fier, hautain, plein de foy-même & fort enflé de sa Fortune & de son Elevation; il est violent, capricieux, & sujet à des emportemens dans lesquels il n'épargne pas ses meilleurs amis; cependant quand il en est revenu, il est doux, humain, traitable, & a des manieres tout-à-fait nobles & honnêtes; il ne hait pas les Chrétiens; il se dit Ami des François, & grand Ennemi des Espagnols; mais il y a lieu de croire que la politique & l'intérest ont plus de part à ces sentimens apparens, que la ve-

128 ESTAT DE L'EMPIRE
rité ; car il est constant qu'ou-
tre que le Roy le persecute à ou-
trance pour la Conquête de
Ceüta , dont il lui impose l'e-
xecution sur le prix même de sa
Tête propre , c'est que plus le
Commerce abonde dans les Vil-
les de son Gouvernement , &
plus ses Revenus & les Presents
qu'il est obligé de faire en sont
considerables ; c'est ce qui fait
aussi qu'il souhaiteroit avec pas-
sion que son Maître fût en Paix
avec ceux des Princes Chré-
tiens qui lui paroissent les plus
Puissans sur la Mer , & que de
temps en temps il en tente l'en-
treprise envers le Roy ; mais il
faut qu'effectivement ce credit
qu'il a toujours grand soin d'é-
taller , ne soit pas assez fort
pour l'emporter sur les contra-
rietez continuelles de son Com-
petiteur ; ou qu'il presume un
peu trop de ces artifices pour
l'engagement & le succès de ses

desseins , puisque Sa Majesté vient d'être informée par le rapport que je luy en ay fait , qu'il n'avoit pas moins témoigné de surprise & de chagrin d'y avoir échoué , que de resolution à toute forte de nouveaux efforts pour le reparer.

Son grand Favori , & auquel il a recours & confiance pour le Conseil & l'exécution de toutes ses affaires , est *Mehemeth Hadgy Lucas* , qu'il a fait son Lieutenant General pour la Marine , & qui se tient toujours à Tetoüan : cet Homme a accompagné *Mehemeth Adou* dans son Ambassade en Angleterre , ce qui le rend un peu plus poli ou moins barbare que les autres ; il a beaucoup d'esprit & de connoissance des Affaires ; il parle assez bien Espagnol , il est vif , adroit , laborieux , violent , dissimulé , fourbe , & toujours si enclin à mal faire , qu'il est en horreur non-

130 ESTAT DE L'EMPIRE
seulement aux Chrétiens & aux
Juifs, mais à tous les Maures en
general; enfin pour en donner
un Portrait juste & plus en ra-
courci, il n'y a qu'à dire, com-
me il est veritable, que son Tem-
perament, ses Mœurs, ses Pa-
roles, & ses Actions ne démen-
tent en rien les Attributs ordi-
naires au Poil Iscariote de sa
Barbe & de ses Cheveux; il n'a
pas plus de cinquante ans, mais
il est si accablé de maux dont
il attribué la cause a du Poison,
qu'il prétend lui avoir été don-
né dans des Melons, par le Gou-
verneur de Ceüta, il y a plus
d'un an, qu'il est à presumer
qu'il ne combattra pas long-
temps l'effet des vœux mortels
qu'on fait si universellement con-
tre lui.

Puisque le discours & l'occa-
sion m'ont insensiblement enga-
gé à dépeindre le Caractere &
les Qualitez personnelles de

ceux qui font quelque figure distinguée dans cet Etat, je croy que je ne dois pas oublier un Homme que l'honneur qu'il a eu d'être Ambassadeur en France, y a fait connoître, & des qualitez duquel il est bon qu'on y soit informé, afin que cela serve de regle à l'avenir envers ceux de son même caractere.

C'est *Mehemeth Themin* dont je prétens parler, qui y est venu en qualité d'Ambassadeur en 1681. & qui ne fait d'autre figure en son País que d'être Amokadem à Tetoüan, c'est-à-dire, Lieutenant de la Police, & où il a un de ses Freres Frippier, & l'autre vendant de la Corde; encore ce Themin n'y a-t-il obtenu cet Office que depuis son retour, & pour avoir lieu de soutenir en quelque façon un honneur, auquel même il n'avoit pas été destiné, car il ne devoit être que le Secretaire de Hadgy Ma-

132 ESTAT DE L'EMPIRE
nino Gouverneur de Salé, & le
veritable Ambassadeur, mais son
Nom fut inferé à l'insceu du
Roy dans la Lettre de Creance,
que l'Alcayde Omar Adou son
Protecteur & Patron leur donna;
aussi se garda-t-il bien de s'en
venter à son retour, non plus
que des Honneurs & Presents
qu'il avoit reçûs en France, &
qu'il vendit à Marseille pour en
ôter la connoissance à son Pais,
& s'en reserver feul le profit,
Adgy Manino n'osa non plus
s'en plaindre, de peur d'encou-
rir la disgrâce dudit Alcayde
Omar, qui étoit pour lors le
Tout-puissant, & dont le Roy
de Maroc s'est défait depuis
cinq à six ans par cette raison.

Mais pour passer de ces Su-
jets particuliers de l'Empereur
de Maroc à tous ceux qui com-
posent son Etat, il est à remar-
quer qu'il y en a de deux fortes,
dont les uns sont Noirs, & les
autres Blancs.

Les premiers, quoique ses Esclaves font tous ses Confidens, & les Exécuteurs ordinaires de ses Ordres, & ils le font avec une manière si imperieuse & si absolue, que les Alcaydes mêmes les plus Puissants tremblent à la vûë du moindre d'entr'eux.

Noirs
du Roy
de Ma-
roc.

Quand il va à la Guerre, il en a toujours dans son Armée sept à huit mille tant de Pied, que de Cheval; ce sont les meilleurs Soldats, & qui combattent toujours près de sa Personne avec des Armes à Feu, & il donne les Gouvernemens des Places ou les principales Charges de l'Armée à ceux qui s'y distinguent le plus.

Le Roy de Maroc fait de temps en temps un amas de ces Noirs, qu'il fait acheter ou enlever par force ou par ruse de leur País, & il les marie & les envoie avec quelques Bestiaux, dont il leur donne le soin & le

134 ESTAT DE L'EMPIRE
profit, dans divers lieux inha-
bitez, où il en fait comme une
Pepiniere pour s'en servir au
besoin.

Pour les Blancs, quoiqu'ils
soient libres & en bien plus
grand nombre, étans Originai-
res du País, ils n'en sont pas
plus confiderez ni plus heureux;
& pour marque du peu d'affec-
tion, d'estime, & de confiance
du Roy à leur égard, c'est qu'il
commet la garde de sa Person-
ne aux Noirs, auxquels il donne
une autorité si entiere sur les
Blancs, qu'ils les rançonnent &
maltraitent impunément com-
me ils veulent, & quand il
leur plaît; ce qui jette aussi
ces derniers dans un desespoir,
qui seroit capable de leur faire
tout entreprendre, si l'occasion
& le pouvoir leur en étoient
aussi favorables & faciles, que
la volonté.

Il est vray qu'ils sont presque

tous si naturellement portez aux troubles & à la revolte, que la connoissance qu'en a ce Prince, n'est pas le moindre de ses motifs à les vouloir toujours tenir dans la crainte & dans la soumission; & qu'il n'a d'autre interest & d'autre soin pour maintenir son Autorité en Paix & en splendeur, que de prevenir & empêcher leurs mouvemens du dedans, la situation de ses Royaumes étant telle, qu'il n'a presque rien, ou du moins tres-peu de chose à apprehender des entreprises du dehors.

En effet, ses Etats seroient comme inabordables du côté de la Mer, sans les Places que j'ay déjà remarqué que les Espagnols & les Portugais y tiennent; mais si les premiers ne se precautionnent pas mieux pour Ceïta qu'ils ont fait en dernier lieu pour la Rache, dont l'Assie-

136 ESTAT DE L'EMPIRE
te & les Fortifications ici mar-
quées font assez voir que la per-
te doit bien moins s'en attri-
buer au défaut de courage &
de valeur des Officiers & Sol-
dats de sa Garnison, qu'à celui
de leurs Vivres & Munitions; il
est fort à craindre, qu'ils ne se
la laissent encore enlever de la
même maniere, & avec d'au-
tant plus d'étonnement, que les
Maures n'ont ni les Instrumens,
ni l'Industrie, ni les Ingenieurs,
ni l'Experience necessaires pour
de semblables expeditions; il
n'en est pas ainsi de Mazagan, où
le Roy de Portugal a soin de te-
nir toujourns une bonne & forte
Garnison.

Plan

PLAN
DE LA VILLA
DE BORDO
1888



PLAN
 DE LA VILLE
 ET FORTERESSI
 DE
 LARRACHE
 1688.

f. Ertinger sc.

Plan de la Ville & Forteresse de la Rache 1688.

- A Fort de saint Jacques.
- B Château de saint Antoine.
- C Château de Nôtre-Dame d'Europe.
- D Tour du Juif.
- E Chemin couvert de saint Jean.
- F Chemin couvert de Nôtre Seigneur.
- G Boulevard de Diego de Vera.
- H Porte du Camp.
- Y Porte du Mole.
- J Porte de la Marine.
- K Fausse Porte de saint Antoine.
- L Fausse Porte de saint François.
- M Convent de saint François.
- N Porte de la Tour.
- O Nostro Senor della Cabeza.
- P Saint Antoine.
- Q Hôpital.
- S Casernes vieilles.
- T Casernes neuves.
- V Magasins vieux à Bled de Vera.
- X Magasins neufs à Bled de Vera.
- Z Magasins à Poudre.
- 1 Maison & Jardin du Gouverneur.
- 2 Bureau du Commissaire.
- 3 Logement du Sergent Major.
- 4 La Fontaine Neuve.
- 5 Puits de saint Michel.
- 6 La Grande Fontaine.

Lucorio ou Licus Fleuve.

Les seuls Voisins du Roy de Maroc du côté de Terre, sont les Negres d'une part, & les Algeriens de l'autre; il n'a rien à craindre de ces premiers, tant à cause du Grand Fleuve & des Montagnes qui les separent & qui rendroient leurs entreprises, sinon impossibles, du moins tres-difficiles, que pour les avantages que lui & eux retirent reciproquement de leur union, les Maures faisant un Commerce considerable en Guinée, d'où pour du Sel, pour quelques Clinquaiïeries, petits Miroirs, & autres Babiöles venans de Venise, ils rapportent bonne quantité de Poudre d'or, des Dents d'Elephans, & des Noirs en nombre, dont le Roy gagne d'ailleurs si fort l'affection par le bon traitement qu'il leur fait, & par la consideration où j'ay déjà remarqué qu'il les met dans son País, qu'ils s'en regardent

tous comme veritables Sujets.

Il n'est pas dans la même tranquillité du côté des Algeriens, dont la valeur & la facilité d'entrer dans son País, le tiennent dans une continuelle défiance; mais il a l'adresse & le bonheur de s'en parer souvent par le pretexte de la Religion, & du Compte qu'il leur fait insinuer aux occasions par ses Talbes & Marabous, qu'ils auroient tous deux à rendre à Dieu & à leur Prophete du sang qui se répandroit entr'eux par des Guerres opposées à leur Loy; ce n'est cependant que sa propre foiblesse, son experience en quelques rencontres, & la crainte qu'il a du Grand Seigneur, dont il apprehenderoit aussi quelque invasion vindicative par ce côté-là, qui l'entretiennent dans cette apparence de bons sentimens; car il est constant qu'il les hait du moins autant qu'il

140 ESTAT DE L'EMPIRE
fait les Chrétiens, auxquels même il les compare toujours, à cause de la différence qui se trouve dans leurs croyances, sur laquelle il traite aussi tous les Turcs d'Heretiques, & que s'il voyoit le moindre jour à s'emparer de leurs Etats ou par la trahison, ou par la force, il n'en manqueroit pas l'occasion.

Com-
merce
des Mau-
res.

Quant au Commerce, celui qui se fait dans ces Royaumes est comme par tout ailleurs également avantageux aux Negocians, tans du dehors que du dedans; & ce Prince encore plus attaché à ses propres interets qu'à ceux de ses Peuples, connoît si bien l'utilité particuliere qu'il en retire dans ses Doüannes, que quelle que soit son antipathie & sa prévention de Religion contre les Chrétiens, & quelque Guerre qu'il ait avec eux, il ne laisse pas de tolerer le leur, & de mettre toute

adresse en usage pour se l'attirer; de maniere qu'en tout temps il y a dans ses Villes Maritimes de toute sorte de Nations, & ses Alcaydes sçavent si bien par des Emprunts qu'ils accumulent, & qu'ils n'achevent jamais d'acquitter y engager ceux que l'esperance du gain y attire, & que les premieres caresses & apparences de bon traitement portent à s'y établir, que quelque repentir que leur en cause les injustices, les dégoûts & les avarices frequentes qu'on leur y fait souffrir, il ne leur est jamais possible de s'en tirer, à moins qu'ils n'abandonnent leurs dettes & leur fortune, & qu'ils ne preferent à l'interest l'amour naturel de leur Patrie & de leur liberté.

On a voulu m'assurer que ceux qui demeurent à Salé, sont traités plus doucement, dont je doute fort; mais ce que j'ay vû

pratiquer pendant mon séjour à l'égard de ceux de Tetoïan & de Tanger, & envers les Capitaines & Patrons des Bâtimens qui y abordent m'a tellement surpris, que toute l'induction que j'en puis tirer, est qu'il faut que les uns & les autres soient bien mal informez, ou qu'ils y trouvent de grands profits pour se résoudre à s'y exposer.

Le dixième de toutes les Marchandises qui entrent dans ces Royaumes, & de toutes celles qui en sortent, est le Droit que ce Roy y a imposé, & qui lui procure un revenu tres-considérable; ce qui s'en retire à Salé n'entre point, comme aux autres Gouvernemens dans la jouissance que Sa Majesté abandonne à ses Alcaydes, ni dans les Presents qu'elle en exige, & c'est peut-être ce qui produit aux Marchands ce meilleur traitement que j'ay remarqué, parce

que les Gouverneurs ne s'y attachent pas si fort à leur faire un mal dont ils ne pourroient profiter, puisqu'ils sont obligez de rendre au Roy un Compte particulier de ce produit, & de le lui payer en especes au bout de l'an, en déduisant ce qu'ils peuvent en avoir dépensé selon ses Ordres, dont ils lui fournissent un Etat.

L'avantage que la France trouve en ce Commerce, est qu'elle y débite ses propres Denrées, qu'elle y fait valoir ses Manufactures, que les Marchands n'y portent point d'argent, & qu'ils en rapportent toujours des Marchandises de plus de valeur que celles qu'ils y ont porté.

Le Trafic de la Provence consiste en Tartre & Papier, dont la consommation est grande en Barbarie, aussi-bien que celle des Bonnets de Laine rouge, fins & communs, Draps de Langue-

144 ESTAT DE L'EMPIRE
doc, Cadiffons de Nismes, Bazins de Montpellier, Futaines, Peignes, Soyas, Toilleries de Lyon, Fil d'or, Brocards, Damas, Damafquins, Velours, Cottons, Cottonines, & autres Denrées du Levant de peu de prix, mais d'un bon debit en ces Pais & d'un meilleur produit.

Celui de Rouën, saint Malo, & autres Villes du Ponant est presque tout en Toiles, dont on estime qu'il s'en transporte & debite tous les ans dans l'Afrique pour plus de deux cens mille livres.

L'Echange qu'on y fait de toutes ces Marchandises consiste en Cire, Cuirs, Laines, Plumes d'Autruche, Cuivre, Dattes, Amandes, Arquifou (Pierre dont on se sert pour la Terraille) & des Ducats d'or, qui fervent aux Provençaux pour leur Negoce du Levant.

Ce

Ce font comme je l'ay déjà remarqué, les Juifs & les Chrétiens qui font tout le Commerce en ce País, & principalement celui du dehors, auquel les Maures ne s'adonnent point.

Salé & Tetoïan font les Endroits du plus grand abord, & d'où les Marchandises sortent plus facilement; Safy & Sainte Croix ont aussi leur Negoce pour ce qui vient de Maroc, Tafilet & Suz, mais il n'y est pas si frequent.

La Ville de Fez est comme le Magasin general de toute la Barbarie, c'est là que se tiennent les meilleurs Negocians & le plus grand nombre de Juifs qui se monte à plus de cinq mille; ils achètent tout ce qui vient d'Europe & du Levant, & le repartissent dans les Provinces, d'où ils retirent aussi ce qu'elles produisent pour en negocier dans les Villes Maritimes; c'est dans

N

celle-ci que se fabriquent les Peaux de Maroquin rouge, & les plus belles de toute la Barbarie.

Le Commerce d'Espagne consiste en Cochenille & Vermillon.

Celui d'Angleterre en Draps & en Cauris de Guinée, qui font des Coquilles fervans de Monnoye en ce Pais-là.

La Hollande y transporte des Draps, Toiles, Epiceries de toute sorte, Fil de Fer, Leton, Acier, Benjoüin, Storax, Cinnabre, petits Miroirs, Mouffelines pour les Turbans, & de temps en temps des Armes, & autres Munitions de Guerre.

L'Italie fournit de l'Alun, du Souphre en Canon, & quantité de Babioules de Verre qui se font à Venise.

Il y vient du Levant de la Soye, du Cotton, de l'Orpiment, du Vif-argent, du Reagal & de l'Opium.

On ne rapporte en ces Lieux-là

pour toutes ces fortes de Marchandises & Drogues, que les mêmes choses que j'ay notées dans l'article de France, à proportion de l'usage qu'on y en fait.

C'est Cadix qui sert presentement d'entrepôt à toutes les Marchandises d'Angleterre & d'Hollande, auxquelles sa proximité en facilite ensuite le transport commode & seur par le moyen des Bâtimens Portugais qui vont les y charger.

Le Roy de Maroc est si persuadé de l'utilité de son Commerce, & en est si jaloux, qu'il est constant qu'un des meilleurs moyens d'abaisser son orgueil & de le mettre à la raison, seroit d'empêcher celui des autres Nations, ou de le traverser d'une maniere à les en dégoûter: Et ce qui m'en paroît encore, est que celui de la Mer Méditerranée n'y est pas si absolument nécessaire, qu'on ne puisse en re-

tirer & y debiter par la vøye d'Alger la plûpart des mêmes choses qu'à Tetoïian & à Salé ; Ce qu'on pourroit seulement y opposer de veritable, est que cela ne se feroit pas à si bon compte.

Mon-
roye
d'Affri-
que.

Les Monnoyes Etrangeres n'ont aucun cours en ce Pais, à l'exception des Piastras d'Espagne, dont la valeur & le prix se reglent selon leur poids, qui se trouve toujours entre soixante & soixante-dix sols; les Pistoles d'Espagne & d'Italie, & les Loüis d'or de France ne s'y debitent qu'au prix de dix livres & dix livres dix sols; & encore ne les prend-on qu'en masse & au poids pour les fondre; Il n'y a que les Ecus blancs de France que les Juifs prennent tout communément pour soixante-cinq sols, & dont on y en portoit beaucoup avant leur reformation, à cause du gain qu'on y trouvoit.

La Monnoye courante du Pais n'est que de trois fortes, celle d'or qui se nomme Ducat, celle d'argent, Blanquille, & celle de Cuivre, Felouz; Elles ne sont marquées que de quelques Lettres Arabes, on n'y met point la Figure du Prince, leur Loy n'en permettant aucune.

Le Ducat vaut depuis six francs jusqu'à sept livres dix sols de nôtre Monnoye, & son prix, qui n'est jamais fixe, augmente ou diminuë selon les diverses occurrences; c'est-à-dire, selon l'affluence ou le repos du Commerce, & que les Embarquations sont plus ou moins frequentes.

La Blanquille est la Monnoye la plus ordinaire & la plus réglée, elle vaut deux sols six deniers de la nôtre, & c'est en cette espece que se font communément tous les payemens.

Le Felouz est comme un de

150 ESTAT DE L'EMP. &c.
nos Deniers, mais il vaut un peu
davantage, il en faut vingt-qua-
tre pour une Blanquille.

On compte par Onces ou par
Meticalles, (qui est la même
chose en Arabe, que Ducat en
Français) l'Once est composée
de quatre Blanquilles, ou dix
sols de nôtre Monnoye.

La Meticalle ou Ducat en ge-
neral n'est rien de réel, ce n'est
qu'une maniere de compter com-
me nos Francs ou Livres en Fran-
ce, mais la valeur en est fixée à
quarante Blanquilles, ou cent
sols de nôtre Monnoye, en for-
te que quand on dit simplement
qu'une chose vaut tant de Me-
ticalles, ou tant de Ducats,
quand même on diroit Meti-
calle ou Ducats d'argent, cela
s'entend toujourns pour autant
de cent sols; il n'en est pas de
même des Meticalles ou Ducats
d'or, dont l'espece est réelle &
la valeur ambulante, ainsi que
je l'ay déjà observé.

AUDIENCES

DONNÉES

AU S^c DE S^c OLON,

A MIQUENEZ.

PAR

MOULLA ISMAËL,

EMPEREUR DE MAROC.

En l'Année 1693.

N iiiij

AUDIANCO

DOMINE

AUSPICE

A MONTENAPOLI

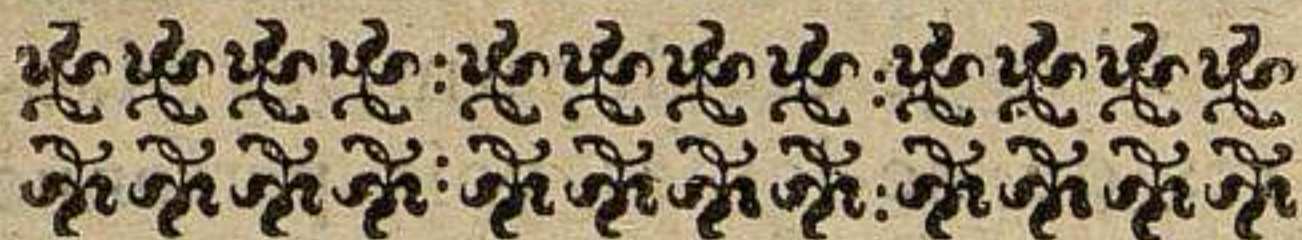
PAVIA

MONTI ISMATI

EMPEREUR DE MARON

En l'Année 1823.

M III



P R E M I E R E

A U D I A N C E

JE fus admis à cette Audiance, qui avoit été précédée six jours devant d'une Entrevûë du Roy de Maroc en pleine Campagne, & à la tête de dix ou douze mille Chevaux, le onzième Juin 1693. à onze heures du matin, & neuf jours après mon arrivée à Miquenez, pendant lesquels outre qu'il ne me fut pas permis de faire ni de recevoir aucune visite, ni mêmes de sortir de mon Palais, non plus qu'au Consul ni a pas un de ma suite, il ne se passa point de jour, qu'on ne vinst m'avertir de grand matin de me tenir prest pour y aller, & qu'on ne me re-

154 ESTAT DE L'EMPIRE
mist chaque soir au lendemain.

L'usage établi parmi les Maures de ne laisser voir personne aux Ambassadeurs, jusqu'à ce qu'ils ayent eu leur Audiance, fut le pretexte dont ils se servirent pour autoriser cette maniere de détention.

Ce fut l'Alcayde Hacmeth Adou Riffy, Gouverneur de la Rache & d'Alcassar, qui vint me prendre pour m'y conduire, étant accompagné de quelques Maures de distinction, & de quelques Noirs de la Garde du Roy, qui nous garantirent de la foule de la Populace, mais non des huées & injures dont ils accablent tous les Chrétiens, sans que le Caractere d'Ambassadeur en soit à couvert.

Cet Alcayde est Frere du feu Alcayde Omar Adou, premier Ministre & Favori du Roy de Maroc, mais dont le merite, l'autorité, & le credit donne-

rent assez d'ombrage à ce Prince, pour le déterminer il y a cinq ou six ans à le faire tuer.

Nous allâmes tous à pied à l'Audiance, quoique le Chemin que nous avions à faire fust assez long, & le chaud fort grand, mais j'étois muni d'un Parasol, qui ne laissoit pas de m'être de quelque secours contre la force des Rayons du Soleil, qui est excessive en ce Pais-là. Douze Esclaves François marchoient après toute ma suite, chargez des Presents que je devois faire en mon Nom au Roy de Maroc, & qui consistoient en de tres-belles Armes, diverses Montres de prix, plusieurs Pieces de Draps Rouge & Bleu, & de Brocards Or & Argent tres-riches, & deux Tapis de la Savonnerie d'une grandeur & d'une beauté toute singuliere.

Nous entrâmes de cette maniere dans l'Alcassave, ou Palais

du Roy , par une grande & belle Porte , que deux Colomnes de Marbre qui font au devant font appeller la Porte de Marbre , & après avoir suivi une longue Allée bordée à droit & à gauche de plusieurs des Noirs de la Garde du Roy , & fermées des deux côtez par des Murailles assez hautes , fort blanches , & qui ne sont construites , ainsi que toutes celles de ce Palais , que de Chaux , de Plâtre , & de Ciment avec de l'eau , lesquels battus ensemble à Mains d'Hommes , composent une espece de Mastic aussi dur que le Marbre , & tres-blanc , nous arrivâmes à un Pavillon découvert , & non encore achevé , qui formoit quatre grands Portiques , dont chaque Face aboutissoit aussi à une pareille Allée , qui servoit de Chemin aux differens Logemens de cet Alcaffave.

On me fit demeurer à l'En-

trée de ce Pavillon, pour y attendre, à ce qu'on me dit, qu'on eût fait avertir le Roy que j'étois là. Il ne parut qu'un gros quart-d'heure après, venant par une de ces Allées, laquelle étoit aussi bordée en Haye d'environ deux cens petits Noirs avec de fort gros Mousquets, & qui s'inclinoient jusqu'à Terre à mesure qu'il passoit devant eux.

Il étoit suivi de peu de gens, & monté sur un Cheval blanc, tres-different quant à sa beauté & à la Richesse de son Harnois de celui sur lequel je l'avois vû le jour de sa Revûë. Il tenoit en main une Lance ou longue Pique, & outre qu'il étoit vêtu aussi simplement que le moindre de ses Sujets : Il avoit le Visage caché jusqu'aux Yeux d'un Mouchoir couleur de Café, qui paroissoit assez sale, & qui faisoit à la vûë un fort mauvais effet.

Il mit Pied à Terre à l'Entrée de ce Portique, & après avoir donné sa Lance à un de ses Noirs, il vint s'asseoir sans Natte ni Tapis sur le Seuil d'un grand Poteau de Bois qui y servoit d'Etaye. Il avoit les Bras & les Jambes nuës, un Noir tenoit derrière lui un Evantail pour lui donner du frais, & pour écarter les Mouches qui sont tres-nombreuses & tres-incommodes en ce Pais-là. Quelques Alcaydes étoient assis à Terre & à sa gauche, sans Souliers ni Turban, & n'ayant qu'un simple Bonnet rouge sur la Tête: il y en avoit un à sa droite qui étoit debout, mais qui n'avoit comme les autres ni Souliers ni autre Coëffure que le Bonnet, c'étoit l'Alcayde Mehemeth ben Adou Atar, qui tient rang auprès de lui de premier Ministre, & y a le même credit qu'un Favori.

Dés que le Roy se fut ainsi assis , & que je l'eus salué, il commença le premier à me parler : il repeta deux ou trois fois *Tay buon* , terme qui signifie, foyez le bien venu , & dont il se sert toûjours pour marquer un bon accüeil à ceux qui l'abordent : & ensuite il me dit en sa Langue Arabesque , que j'étois un bon Chrétien , qu'il me voyoit avec plaisir , & qu'il m'accorderoit de même tout ce que je lui demanderois. A quoy je répondis en François , après m'être couvert , par le Compliment que je lui avois préparé , & qu'il écouûta patiemment d'un bout à l'autre , quoiqu'il fût un peu long , & que ce ne soit pas sa coûtume d'être tant de temps sans interrompre ceux qui lui parlent , & sans les interroger.



COMPLIMENT
DU S^r DE S^c OLON
A L'EMPEREUR
DE MAROC.

Tres-Haut, Tres-Excellent, Tres-Puissant, & Tres-Invincible Prince, Moulla Ismaël, Empereur de Maroc, Roy de Fez, de Tafilet, & de Suz.

SIRE,

L'étonnement & le respect qu'imprime à son abord l'Aspect Royal de VÔTRE MAJESTE', me retiendrait comme tous ceux qui y sont admis, dans l'admiration & le silence, si je n'avois l'honneur de paroître devant

vant Elle à l'abri du Nom sacré de Tres-Haut, Tres-Excellent, Tres-Puissant, Tres-Magnifique, Tres-Invincible, & touûjours Victorieux LOUIS LE GRAND, Tres-Chrétien, Empereur de France & de Navarre, le Fils Aîné de l'Eglise, le Deffenseur de la Foy, l'Azile & le Protecteur des Rois, l'Arbitre & le Grand Conquerant de l'Europe.

C'est aussi ce qui m'autorise à témoigner à VÔTRE MAJESTE', que quand l'Empereur mon Maître m'a honoré du choix de son Ambassadeur en Vôtres Cour, il a mis mes vœux & ma joye à leur comble, en me procurant la gloire & le bonheur d'y voir un Prince, pour qui toutes les Merveilles que j'en ay lûës & oüy raconter, ne m'avoient pas moins inspiré de curiosité que de veneration.

En effet, SIRE, il n'y a per-

sonne qui ne sçache parfaitement, que *Moulla Ismaël*, est le plus Fameux & le plus Belliqueux Prince qui ait occupé le Trône de l'Afrique depuis Almanfor, & que ce sont vos incomparables Exploits, qui joints à toutes les qualitez de VÔtre Naissance Royale, vous ont frayé les sentiers pour y arriver plus vite, & pour le remplir avec plus d'autorité & d'éclat.

Mais quoique la Renommée, qui a pris soin de les publier, n'ait rien obmis de ce qui doit en attirer par tout les applaudissemens; j'en trouve cependant un nouveau sujet dans ce qui fait celui de mon Ambassade ici, lequel me paroît si digne de la grandeur d'ame de VÔTRE MAJESTE', & de l'attention de ses Peuples, que pour en mettre le prix dans tout son jour, je me fais également un devoir & un plaisir de leur apprendre, & de les en feliciter.

Hé que pouvoient-ils souhaiter de plus , après tant de Combats & de Victoires , qui ont affermi les uns , & assujetti les autres , sous V^ôtre Domination triomphante , que d'en voir établir le repos & la douceur par les marques de tendresse & de bonté Paternelle que vous leur donnez en cherchant tous les moyens possibles , pour qu'aucun d'eux ne reste au dehors dans l'Esclavage & dans les Fers.

Ce n'est sans doute qu'à cet amour de Pere , dont Vous voulez qu'ils ressentent que le titre ne vous flate pas moins que celui de leur Roy , qu'ils doivent les soins & le desir que vous avez fait paroître depuis quelque temps , de retirer tous vos Esclaves qui sont en France , de procurer à vos Sujets la Paix qui leur est si necessaire , avec ceux de l'Empereur mon Maî-

tre; & de remettre par ce moyen dans leur Commerce, la feureté, l'abondance, & la tranquillité: A quoy Sa Majesté Imperiale voulant bien aussi contribuer, Elle m'a commandé de venir vous assûrer en son Nom, qu'Elle a touûjours conservé tant d'amitié, & une si haute estime pour V Ô T R E M A J E S T É, qu'il ne se peut rien ajoûter ni à son empressement à vous en continuer les témoignages, ni à la sincérité de ses intentions à vous en persuader.

J'ose en même temps me promettre, que des dispositions si uniformes seront suivies de tout le succès que j'en desire, & que le Traité de renouvellement d'Alliance & de Paix dont je suis chargé, se concluant avec tout l'agrément & la solidité convenable au bien & aux souhaits communs des deux Empires, la bonne correspondance

s'y rétablira si parfaitement, que rien ne sera jamais capable de l'alterer.

Ce font là, SIR E, les Intentions & les Resolutions de l'Empereur mon Maître, dont je ne doute pas que la Renommée toujours occupée des Faits merveilleux de Sa Majesté, ne vous ait appris les Victoires & les Conquêtes presqu'incroyables de ses Campagnes dernières, & comment malgré le prodigieux nombre d'Ennemis liguez depuis tant de temps contre la Puissance, la Sageffe, la Valeur, & la Fortune de LOUIS LE GRAND, il a toujours eu le bonheur d'en triompher; C'est un effet visible de la protection du Dieu des Armées, & de la recompense qu'il accorde à sa pieté: fasse le Ciel que l'Union que je viens renouveler entre VOS MAJESTEZ IMPERIALES, soit toujours favorisée & soutenüe

166 ESTAT DE L'EMPIRE
d'une semblable Protection, &
que Vous soyez à jamais l'un &
l'autre l'Amour, les Délices, &
le Bouclier de vos Peuples,
l'Appui de vos Alliez, la Ter-
reur de vos Ennemis, & les Maî-
tres absolus des vastes Parties
du Monde, où vous regnez tous
deux si glorieusement.

Après un augure si juste & si
zélé, il ne me reste, SIRE,
qu'à supplier tres-humblement
VÔTRE MAJESTE', de vou-
loir agréer en ces Presents, quoi-
que marques tres-foibles de
mes profonds respects, celles de
mon attention pour ce que j'ay
crû pouvoir lui plaire.

MON Interprete le lût ensuite
en Morefque, & ce Prince après
y avoir répondu d'une maniere
qui nous fit connoître qu'il l'a-
voit oüi avec agrément, y a-
jouâta des excuses, de ce que
l'occupation des Ceremonies de

sa Pâque, dont il citoit pour Témoins tous les Esclaves Chrétiens, l'avoient empêché de me voir plutôt.

Il passa après aux Eloges du Roy qu'il étendit beaucoup sur sa Puissance, sa Valeur, & sa sage Conduite, & sur la différence considerable qu'il en faisoit d'avec tous les autres Potentats de l'Europe, parmi lesquels il disoit ne connoître que l'Empereur de France pour véritable Souverain, & pour le seul qui scût comme lui (car il affecte toujours de s'y comparer) regner par soy-même, & se faire l'Arbitre absolu du sort & des volontez de ses Peuples. Puis repetant ce qu'il m'avoit déjà dit dans la premiere entrevûë touchant les avantages que le Grand Seigneur trouvoit dans l'Alliance qu'il entretenoit depuis si long-temps avec Sa Majesté, il ajouta que tous ces

motifs joints à l'estime qu'il concevoit pour les rares & grandes qualitez de ce premier Monarque des Chrétiens, l'avoient si fort excité à rechercher aussi son Amitié, & l'en avoient rendu si impatient, qu'outre ce qu'il lui en avoit fait témoigner par le Consul Estelle, il avoit été sur le point de la lui envoyer demander par des Ambassadeurs, si j'avois encore tardé quelques jours à arriver.

Je répondis que l'Empereur mon Maître bien informé de ses sentimens, m'avoit dépêché le plus promptement qu'il lui avoit été possible pour lui en marquer de sa part son agrément, l'assurer de la sincerité de ses bonnes intentions pour tout ce qui feroit de sa satisfaction & de ses avantages, & renouveler avec lui par une Paix solide & durable, les nœuds d'une Amitié qui feroit d'autant plus constante,

stante qu'elle étoit uniquement fondée sur l'estime que deux si grands Princes ne pouvoient se refuser l'un à l'autre, & que pour moy je me tenois tres-honoré & tres-heureux d'avoir été choisi pour l'exécution d'un si agreable Projet.

Il dit que son intention étoit aussi de faire une bonne Paix; qu'il chargeoit l'Alcayde Mehemeth ben Adou Atar qui étoit là present, d'en regler les conditions avec moy; qu'il étoit son proche Parent; qu'il le regardoit comme un autre lui-même, & qu'étant Fils d'une Françoisise (il est vray que la Mere de cet Alcayde étoit Marseilloise) je ne devois pas douter de trouver en lui toute sorte de bonnes dispositions & de facilitez.

Je repartis que je le remerciois de vouloir bien me mettre entre les Mains d'un Ministre dont le merite & l'Eloge deve-

noient accomplis par le choix d'un Prince si éclairé, & que pourvû que l'effet répondît à de si agreables apparences, nous aurions bien-tôt une égale satisfaction de nos souhaits.

Il repliqua que rien n'étoit si capable de la procurer qu'une jonction prompte & reciproque des Armes de l'Empereur de France avec les siennes contre les Espagnols nos Ennemis communs, & qu'il en regardoit la Conquête, non seulement comme tres-facile & tres-avantageuse au Roy, mais encore comme le moyen le plus assuré pour élever jusqu'au comble la Puissance & la Gloire de Sa Majesté. Il s'étendit ensuite avec chaleur & pendant près d'un quart-d'heure sur tout ce qu'il crut pouvoir flatter sa passion & ses desseins sur ce sujet, & conclud enfin que ne croyant pas qu'en vertu de l'Alliance qu'il

vouloit contracter avec Sa Majesté, Elle pût lui refuser les secours qui lui étoient nécessaires pour la reprise des Places qu'ils possèdent encore en son Pais; & qu'il étoit fâché de n'être pas plus son Voisin dans une conjoncture qui lui étoit si agreable, & qui pouvoit lui devenir si utile.

Je dis à cela, que quand le Traité que j'apportoïs seroit conclu & ratifié de part & d'autre, il seroit temps alors de s'ouvrir & de s'expliquer sur les besoins & les secours qui pouvoient unanimement en resulter; que c'étoit tout ce que j'avois à répondre pour l'heure à cet Article; mais que je pouvois bien l'assurer que l'Empereur mon Maître, également puissant sur la Terre & sur la Mer, avoit des Flotes si formidables & si nombreuses dans la Méditerranée & dans l'Océan, qu'elles

le feroient toujourns fort bien appercevoir de son Voisinage quand les occasions le requereroient.

Cette réponse équivoque ne lui ayant donné lieu à aucune replique, il dit à l'Alcayde Mehemeth Adou qui étoit debout, de prendre la Lettre du Roy que je tenois en mes Mains; mais comme je ne voulois la remettre que dans les siennes propres; je m'approchay aussi-tôt, & la lui ayant présentée dans un Porte-Lettre de Toile d'or, il la prit, la retira de son Enveloppe, la baïsa, la mit sur sa Tête, pour marque de l'honneur qu'il lui rendoit, & la donna ensuite à cet Alcayde.

Aprés quoy je lui presentay les Gentilhommes qui m'accompagnoient, ausquels il fit un fort bon accueil: puis je le priay de vouloir bien agréer quelques curiositez de mon País que je

prenoïſ la liberté de lui offrir. Il contempla fort tous ces Preſents, qui lui plûrent beaucoup, & s'arrêta particulièrement aux deux Tapis qu'il croyoit venir des Indes, & qu'il témoigna eſtimer davantage, quand j'eus répondu à la queſtion qu'il m'en fit, qu'ils avoient été faits à Paris.

Après avoir examiné le tout l'un après l'autre, & les avoir fait prendre par ſes Noirs : il m'en fit ſes remerciemens, en proteſtant néanmoins qu'il ne les acceptoit, que parce que la Loy de ſon Prophete, lui permettoit de ne pas refuſer ce qui lui étoit offert en témoignage de reſpect ou d'amitié, & après m'avoir dit que j'étois un bon Chrétien, & qu'il étoit fort content de moy, il ajoûta en ſouhaitant, que la plus grande marque qu'il pût me donner de ſa ſatisfaction & de l'eſtime qu'il

avoit pour moy , étoit de m'exhorter & de prier Dieu de me convertir & de me faire Maure. A quoy je répondis en riant aussi , qu'encore que je scusse parfaitement & tres-resolument à quoy m'en tenir, je ne laissois pas de recevoir avec beaucoup de reconnoissance ce témoignage de sa bonne volonté.

Sur cela il fit signe aux Esclaves François de s'approcher , & s'étant tous jettez le Ventre à Terre à ses Pieds , il en choisit quatre des plus jeunes , & me dit , en leur faisant signe de s'éloigner , qu'il me les donnoit pour mon Dîner : à quoy je répondis qu'il ne pouvoit me regaler d'aucun Mets qui me fût plus agreable ; mais que je le priois de considerer , que ce qui le composoit ne feroit que me mettre en appetit ; il se leva ensuite , remonta à Cheval , & ordonna qu'on me remenât , l'Al-

cayde Mehemeth ben Adou Atar me reconduisit jusqu'à la Porte de Marbre, & vint me visiter de la part du Roy aussi-tôt après mon Dîner.

J'allay voir sur le soir Mouley Zidan le Fils du Roy, lequel après quelques Compliments reciproques, me dit aussi en me presentant un Esclave François qui étoit près de lui, que pour reconnoissance de ce que je lui apportois (car je n'y allay pas sans de bons Presents) il me le donnoit pour mon Souper, à quoy je répondis en l'en remerciant, qu'ayant appris déjà par le bruit de ses Exploits, combien il imitoit le Roy son Pere en Valleur, j'avois beaucoup de joye de voir & d'éprouver qu'il sçût encore si bien l'imiter en generosité.

Les jours suivans ayant été employez à examiner avec le Ministre du Roy de Maroc nô-

176 ESTAT DE L'EMPIRE
tre Traité, & ce Prince déter-
miné à partir pour une Expedi-
tion qu'il méditoit contre quel-
ques Maures revoltez dans le
Voisinage d'Oran, n'ayant pris
sa resolution de me congedier
que la veille de son Départ, on
vint m'appeller precipitamment
pour ce sujet à sept heures du
soir, & sans m'en avoir fait a-
vertir auparavant.



A U D I A N C E D E C O N G E.

ELle me fut donnée le dix-
neuvième Juin, le Ceremo-
nial de la Conduite fut sembla-
ble à celui de la premiere, mais
l'humeur & les vûës du Roy de
Maroc & de ses Ministres l'en
rendirent entierement differen-

tes quant à l'agrément de l'entretien & à sa conclusion.

Je fus averti en y allant que ce Prince étoit en fort mauvaise humeur, & presque hors de soy-même, à cause d'une execution qu'il venoit de faire à coups de Couteau sur deux de ses principaux Noirs.

Cela m'ayant donné lieu à m'y preparer, arrêta en quelque façon l'horreur & la surprise de l'état où je le trouvay, laquelle auroit sans doute été beaucoup plus grande sans cette prévention.

On me fit entrer dans le Palais plus avant que je n'avois encore fait. On me mena jusqu'à l'Entrée des Ecuries qui me parurent fort belles & tenuës tres-proprement.

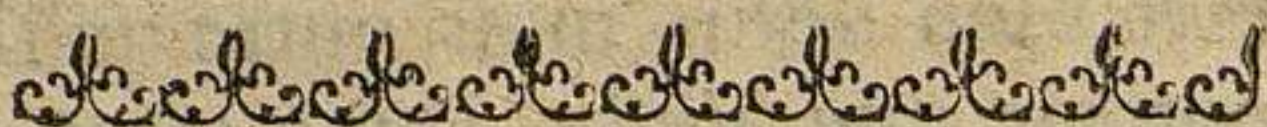
Elles sont composées de plusieurs grandes Arcades à droit & à gauche, dont chaque Cheval a la sienne separée, & n'y

178 ÉSTAT DE L'EMPIRE
est attaché qu'à un Piquet &
par des Entraves qu'on lui met
aux Pieds. On n'y voit ni Auge,
ni Ratelier: les Chevaux y man-
gent à Terre, & la Coûtume en
est établie, à ce qu'on m'a dit,
sur ce que les Maures y man-
geant ainsi, ils ne veulent pas
que ces Animaux ayent plus de
privilege & de commodité
qu'eux.

Après m'être arrêté quelque
temps en cet endroit, j'y vis pa-
roître le Roy qui venoit à moy
de loin monté sur un Cheval
blanc, tres-beau, & tres-riche-
ment enharnaché, ayant une
Selle d'Or avec tous les Four-
nimens de même, & le Poitrail
garni de Pierreries en quelques
endroits. Il tenoit une Lance
de la forme & de la longueur de
nos Piques, sur laquelle il s'ap-
puyoit de temps en temps. Pen-
dant que je lui parlois, il avoit
la Face découverte, & étoit

fort bien vêtu; mais outre qu'il portoit une Veste jaune (couleur remarquée parmi les siens, être presque toujours fatale à quelqu'un d'eux) son Bras droit & ses Habits étoient encore tous couverts du sang de ces malheureux qu'il venoit de tuer: Aussi faisoit-il voir sur son Visage & dans ses contenance un air égaré & furieux, qui representoit parfaitement le caractère de cette action.

Il n'étoit suivi que de quelques Esclaves & de quelques Noirs, tous tremblans; car la colere & la frayeur avoient entièrement écarté tous les Alcaydes; quelques-uns neanmoins se rapprocherent peu à peu pendant l'Audiance, que ce Prince ouvrit lui-même par son terme ordinaire de *Tay buon*, surquoy je pris occasion de lui dire,



COMPLIMENT

DE

L'AUDIANCE

DE CONGE.

SIRE,

J'apprens que VÔTRE MAJESTE' part pour quelque Expedition glorieuse, je viens lui en souhaiter un heureux succès, & selon sa coûtume, un retour glorieux & triomphant; *Ce Roy m'interrompit en cet Endroit pour repeter deux ou trois fois en levant les Yeux au Ciel, Exhallah, Exhallah, qui signifie, Dieu le veuille, après quoy je continuay à dire, j'assure aussi VÔTRE MAJESTE', que j'en porteray la nouvelle à l'Empereur mon Maître*

avec plaisir, si elle est accompagnée, comme je l'espere, de l'execution de ce que vous lui avez écrit, & fait témoigner par le Consul de Salé touchant la Paix.

Car les Paroles & les Ecrits des Rois devant être invariables ; je ferois tort à la gloire de VÔTRE MAJESTE', si j'étois capable de concevoir le moindre soupçon contre la fidélité de ses Engagemens à cet égard. VÔTRE MAJESTE' sçait combien il est de son interest & de son honneur, d'en persuader & ses Sujets, & les différentes Nations qui sont en sa Cour, & c'est aussi sur ce fondement que je veux bien croire, de ne devoir attribuer le silence de Votre Ministre depuis la discussion que nous avons fait ensemble & par vos Ordres du Traité que je lui ay fait voir & mis en Main, qu'au plaisir que

VÔTRE MAJESTÉ s'est voulu réserver de m'en annoncer Elle-même l'heureuse & agreable Conclusion ; & principalement sur l'Article de la Liberté reciproque des Esclaves des deux Nations , sur lequel ce Ministre n'a point voulu entrer en pourparler.

Toutefois , S I R E , je me crois en obligation de vous représenter, qu'une chose que vous avez souhaitée si publiquement, & qu'il vous est si aisé de terminer, sembloit demander une décision plus prompte & dans un temps moins précipité, que celui qui paroît rester jusqu'à Votre Départ : Vous avez témoigné desirer la Paix, vous avez offert ou demandé un Ambassadeur pour la conclure, & vous en avez montré tant d'empressement, que vous m'avez fait l'honneur de me dire à mon abord, que vous étiez prest d'en

envoyer un en France pour ce même sujet , si je ne fusse arrivé.

Cependant je suis dans vos Etats depuis deux Mois , & depuis trois Semaines à vôtre Cour, vous m'y avez reçu avec des témoignages de satisfaction & de bonté toute particuliere, je vous ay présenté mes Ordres, & quoique le Commissaire que vous avez nommé pour leur examen, m'ait fait des Objections peu attendues sur des choses déjà réglées par VÔTRE MAJESTÉ, je n'ay pas laissé de lui faire voir sur trois Articles qui ne meritoient pas assurément ses difficultez, que je voulois apporter de ma part tous les temperammens possibles pour conclure agreablement ledit Traité.

Depuis ce temps neanmoins il semble qu'il ait voulu reduire cette affaire à l'impossible par

une difficulté nouvelle & inouïe qui feroit douter que VÔTRE MAJESTE' fût véritablement portée à la Paix, & qui la rendroit entièrement insubfiftable, si VÔTRE MAJESTE' y perfiftoit; je l'en ay convaincuë par de fortes raifons, que je ferois prest encore de repeter à VÔTRE MAJESTE', si je n'étois pas perfuadé qu'il l'en a informé.

De maniere, SIR E, qu'il ne me refte qu'à vous demander avant vôtre Départ l'approbation & la fignature de ce Traité, que je vous prefente, & à vous protefter que je partiray content, fi apprenant la continuation & le progrez de vos Conquêtes ordinaires, je puis rapporter encore à l'Empereur mon Maître, l'effet & l'accompliffement de Vôtre Parole Royale, fur ce qui m'a procuré l'honneur & le plaifir de fatisfaire la grande idée que je m'étois

m'étois formé de VÔTRE MAJESTE'.

Les Réponses du Roy de Maroc à ce Compliment , & tout l'Entretien de cette Audiance , roullèrent sur des Propositions si extraordinaires , si peu conformes au motifs qu'il avoit fait paroître pour engager cette Negociation , & si opposées à la Lettre qu'il en avoit écrite au Roy , & qu'il dénia si authentiquement , que j'ay jugé plus honnête & plus à propos pour la reputation de ce Prince , de les consacrer au silence , que de le trop exposer au blâme du Public en les rapportant.

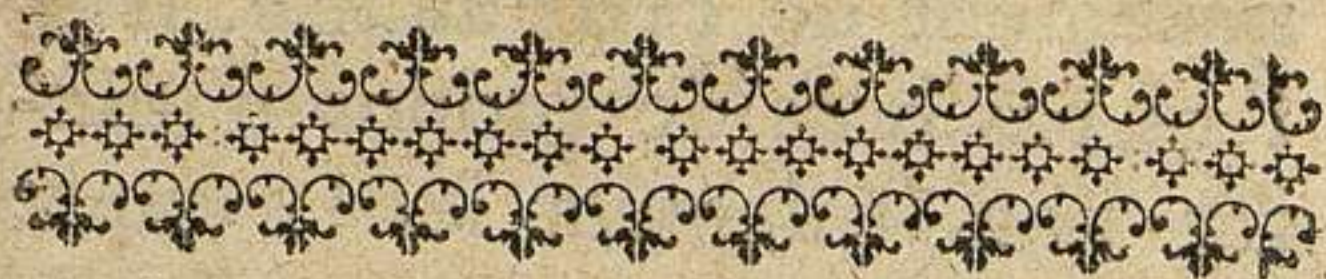


e

DE LA REUNION
de la Réunion de la Martinique
1763

Les Réponds du Roy de M.
à la Commission de la
Assemblée de la Martinique
touchant le projet de
la réunion de la Martinique
à la France, le 23 Mars 1763.
Lorsqu'il en a été question
au Roy, & qu'il a vu les
propos, que j'en ay fait
parvenir de ce Prince, & les
consulter au silence, que de
trop exposer au public de
l'Etat en les rapportant.





OBSERVATION

A F A I R E

S U R

LE SUJET DE L'ENVOY
DU S^r DE S^t OLON
A M A R O C.

Comme la Lettre du Roy de Maroc dont j'ay parlé dans quelques endroits de cette Relation, & dont j'ay fait voir que le déni avoit servi de pre-
texte à l'inexécution de ce qu'elle contient : Comme cette Let-
tre, dis-je, a été la cause & le
fondement de la resolution que
le Roy a prise de m'envoyer vers
lui, je croi que pour l'intelli-
gence de l'entreprise & du dé-

Q ij.

188 ESTAT DE L'EMPIRE
nouëment de cette affaire, il ne
fera pas hors de propos d'inse-
rer non-seulement ici la copie
de cette Lettre; mais aussi d'y
ajoûter celles que ce Prince m'a
fait remettre lors de mon dé-
part, tant pour Sa Majesté que
pour moy-même, & ce que j'y
ay répondu, afin que la confron-
tation de l'une aux autres fasse
encore mieux juger de son ca-
ractere, de ses intentions & des
mesures qu'il y a à prendre sur
ses Propositions, sur ses Paroles,
& sur ses Ecrits.





LETTRE DU ROY 1691

DE MAROC.

AU ROY.

*AU plus grand des Rois & Prin-
ces Chrétiens d'Europe le Mo-
narque de la Nation Françoisé,
le Maître de ses Royaumes &
Climats, & l'Arbitre Souve-
rain des Actions & Volontez
de ses Peuples LOUIS XIV.
le Salut de Paix à ceux qui
suivent les voyes de la verité.*

*Au Nom de Dieu, clement & mi-
sericordieux, auquel nous de-
mandons secours, n'y ayant point
de force ni de puissance que dans
sa haute Grandeur.*

*De la part du Serviteur de Dieu,
Tres-Haut, Victorieux par l'Or-*

dre de Dieu, & qui se confie en lui dans toutes ses entreprises, le Miralmoumounin ou Prince des vrais Croyans, qui combat dans la voye du Seigneur de ce Monde & de l'autre, le Prince de la Haute Tribu de Hachem, Ismaël Fils d'Elcherif de la Li- gnée de Hassan.

VOTRE MAJESTE' sçaura qu'un Marchand Chrétien, Fils du Consul Estelle, s'est rendu en Nôtre haute Cour, où il a dit avoir en main un Ordre & des Pouvoirs de VÔTRE MAJESTE', puis il nous a fait voir une Lettre qu'il prétend être de Vôtre part, qui porte permission audit Estelle Fils, de conferer avec nous, comme il le jugera à propos, au sujet de vos Affaires & de vos Intentions, & même qui lui donne pouvoir de gerer ce qui vous regarde auprès de Nôtre

Haute Majesté que Dieu conserve.

Nous n'avons point revoqué en doute que la Lettre fût de Vôtre part, non plus que les Pouvoirs; mais nous n'avons pas voulu donner Creance audit Estelle, & nous n'avons pas jugé à propos de conferer avec lui sur ces Affaires, à cause que c'est un Marchand, & que ce n'est pas un des Grands Seigneurs de Vôtre Cour, ni de vos Principaux Officiers, n'étant pas le fait des Marchands de conferer avec les Rois, ni de gerer les Affaires qui surviennent entre les Potentats: Un Marchand peut parler de ce qui concerne son Trafic: il peut aussi contribuer de ses soins à faire sçavoir des Nouvelles de part & d'autre, & faire tenir un Papier, ou être le Porteur d'une Lettre, & faire la même chose des deux côtez, cela se peut;

mais c'est tout ce que peuvent profiter les Paroles d'un Marchand, & rien davantage.

C'est pourquoy, si VÔTRE MAJESTE' a une veritable intention de parler d'Affaires à fonds, & avec sincerité, qu'elle nous envoie un des Grands Seigneurs de sa Cour, sur les paroles de qui l'on puisse faire fonds, y ajouter Creance, & conferer avec lui, qui vienne nous trouver à ce dessein & dans cette intention: ou bien si vous aimez mieux que nous vous envoyions un de nos meilleurs Serviteurs & des plus Grands Seigneurs de Nôtre Haute Cour, faites partir un de vos Navires pour le transporter de Nôtre Pais au Vôtre, & Nous l'enverrons aussi-tôt avec bons Pouvoirs.

La principale Affaire dont
 Nous avons à traiter avec Vous,
 est au sujet des Esclaves de Vô-

tre

tre Nation qui sont chez Nous,
afin d'en faire l'échange d'un
Chrétien pour un Maure, tête
pour tête, Nous ne vous de-
mandons que ceux de Salé &
de la Ville attenante nommée
Rabat, de Tetoüan, de Fez,
d'Alcaffar, & de Miquenez,
qui ont été pris depuis dix ans,
jusqu'à six & quatre, & encore
moins que cela, car ceux qui
sont d'autres Villes que les sus-
dites, & ceux qui ont été pris
avant dix ans, nous ne nous sou-
cions pas d'en traiter

Si donc vous le jugez à pro-
 pos, envoyez quelqu'un de vos
 Officiers que vous consideriez,
 & ordonnez-lui d'emmener avec
 lui tous les Esclaves ci-dessus
 specifiez qui sont en France, &
 de se rendre à l'Embouchure

R

194 ESTAT DE L'EMPIRE
d'un de nos Ports, nous traite-
rons avec lui dans la maniere
la plus convenable qu'il sera
possible, Nous lui donnerons vos
Esclaves, & Nous recevrons de
lui les nôtres tête pour tête,
en sorte qu'il ne retournera
point que son Affaire ne soit
terminée, s'il plaît à Dieu; à
l'égard d'envoyer une Personne
de Qualité de Vôtre part, ou
un de Vos Navires pour embar-
quer Nôtre Ambassadeur, vous
ferez celui des deux que vous
jugerez le plus convenable; &
Dieu est celui qui seconde les
Entreprises, & auquel il se faut
confier, à lui seul sont dûës
louïange & gloire; & la Paix soit
donnée à ceux qui suivent les
voyes de la verité. Ecrit à la fin
de Rabia, l'an de l'Hegire 1103.
c'est-à-dire, au mois de Decem-
bre 1691.



LETTRE DU ROY

DE MAROC.

AU S^r DE S^t OLON.

*A l'Ambassadeur du Grand Roy des
François, SALUT, & à ceux
qui suivent les inspirations de
la verité.*

Vous sçauvez que nous 1693.
sommes fâchez que vous
retourniez comme vous êtes ve-
nu; quand vous êtes arrivé nous
étions sur le point de partir pour
aller contre la Nation nommée
Benjamer qui frequentoit parmi
les Chrétiens contre nos Ordres
& sans raison, nous y avons fait
marcher dix mille Chevaux, &
taillé en pieces tous ceux qui
ont voulu nous resister, fait Pri-
sonniers une partie, & donné la

R ij

liberté aux autres ; vous êtes arrivé dans le temps que nous étions occupez à cela , & lorsque vous avez été en nôtre présence , nous avons crû que c'étoit pour nous proposer quelque affaire importante ; & pour nous dire que vous étiez prest de vous joindre à nous contre les Espagnols , & de concerter ensemble la maniere de les attaquer & de les vaincre ; moyennant quoy nous aurions fait tout ce que vous auriez souhaité de nous avec raison ; nous vous avons même dit que nous ferions avec vous les mêmes Traitez que vous avez fait avec le Grand Seigneur qui est nôtre Frere dans la Loy ; & dans cette pensée nous nous sommes réjouis de vôtre venue , & nous vous l'avons témoigné d'abord que vous avez paru à nôtre Haut Trône que Dieu protege , mais comme vous n'êtes venu que

pour parler des Esclaves François, & non pour autre chose, & que vous n'avez pas executé la Commission que nous avons donnée au Fils d'Estelle Marchand Chrétien, de nous choisir & apporter des Corps de Cuirasse, quelque Sabre riche & singulier, quelque précieux bijou du Tresor de vôtre Empereur, & autres raretez magnifiques, & qui pussent être de nôtre goût, nous n'avons pas jugé à propos de vous écouter; nous sommes étonnez que vous preniez confiance en un Marchand Chrétien tel qu'Estelle, qui n'a point de parole, & que vous l'avez même amené avec vous jusqu'ici; car deviez-vous y venir pour le sujet d'environ deux cens Esclaves qui y sont? Nous n'avons pas jugé à propos de vous les accorder, parce que nous ne sommes pas comme les

Algeriens & leurs semblables, avec qui vous avez coûtume d'en traiter, mais si vous aviez apporté de riches Presents, ou proposé quelque'affaire importante, comme celle que nous venons de vous expliquer, alors nous vous aurions écouté & quitté même nôtre Armée pour vous satisfaire, & nous aurions échangé les Esclaves François, que nous avons contre ceux de nos Sujets qui sont dans vôtre Royaume.

Cependant comme nôtre Fidelle Aly Fils d'Abdalla, a vû que vous étiez retourné de Miquenez sans profit, il vous a retenu, & comme il sçait toutes les Affaires de la Marine & de ses Ports, & ce qui est necessaire aux uns & aux autres, nous lui avons donné nos Ordres, & tout ce qu'il fera sera bien fait, n'ayant pas voulu vous renvoyer que vous ne fussiez content, &

c'est pour vous en informer que nous vous écrivons. SALUT à ceux qui suivent les voyes de la verité. Ecrit le dixième jour de Zil adge el Haran 1104. c'est le treizième Aoust 1693.



RE'PONSE
DU S^r DE S^r OLON
AU ROY DE MAROC.

SIRE,

J'ay reçû hier par les mains 1693.
de l'Alcayde Aly ben Abdalla
la Lettre dont il a plû à VÔTRE
MAJESTE' de m'honorer, & j'y
ay vû sans surprise la confirma-
tion de ce que la Renommée
avoit déjà pris soin de publier

R. iiij

ici du progrès des Armes de VÔTRE MAJESTE', que la valeur & la victoire accompagnent toujours.

Quant à ce que cette Lettre contient des motifs de mon Ambassade en VÔtre Cour, j'auray l'honneur de vous dire pour y répondre en peu de mots, que personne ne pourra croire qu'il pût y en avoir un sujet plus important & plus convenable à l'Etat de Gloire & de Grandeur où VÔTRE MAJESTE' se trouve à present, que l'alliance & l'établissement d'une bonne Paix avec l'Empereur mon Maître, dont VÔTRE MAJESTE' sçait si bien que la Puissance & les Vertus font aujourd'hui l'Envie, la Terreur, & l'Admiration de toute l'Europe.

D'ailleurs, SIRE, Vous ne sçauriez avoir oublié que Vous avez fait témoigner & écrit vous-même à l'Empereur mon

Maître par le Consul Estelle , que Vous avez fait passer deux fois en France pour ce sujet , que Vous n'aviez rien de plus à cœur que la Conclusion sincere & solide de cette Paix. Vous en avez même fait paroître tant d'empressement que vous avez bien voulu me dire publiquement en ma premiere Audiance , que si mon arrivée eût encore tardé de quelques jours , Vous étiez sur le point d'envoyer des Ambassadeurs à Sa Majesté Imperiale pour lui confirmer ces sentimens.

Si lors de l'envoy de ce Consul vous eussiez eu les desseins qui paroissent vous avoir été suggerez depuis , Vous auriez apparemment chargé ledit Consul d'en ouvrir les Propositions à l'Empereur mon Maître, & selon les mesures & les resolutions que Sa Majesté Imperiale y auroit prises , j'aurois eu les mê-

202 ESTAT DE L'EMPIRE
mes Ordres & Pouvoirs pour en
traiter avec VÔTRE MAJESTE'
même, que ceux dont l'Empe-
reur mon Maître m'a honoré sur
ce que Vous lui avez écrit.

Mais il y a lieu de croire
qu'en ce temps-là VÔTRE MA-
JESTE' s'étoit laissée conduire
par les Conseils également ze-
lez & judicieux de l'Alcayde
Aly qui connoît parfaitement
ce qui convient aux avantages
de VÔTRE MAJESTE', qui ai-
me veritablement VÔtre Person-
ne & VÔtre Gloire, & que je
dois vous certifier d'avoir connu
ici pour le plus fidele & le plus
affectionné de tous vos Sujets; si
VÔTRE MAJESTE', dis-je,
n'en eût point consulté d'autre,
Elle auroit sans doute suivi &
conduit à leur fin ses premiers
Projets, lesquels outre l'abon-
dance & la seureté qu'ils au-
roient procuré au Commerce
de vos Sujets, Vous auroient

encore rendu formidable à vos
Ennemis.

J'espere , SIRE , que quand
Vous y aurez fait Vos reflexions,
& que Vous les aurez commu-
niquées à ce fidele Alcayde,
Vous reprendrez des resolutions
plus convenables à vos interests;
& que Vous agréerez ce que
l'estime & le respect que j'ay
pour Vous, m'engagent à Vous
representer ; Vous assurant au
surplus que si j'étois assez heu-
reux pour que mon ministere
pût contribuer à Vous obtenir
de l'Empereur mon Maître ce
que je connois Vous être si ne-
cessaire & si avantageux , je m'y
emploierois avec toute l'ardeur
que Vous sçauriez souhaiter de
celui qui est parfaitement,

SIRE,

DE VÔTRE MAJESTÉ

Le Tres-humble , &c.



L E T T R E

Que le Roy de Maroc a
écrite & envoyée au Roy
par le Sr de St Olon.

*Au plus Grand Prince des Chré-
tiens, le Monarque du Royaume
de France LOUIS XIV. Dieu
donne sa Paix à ceux qui sui-
vent les inspirations de la ve-
rité.*

1693. **V**OSTRE MAJESTE' sçaura
qu'aussi-tôt que Vôtre Ser-
viteur l'Ambassadeur est arrivé
sur les Terres bien-heureuses de
Nôtre Obeissance, nous en a-
vons été informez par Nôtre
Fidele Conseiller & Serviteur
l'Alcayde Aly Fils d'Abdalla,
qui Nous a demandé la Permis-
sion & les Ordres necessaires

pour le faire conduire en nôtre Cour, nous les lui avons accordés agreablement dans 'opinion que nous avions qu'il ne venoit que pour traiter des Affaires de la derniere consequence, & qui nous achemineroient à obtenir tout ce que nous desirions de VÔTRE MAJESTE', & Elle tout ce qu'Elle pourroit desirer de Nous.

Mais après qu'il est arrivé à Nôtre Haut Trône, que Nous lui avons parlé, & que Nous l'avons interrogé amplement, Nous avons connu qu'il n'étoit chargé que de Propositions qui concernoient les Esclaves; & Nous ne l'avons pas trouvé revêtu de Pouvoirs necessaires pour traiter avec Nous d'autres Affaires; ce qui ne Nous ayant pas paru assez considerable Nous n'avons pas jugé à propos d'en traiter avec lui, étant cer-

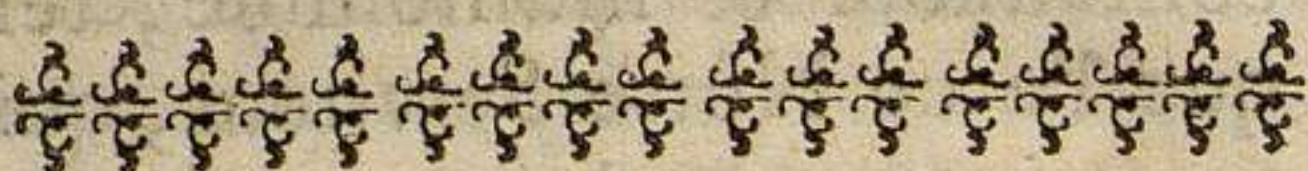
tain que le sujet de son Ambassade auroit pû s'exécuter aussi-bien par les mains d'un simple Marchand, dont la Dignité seroit bien au dessous de la sienne.

Aussi-tôt qu'il s'est retiré de Nôtre Presence Royale, Nous avons remis l'expédition de ses Affaires à Nôtre Fidele Serviteur l'Alcayde Aly Fils d'Abdalla, en consequence de l'Autorité & du Commandement General dont il est revêtu par Nôtre Ordre Souverain dans tous nos Ports, Villes, Bourgs, & Tributs de Nos Côtes Maritimes, Nous lui avons permis de negocier avec Vôtre Ambassadeur, & Nous lui avons donné un Pouvoir suffisant pour tout ce qu'il traitera & contractera avec lui dans les Affaires de la plus grande importance, en cas que cet Ambassadeur eût aussi quelque plein Pouvoir in-

contestable & indissoluble, tel que l'a ce Nôtre Serviteur, qui negociera avec lui ce qu'il jugera à propos, tant pour le present que pour l'avenir.

Au reste, le Salut de Paix soit donné à ceux qui suivent les inspirations de la verité. Ecrit le dixième jour du mois Zil hadge dernier de l'année 1104. c'est-à-dire, le dix-huitième Aoust de l'an de Grace 1693.





L E T T R E

Que l'Alcayde Aly , Fils
d'Abdalla , Ministre du
Roy de Maroc pour la
Marine , a écrite & en-
voyée au Roy par le Sieur
de Saint Olon.

*Au Nom de Dieu le misericordieux,
le Misérateur n'y ayant point de
force ni de puissance que par
lui , étant le Tres-Haut, & le
Tres-Grand.*

*A celui dont la Dignité & la Puis-
sance l'ont élevé sur tous les
Princes de sa Religion, & dont
le desir de Gloire & la Valeur,
l'ont rendu redoutable à toutes
les Nations Chrétiennes, le Ma-
jestueux Empereur de France*
LOUIS

LOUIS LE GRAND *Quatorzième du Nom. Dieu donne la Paix à ceux qui suivent les inspirations de la Verité.*

NOUS dirons à VÔTRE MA- 1693.
 JESTE' que Vôte Fidele
 l'Ambassadeur de Saint Olon
 étant arrivé à Nous avec sa sui-
 te, Nous nous sommes entre-
 tenus avec lui assiduëment, &
 Nous avons demandé Permission
 à Nôtre Victorieux Monarque,
 pour qu'il se transportât de ce
 Lieu-ci à sa Cour, & ayant ob-
 tenu cette Permission, Nous lui
 avons donné les moyens d'arri-
 ver à ce Trône Glorieux; après
 qu'il a été de retour de la Cour
 de Nôtre Maître, il s'est rendu
 à la Ville de Tetoüan, & com-
 me Nous étions alors de sejour
 dans la Ville de Tanger (que
 Dieu protege) Vôte Ambassa-
 deur Nous a écrit, & Nous a
 donné avis qu'il n'avoit pas
 S

terminé ce qu'il desiroit de la Cour de mon Empereur ; c'est pourquoy Nous avons en diligence renvoyé vers Sa Majesté plusieurs Lettres réitérées pour lui demander l'éclaircissement de ses Volontez au sujet de cette Affaire , ce que Nous avons fait par deux ou trois fois , & à toutes les fois il a répondu que toute son intention Royale étoit de negocier un Traité de Paix veritable en termes clairs & sincerés concernant des Affaires de la plus grande consequence qui demeurât ferme & permanent , & par le moyen duquel on pût venir à bout des entreprises les plus importantes & les plus considerables , tel que VÔTRE MAJESTÉ en a un avec les Gens de Constantinople.

Mais cet Ambassadeur étant seulement venu au sujet des Esclaves ; il est certain que le nom-

bre en est si petit & de si peu de consequence, que s'il les avoit demandé *gratis* à Nôtre Moullana, que Dieu fasse triompher, il ne lui auroit pas refusez en consideration de VÔTRE MAJESTÉ.

L'Empereur mon Maître m'a aussi fait sçavoir, que pour le Traité qui regarde la Marine, il n'y avoit aucune opposition de sa part, mais qu'il ne s'en soucioit pas beaucoup, & qu'il n'étoit pas necessaire de faire un Traité pour un interest de si petite consequence.

C'est ce que m'a répondu l'Empereur mon Maître que Dieu rende Victorieux; Pour Nous, Dieu nous est témoin que Nous nous sommes employez pour Vôtre Ambassadeur en tout ce qu'il a desiré, comme Nous aurions fait pour Nous-mêmes, & peut-être davantage.

Et en dernier lieu, je me suis

212 ESTAT DE L'EMPIRE
attaché à conférer avec lui tête
à tête , & Nous nous sommes
entretenus fort long-temps tou-
chant divers Points qu'il a par-
faitement compris , & qu'il a
fort bien gravez dans son esprit;
il en rendra compte à VÔTRE
MAJESTE' , comme Nous lui
en avons rendu compte.

Au reste , le Salut de Paix
soit donné à ceux qui suivent les
inspirations de la Verité.

Écrit le quinzisième de Zil
adge l'an 1104. c'est-à-dire, le
dix-huitième Aoust 1693.

Par le Serviteur du Trône éle-
vé par la grace de Dieu , Aly
Fils d'Abdalla Hamamo que
Dieu protege.





L E T T R E

De l'Alcayde Aly ben Abdalla à Monsieur de Pontchartrain.

Dieu veuille que cette Lettre arrive au Grand Visir Pontchartrain, premier Ministre d'Etat du plus Grand Monarque de la Chrétienté. Le Salut de Paix soit donné à celui qui suit les Voyes de la Verité.

Au Nom de Dieu le Misericordieux, le Misérateur n'y ayant point de force ni de puissance que par lui, étant le Tres-Haut, & le Tres-grand.

Nous avons reçu V^{otre} Let- 1693.
tre, & Nous avons compris la teneur de ce que Vous

nous y mandez. Vous nous priez d'avoir soin de l'Ambassadeur Saint Olon ; sçachez qu'aussi-tôt qu'il est arrivé à Nous, & qu'il a débarqué dans le Lieu où Nous étions, Nous en avons informé le Roy Nôtre Maître toujours Victorieux, & lui ayant demandé Permission pour lui, il Nous a permis de le laisser aller vers lui, s'imaginant qu'il étoit venu avec un plein & ample Pouvoir de Vôtre part ; mais étant arrivé à la Cour Royale, & Sa Majesté s'étant informé de lui, Elle ne l'a trouvé revêtu d'aucun Pouvoir que de celui de traiter touchant les Esclaves ; c'est pourquoy il n'a pas pû avoir avec Elle une plus grande conference, à cause qu'il n'avoit pas des Pouvoirs authentiques.

Depuis qu'il a été de retour de la Cour, j'ay écrit deux ou

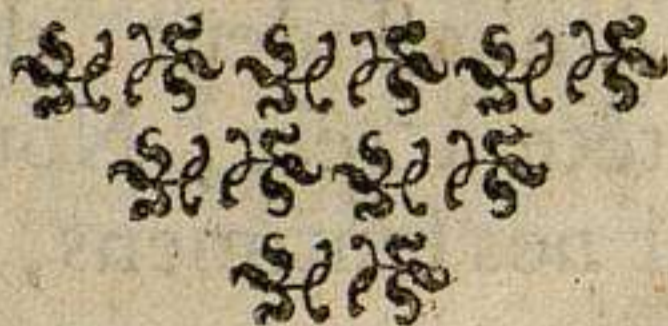
trois fois à Nôtre Empereur touchant son Affaire, & il m'a répondu, qu'il m'avoit déjà dit qu'il me donnoit tout pouvoir de conclure ce que je jugerois à propos avec l'Ambassadeur; s'il se trouvoit revêtu de pleins & amples Pouvoirs de traiter des Affaires de grande consequence, qui conduisent à l'accomplissement de tout ce que l'on peut desirer de Vôtre part, comme aussi de ne rien conclure s'il n'étoit pas revêtu de ces Pouvoirs.

Cependant l'Empereur Nôtre Maître toujours Victorieux a écrit au Vôtre, & l'a pleinement informé de cette Affaire, Nous-mêmes aussi avons conféré avec Vôtre Ambassadeur de Saint Olon, tête à tête, Nous lui avons dit nos sentimens, Nous lui avons fait entendre ce que Nous desirions, & Nous lui avons déclaré toutes choses amplement & entierement.

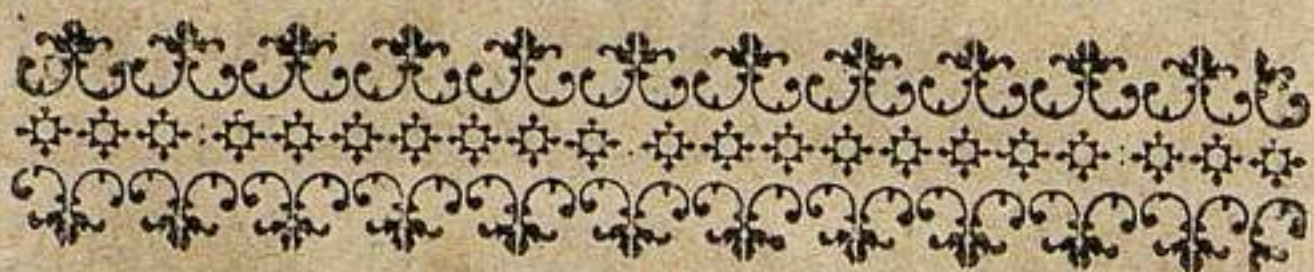
Lorsqu'il sera arrivé en V^ôtre Cour, & qu'il Vous en aura rendu compte, écrivez-nous quel sera V^ôtre sentiment, & Nous vous ferons réponse sur ce que Vous desirerez, continuant à avoir correspondance de Lettres sur tout ce qui sera convenable au bien commun des deux Empires. Et le Salut soit donné à celui qui suit les Voyes de la Verité.

Ecrit le quinzième de Zil adge l'an 1104. c'est-à-dire, le dix-huitième Aoust 1693.

Par le Serviteur du Trône Royal, Aly Fils d'Abdalla Hamamo, que Dieu le protege.



AUTRE



A U T R E

OBSERVATION

POUR SERVIR

DE MEMOIRE.

UN Mestre de Camp Espagnol, Esclave à Mique-
nez, ayant traité de sa liberté
avec le Roy de Maroc, moyen-
nant une Epée de prix qui avoit
été prise autrefois sur un Roy
Maure, & que ce Prince souhai-
toit fort de retirer d'Espagne
où elle étoit : Cet Officier la fit
non-seulement venir & presen-
ter à ce Roy sur l'assurance qu'il
avoit crû devoir prendre en sa
Parole, mais il y joignit encore
un Bijou considerable, dans la

T

vûë de s'en procurer une plus prompte & plus agreable execution.

Il lui parut d'abord qu'il ne s'étoit pas trompé dans ce Projet. Le Roy de Maroc prit l'Épée & le Bijou avec des témoignages de joye & d'agrément qui lui attirerent outre la liberté qu'il lui avoit promise, celle de son Valet dont ils n'étoient point convenus. Il lui donna aussi une Lettre portant Ordre à l'Alcayde Aly ben Abdalla, Gouverneur de Tetoïan, de les laisser sortir sans trouble; mais cette Lettre ayant été devancée par un ordre secret de les retenir, ce pauvre Officier se vit bien-tôt frustré de ses esperances, & du fruit qu'il avoit lieu d'attendre de son Present.

Ses Remontrances & ses Plaintes ne furent pas plus utiles que sa Convention, & ne lui attirerent d'autre réponse de cet Al-

cayde , si ce n'est que le Roy son Maître ne s'étoit pas souvenu en le renvoyant du Serment solemnel qu'il avoit fait de ne donner jamais la liberté aux Espagnols que par l'échange de dix Maures pour un , qu'ainsi il ne falloit pas qu'il esperât la sienne autrement qu'à ce prix là.

L'accord fait avec le Roy de Maroc , l'Epée & le Present qui lui avoient été donnez en consequence , & la Lettre qu'il en apportoit , furent des Oppositions tres-justes , mais tres-inutiles contre l'injustice criante de ce procedé ; Et après bien des contestations & des delais , cet Officier qui d'ailleurs étoit Homme de qualité , ne se tira d'affaire que moyennant onze Maures qu'il eut encore le credit de faire venir d'Espagne , & qu'il donna sçavoir dix pour lui , & un pour son Valet , encore lui fit-on passer pour une grace sin-

guliere le bon marché qu'on lui faisoit pour son Valet.

Voilà un Exemple recent & bien remarquable des mesures qu'on peut prendre sur les Engagemens & les Paroles de ce Prince-là & de ses Alcaydes.

En voici encore une autre du même caractere.

Un Maure nommé Hadgy Achmeth de Maroc ayant été pris & amené en France, trouva moyen après vingt-huit années d'Esclavage sur les Galeres de se racheter & de s'y échanger pour le nommé Venelle de Provence, aussi Esclave à Miquenez, sous la convention faite avec le Roy de Maroc, qui en donna sa parole à Venelle, & la confirma par Ecrit à Achmeth, que dès que ce Maure seroit arrivé en Barbarie, le François seroit aussi tôt renvoyé en son País.

Cet Accord ainsi resolu & exocuté de la part des Parents

de Venelle , Hadgy Achmeth part, arrive à Miquenez , se prosterne devant son Roy , le remercie de sa liberté , & lui demande celle de l'Esclave François , qui en devoit être l'échange & le prix.

Ce Prince lui répond qu'il est un Chien ; qu'il l'a trompé ; qu'il peut tirer dix mille Ecus de Venelle ; qu'il ne prétend point le rendre , & que pour lui puisqu'il est libre , il n'a plus rien à demander ni à faire que de s'en retourner chez foy.

Le Maure étonné de ce refus & pressé d'un sentiment d'honneur d'autant plus estimable en lui qu'il est peu ordinaire à ceux de sa Nation , se plaint de cette infidelité , represente au Roy sa Parole & son Ecrit , & le sollicite & presse de l'exécuter , ou de lui permettre de retourner à Marseille. Le Roy nie son Ecrit , lui refuse ses demandes , & joint

à l'Ordre qu'il lui fait donner, de se taire & de se retirer, des menaces de mauvais traitemens, & de la mort même, s'il persiste à l'importuner.

Cependant il y a cinq ans que cela dure sans que ce Maure ait desesparé Miquenez, où il n'a pas de quoy vivre, criant hautement contre l'injustice qu'on lui fait, ne perdant aucune occasion de se presenter au Roy, & de s'en plaindre à lui, & protestant à tous les Alcaydes avec une fermeté Romaine, qu'il se laissera plutôt tailler par morceaux que de se retirer sans obtenir ou la liberté de Venelle, ou la permission de s'aller remettre à Marseille entre les mains des Parens dudit Venelle, & y reprendre les Fers, dont on ne l'a tiré qu'à cette condition.

Cet Homme qui a de la raison & du bon sens, étoit tous les jours chez moy à Miquenez

pour me solliciter d'interposer mes offices en sa faveur, & pour m'assurer qu'il perdrait plutôt mille vies, s'il les avoit, que de consentir à cette infidelité; il m'accompagnoit par tout, & mêmes à mes Audiances, & il m'a fait plusieurs fois admirer autant sa constance & sa probité que la patience du Roy de Maroc à son égard, lui dont la politique & l'humeur le portent à tuer les siens si facilement, & pour des sujets si legers.

Mais cela a aussi achevé de me convaincre sur le peu d'assurance qu'on doit prendre en ses promesses soit en Paroles ou par Ecrit.

F I N.

T iiij



T A B L E

Des Matieres contenuës dans
ce Livre.

A Doüiar , ce que c'est	Page 19
Alcaçar.	29
Alcassave ou Palais de l'Empereur de Maroc.	73
Alcaydes en general.	106
Alcayde Abdalla Rouffy.	121
Alcayde Aly ben Abdalla.	125
Alcayde Aly ben Ichou.	122
Alcayde Mehemeth Adou ben Atar.	123
Alcayde Omar Adou.	154
Amokadem ou Juge de Police.	112
Audiances données au sieur de Saint Olon , par l'Empereur de Maroc.	153. & 176
Bernou , ce que c'est.	94
Blanquille, Monnoye.	149
Cadis , ce que c'est.	110
Caractere des Affriquains.	37
Chevaux reputez Saints.	58
Cicognes.	

DES MATIERES. 125

Cicognes.	30
Commerce de l'Empire de Maroc.	37
Dromadaires.	23
Ducat d'or & d'argent, combien il vaut.	149
Empire de Maroc, son Etenduë, & ses Limites.	10. & 15
Enfans de l'Empereur de Maroc.	99
Enterremens des Affriquains.	54
Esclaves Chrétiens.	75
Ecoles d'Affrique.	81
Ecuries de l'Empereur de Maroc.	78
Feloux, Monnoye.	149
Femmes de l'Empereur de Maroc.	99
Forces de Mer & de Terre de l'Empe- reur de Maroc.	12. & 103
Galife ou Lieutenant du Gouverneur.	111
Habillement des Maures.	93
Histoire de Mouley Archy Roy de Ta- filet.	2
Hôpital de Miquenez.	80
Jardins de Miquenez.	79
Jeux des Maures.	56
Insensez estimez Saints.	58
Juifs d'Affrique.	81
La Rache.	137
Lettres de l'Empereur de Maroc & de ses Ministres au Roy, à Monsieur de Pontchartrain, & au Sieur de Saint	

Olon.	189. &c.
Maniere de combattre des Maures.	115
Maniere de recevoir les Ambassa- deurs.	70
Mariages des Maures.	86
Matamorres, ce que c'est.	76
Mehemeth Themin, Ambassadeur en France.	131
Meticalle, Monnoye.	150
Michoüart, ce que c'est.	77
Ministres de l'Empereur de Maroc.	123
Miquenez.	73
Monnoye d'Affrique.	148
Morabites, ce que c'est.	4
Moulla Ismaël Empereur de Maroc, & son Portrait.	60
Mouley Hameth Roy de Maroc & de Suz.	9
Mouley Mahameth, Roy de Tafilet.	2
Mouley Zydam, Fils de l'Empereur de Maroc.	99
Mouphty.	109
Noirs de la Garde de l'Empereur de Maroc.	118
Observation sur le sujet de l'Envoy du Sieur de Saint Olon à Maroc.	187
Observation pour servir de Memoire.	217
Occupation ordinaire des Maures.	57

DES MATIERES. 187

Officiers principaux de l'Empereur de Maroc.	119
Pâques des Maures.	44
Pommes d'Or de Maroc.	16
Quintal d'Argent, combien vaut.	105
Recit de deux aventures singulieres à deux differents Esclaves.	218
Religion des Maures.	40
Renegats.	77
Repas des Maures.	90
Revenus de l'Empereur de Maroc.	104
Rouës ou Ecuries de Miquenez.	78
Royaume de Fez.	21
Royaume de Suz.	31
Royaume de Tafilet.	33
Salé.	28
Sebou Fleuve & son Pont.	22
Tetoüan.	12
Trefor de l'Empereur de Maroc.	106
Voisins de l'Empereur de Maroc.	138

Fin de la Table.

DES MATIÈRES.
ERRATA.

P Age 2. ligne 16. Hameth, lisez Maha-
meth, page 2. ligne 17. lisez & des 124.
Filles. Page 7. ligne 4 Mehemeth, lisez
Mahameth. Page 43. ligne 23. fleurent, li-
sez flairent. Page 50. ligne 20. quelques
Chrétiens, lisez quelque Chrétien. Page 51.
ligne 10. bigearre, lisez bizarre. Page 96.
ligne 11 du Cuir, lisez de Cuir. Page 122.
ligne 3. Jehou, lisez Ichou. Page 125. li-
gne 10. du Mouley, lisez de. Page 128. li-
gne 25. ces, lisez ses. Page 133. ligne 12. les,
lisez ses. Page 137. O. Nostro Senor, lisez
Nuestro Señor. Page 146. ligne dernière,
lisez on ne remporte de ces lieux-là. Page
171. ligne 6. & qu'il étoit, lisez il étoit.

1966

Observa

B

Núm.

81

ESTADO
DE
MARIÓ

Observatorio de Marina
BIBLIOTECA

Núm. 06687